



HAL
open science

Château de Bonneville (Haute-Savoie). Courtine nord

Laurent d'Agostino

► **To cite this version:**

Laurent d'Agostino. Château de Bonneville (Haute-Savoie). Courtine nord: Rapport de fouille archéologique préventive. [Rapport de recherche] Hades archéologie. 2016. hal-02021348

HAL Id: hal-02021348

<https://hal.science/hal-02021348>

Submitted on 23 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HADES



Opérateur d'archéologie préventive
créé en 1994 - Agréé par l'État

**Bureau
d'investigations
archéologiques**

FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE PRÉVENTIVE

**CHÂTEAU DES SIRES DE FAUCIGNY
BONNEVILLE
HAUTE-SAVOIE**

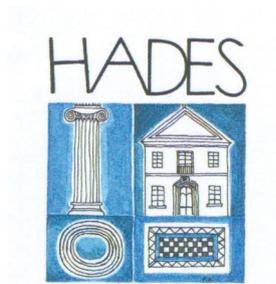


LAURENT D'AGOSTINO

MAÎTRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FAUCIGNY-GLIÈRES



**RAPPORT FINAL D'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE
MOYEN ÂGE, ÉPOQUE MODERNE ET PÉRIODE CONTEMPORAINE
DÉCEMBRE 2016**



CHÂTEAU DES SIRES DE FAUCIGNY
BONNEVILLE
HAUTE-SAVOIE
RHÔNE-ALPES

Code INSEE :
74 042

N° Hadès :
A13-047

N° d'opération archéologique :
2211346

LAURENT D'AGOSTINO

N° de l'arrêté de prescription :
13-199

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes
Faucigny-Glières

N° de l'arrêté de désignation :
2013-1276

Date de réalisation de l'opération :
du 3 septembre 2013 au 3 avril 2014

« L'utilisation des données du rapport de fouilles est régie par les dispositions du code de la propriété intellectuelle concernant la propriété littéraire et artistique. Les prises de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destiné à une utilisation collective ou commerciale (article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle). Toute reproduction du texte accompagnée ou non de photographies, cartes ou schéma, n'est possible que dans le cadre de courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage. Toute utilisation des données du rapport à des fins commerciales est interdite en vertu de l'article 10 de la loi modifiée du 17 juillet 1978 relative à l'amélioration des relations entre l'administration et le public. Le non-respect de ces règles constitue un délit de contrefaçon puni par l'article 425 du code pénal¹. »

¹ - Loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, article 10 « les documents administratifs sont communiqués sous réserve des droits de propriété littéraire et artistique. L'exercice du droit à la communication (...) exclut, pour les bénéficiaires et pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués ».

Auteur : Laurent D'AGOSTINO (Hadès)

Numéro d'OA : 2211346

Responsable d'opération : Laurent D'Agostino, Hadès

Nature de l'opération : fouille préventive (étude de bâti)

Couverture géographique : Rhône-Alpes > Haute-Savoie (74) > Bonneville

Code INSEE de la commune : 74042

Mots-clés du thésaurus : château, fortification

Chronologie : Moyen Âge, époque moderne

Peuples et cités :

Keywords : France, Eastern France, Haute-Savoie Dép, Bonneville, Medieval Period, Middle Ages, Late Middle Ages, Modern Times, motte and bailey castle

Titre : Château de Bonneville (Bonneville, Haute-Savoie)

Le château de Bonneville est à l'origine du développement de la ville du même nom, au cœur de la vallée de l'Arve en Haute-Savoie et permettait à la fois de contrôler le fond de la vallée qui constitue le principal axe de communication vers le haut Faucigny et un pont sur l'Arve attesté au moins dès 1306. Le ville s'est développée essentiellement à partir du XIII^e siècle et se trouve mentionnée sous ce nom à partir de 1283 et l'octroi de franchises municipales. Les origines du château restent néanmoins méconnues. En 1262, Agnès de Faucigny déclare que son mari Pierre de Savoie a fait construire à ses frais le lieu de Tucinges, dans la vallée de Faucigny, cité comme *castrum* en 1269. Ce lieu semble dès lors fortifié, même s'il est difficile d'attester l'existence d'une fortification en pierre dès cette date. En 1293, le château dit de Bonneville fait partie des biens donnés par Agnès de Faucigny à son cousin Amédée comte de Savoie. Le château semble être un enjeu pour contrôler le territoire lors du conflit delphino-savoyard et, en 1308, lors du traité de Montmélian le dauphin du Viennois Hugues et Béatrix de Faucigny reconnaissent tenir du comte de Savoie l'ensemble du Faucigny et ses châteaux dont celui de Bonneville. Le château devient la capitale de la Baronnie du Faucigny au XIV^e siècle, témoignage de son importance géographique et militaire au Moyen Âge.

Le château et ses bâtiments sont connus par les comptes de châtelainie, mais aussi par une vue du *Theatrum Sabaudiae* du XVII^e siècle, et la mappe sarde de 1730. Il occupe une butte molassique dominant la ville environnante (**fig. a**) et affecte un plan trapézoïdal adapté à la forme de la butte. De l'ensemble de bâtiments qui formaient le château, seules sont bien conservées l'enceinte extérieure et deux tours rondes occupant le front oriental ; parmi ces deux tours figure la tour maîtresse au nord-est. D'après les archives et l'iconographie, une autre tour ronde occupait l'angle sud-ouest, mais un sondage de Sylvie Bocquet en 2003 à son emplacement au cours d'une étude préalable n'en a pas trouvé trace, le rocher apparaissant directement sous les niveaux de terre végétale. En revanche, une échauguette occupait l'angle nord-ouest d'après le *Theatrum*. L'ensemble a été très remanié au XIX^e siècle lors de l'aménagement du site comme prison. Néanmoins, les travaux de Daniel de Raemy et de Sylvie Bocquet semblent orienter les interprétations vers une construction attribuable à Pierre de Savoie autour du milieu du XIII^e siècle.



Fig. a

L'opération d'archéologie préventive réalisée dans le cadre de la sécurisation de la courtine nord en 2013 et 2014 (**fig. b**) a permis de documenter de manière plus approfondie la chronologie et les modes de construction de cette courtine, jusqu'à présent peu lisible et globalement méconnue. Si une approche globale du château et de ses différents espaces manque encore pour appréhender l'architecture et l'organisation du château médiéval, l'essentiel de la courtine nord semble bien appartenir à la construction de l'enceinte concomitante aux tours rondes. Bien que très remaniée notamment dans sa partie supérieure et sur le parement interne du fait des aménagements de la prison, la courtine apparaît relativement homogène sur l'essentiel de sa longueur (70 m étudiés sur 6 à 10 m de hauteur). Bâtie en moellons grossièrement équarris de molasse disposés en assises réglées, elle était dans son premier état percée d'archères dont deux ont pu être identifiées malgré les bouchages. Un probable chemin de ronde à larges merlons couronnait cette courtine, défendue à l'angle nord-ouest par une échauguette dont sont conservées les consoles.



Fig. b

La datation de cette courtine reste problématique en l'absence d'éléments datables en laboratoire, mais les modes de construction sont à rapprocher de ceux des deux tours et des courtines est et sud, toutes antérieures au XIV^e siècle et au percement des baies à remplages de l'ancienne aula.

Fig. a – Vue générale du château de Bonneville depuis le nord-est

Crédits : Laurent D'Agostino (Hadès), 2014

Fig. b – La courtine nord du château de Bonneville en cours de travaux

Crédits : Laurent D'Agostino (Hadès), 2013

SOMMAIRE

Notice scientifique	3
Liste des figures et des planches	7
Données administratives	11
Fiche signalétique	13
Générique des intervenants	15
Fiche d'état du site	17
Cartographie	19
Pièces administratives	21
Résultats scientifiques	63
Introduction	65
1. Le site et l'intervention archéologique	67
1.1. Le château de Bonneville	67
1.1.1. Contexte géographique et géomorphologique	67
1.1.2. Contexte historique et état des connaissances	67
1.1.3. État des lieux des bâtiments	72
1.2. L'intervention archéologique	74
1.2.1. Contexte de l'intervention	74
1.2.2. Problématique et méthodologie	75
2. L'étude de bâti de la courtine nord	77
2.1. Le parement externe nord	77
2.2. Le parement interne sud	80
2.3. Chronologie de la construction de la courtine nord et restitution architecturale	81
Conclusion et perspectives de recherche	85
Bibliographie	87
Figures	91
Planches	131
Annexes	177
Annexe 1 – Description du château de Bonneville (<i>Castrum Boneville</i>) dans l'« enquête delphinale » de 1339	179
Annexe 2 – Procès-verbal de visite du château de Bonneville 16 octobre 1553	181
Annexe 3 – Inventaire des unités stratigraphiques (US)	183
Annexe 4 – Diagramme stratigraphique	189
Annexe 5 – Inventaire des minutes	190
Annexe 6 – Inventaire des photographies	191

LISTE DES FIGURES

- Fig. 1 – Bonneville et la vallée de l'Arve
Fig. 2 – Le château de Bonneville vu du nord-est
Fig. 3 – La ville et le château de Bonneville d'après le *Theatrum Sabaudiae*, vers 1682
Fig. 4 – Le château de Bonneville d'après le *Theatrum Sabaudiae*, vers 1682, détail
Fig. 5 – Château et ville de Bonneville
Fig. 6 – Plan du château de Bonneville en 1840
Fig. 7 – Plan des prisons royales de Bonneville, 1853
Fig. 8 – Plan du premier étage, 1908
Fig. 9 – Le front d'attaque oriental et les deux tours rondes
Fig. 10 – La tour nord-est vue du sud
Fig. 11 – Intérieur de la tour nord-est
Fig. 12 – La tour nord-est vue du nord-est
Fig. 13 – La tour nord-est vue du sud-ouest
Fig. 14 – Tour nord-est, détail d'une baie à double ébrasement
Fig. 15 – Les deux tours rondes vues du sud-est
Fig. 16 – Tour sud-est, archères bouchées
Fig. 17 – Tour sud-est vue du nord-ouest
Fig. 18 – La courtine orientale et la tour sud-est
Fig. 19 – Liaison entre la courtine sud et la tour sud-est
Fig. 20 – Baie bouchée dans la courtine sud
Fig. 21 – Ancienne baie de la courtine sud
Fig. 22 – Vue d'ensemble de la courtine sud au niveau des bâtiments des prisons
Fig. 23 – Fenêtres en calcaire des prisons percées dans la courtine sud
Fig. 24 – Baie en calcaire à chanfreins bouchée au niveau de la courtine sud
Fig. 25 – Vestige de bâtiment accolé contre l'angle nord-est du château
Fig. 26 – Vue d'ensemble du château depuis le nord avant les travaux
Fig. 27 – Le château de Bonneville vu depuis le nord au milieu du XX^e siècle
Fig. 28 – La courtine nord au niveau de la cour orientale ; traces d'arrachement du mur sur le parement de la tour nord-est
Fig. 29 – La cour orientale et les tours
Fig. 30 – Façade ouest de l'ancienne prison des femmes, logis du gardien
Fig. 31 – La cour ouest avant les travaux, vue de l'ouest
Fig. 32 – La cour ouest avant les travaux, vue de l'est
Fig. 33 – La poterne percée dans la courtine orientale
Fig. 34 – La courtine sud et la fausse braie, en direction de l'ouest
Fig. 35 – La courtine sud et la fausse braie, en direction de l'est
Fig. 36 – Parement sud de la courtine nord avant les travaux
Fig. 37 – La brèche dans la courtine nord avant les travaux
Fig. 38 – Vue d'ensemble du chantier de la courtine nord, depuis le nord
Fig. 39 – La cour ouest pendant le chantier

- Fig. 40 – La cour ouest pendant le chantier
- Fig. 41 – Effondrement partiel du parement sud de la courtine nord pendant le chantier
- Fig. 42 – Tranchée de drainage le long du parement sud de la courtine nord
- Fig. 43 – Courtine nord, parement nord, fondation de l'USC 1014 sur le substrat de molasse
- Fig. 44 – Détail de l'appareil de l'USC 1001
- Fig. 45 – Détail du mortier de l'USC 1001
- Fig. 46 – Ancienne archère bouchée dans l'USC 1001 (USC 1011)
- Fig. 47 – Détail de l'appareil de l'USC 1002
- Fig. 48 – Détail du mortier de l'USC 1002
- Fig. 49 – Archère bouchée dans l'USC 1002 (USC 1008)
- Fig. 50 – Arrachement des trois consoles d'une échauguette dans l'angle nord-est du château
- Fig. 51 – Liaison entre le merlon USC 1021 et le bouchage d'un créneau USC 1020
- Fig. 52 – Liaison entre le bouchage USC 1020 et le merlon USC 1019
- Fig. 53 – Liaison entre les parements USC 1003 au droit du bâtiment central et USC 1002
- Fig. 54 – Liaison entre le parement USC 1003 et la construction du pignon nord du bâtiment central (USC 1004)
- Fig. 55 – Vestiges des dalles du chemin de ronde des prisons, contemporaines du pignon du bâtiment central
- Fig. 56 – Rambarde métallique du chemin de ronde des prisons et vestige du parapet sur cour
- Fig. 57 – Porte du deuxième étage du bâtiment central ouvrant sur le chemin de ronde des prisons
- Fig. 58 – Rehaussement des rampants de toiture u bâtiment central (USC 1005)
- Fig. 59 – Détail du rehaussement de la toiture du bâtiment central (USC 1005)
- Fig. 60 – Détail du parement USC 1013
- Fig. 61 – Détail du mortier de ciment du parement USC 1013 (à gauche) et de sa liaison avec le mortier de la courtine USC 1014
- Fig. 62 – La cour ouest au début des travaux, état du parement sud de la courtine nord
- Fig. 63 – Effondrement d'une partie du parement sud de la courtine nord en cours de chantier
- Fig. 64 – La tranchée de drainage au niveau de la liaison avec le bâtiment central ; escalier aménagé au XIXe siècle
- Fig. 65 – Remblais des XIX^e et XX^e siècles dans la cour ouest
- Fig. 66 – Détail du parement USC 1023 (le parement a reçu un gobetis de consolidation au fur et à mesure de son nettoyage)
- Fig. 67 – Moyen appareil de molasse USC 1024
- Fig. 68 – Latrine USC 1026
- Fig. 69 – Latrine USC 1026, détail de la tablette de pierre et de la canalisation passant sous le sol
- Fig. 70 – Latrine USC 1026, détail de la tablette de pierre
- Fig. 71 – Détail du parement USC 1025



DONNÉES ADMINISTRATIVES

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Localisation

Région : Rhône-Alpes
Département : Haute-Savoie
Commune et code INSEE : Bonneville, 74 042
Lieu-dit ou adresse : 32 rue Portes du Château

Références cadastrales actualisées

Commune : Bonneville
Année : 2013
Section : AM
Parcelles : 177 et 178

Statut du terrain : propriété publique, Monument Historique inscrit (3 novembre 1987)

Nom donné au site : Château des Sires de Faucigny

Coordonnées Lambert 93 : X : 963280 m Y : 6558915 m Z : 455 m

Propriétaire du terrain : commune de Bonneville

Opération archéologique

N° d'opération archéologique : 2211346

N° de l'arrêté de prescription : 13-199

N° de l'arrêté de désignation du responsable scientifique : 2013-1276

Opérateur archéologique : s.a.s. HADÈS

Adresse : 9 rue Vidailhan - 31130 Balma

Responsable scientifique : Laurent D'Agostino (s.a.s. HADÈS)

Nature de l'aménagement : restauration Monument Historique

Maître d'ouvrage des travaux : Communauté de Communes Faucigny-Glières

Type d'intervention : fouille archéologique préventive

Emprise du projet : 720 m² d'élévations

Dates d'intervention : du 3 septembre 2013 au 3 avril 2014

Nature des découvertes

Mots clefs (thesaurus PATRIARCHE pour la chronologie et les vestiges immobiliers)

- sur la chronologie : Moyen Âge, époque moderne, période contemporaine
- sur la nature des vestiges immobiliers : château, fortification

GÉNÉRIQUE DES INTERVENANTS

Intervenants phase préparatoire et suivi administratif

Service régional de l'Archéologie,
Anne Le Bot-Helly – Ancienne conservatrice régionale
Colette Laroche – Ingénieure

HADÈS,
Bernard Pousthomis – Président
Laurent D'Agostino – Responsable administratif de l'opération

Intervenants phase terrain

Équipe de fouille, relevés de terrain,
Laurent D'Agostino – Responsable d'opération
Leslie Walter – Technicienne

Photographies,
Laurent D'Agostino

Intervenants phase rapport

Équipe de rédaction,
Laurent D'Agostino

Infographie,
Laurent D'Agostino
Olivier Hausard

Mise en forme du RFO,
Gwendaëlle Bonte – Responsable PAO

FICHE D'ÉTAT DU SITE

État des lieux avant intervention

La courtine nord du château était enduite et partiellement effondrée avec une forte brèche au niveau de la cour ouest. Les sols et murets de terrasse liés à la transformation du château en prison au XIX^e siècle étaient en place.

État des lieux après intervention

L'ensemble des parements de la courtine nord ont été piqués lors de l'intervention et une tranchée de drainage a été réalisée le long du parement sud, sans atteindre les sols médiévaux. En fin d'intervention, l'ensemble des vestiges de l'enceinte a été laissé en place pour restauration par l'entreprise de maçonnerie.

Éléments conservés

La courtine nord a été cristallisée et réenduite après étude et travaux de conservation/restauration.

Extension du site

Le château médiéval est bien circonscrit par ses courtines encore en place ; les lices sud et est sont partiellement conservées.

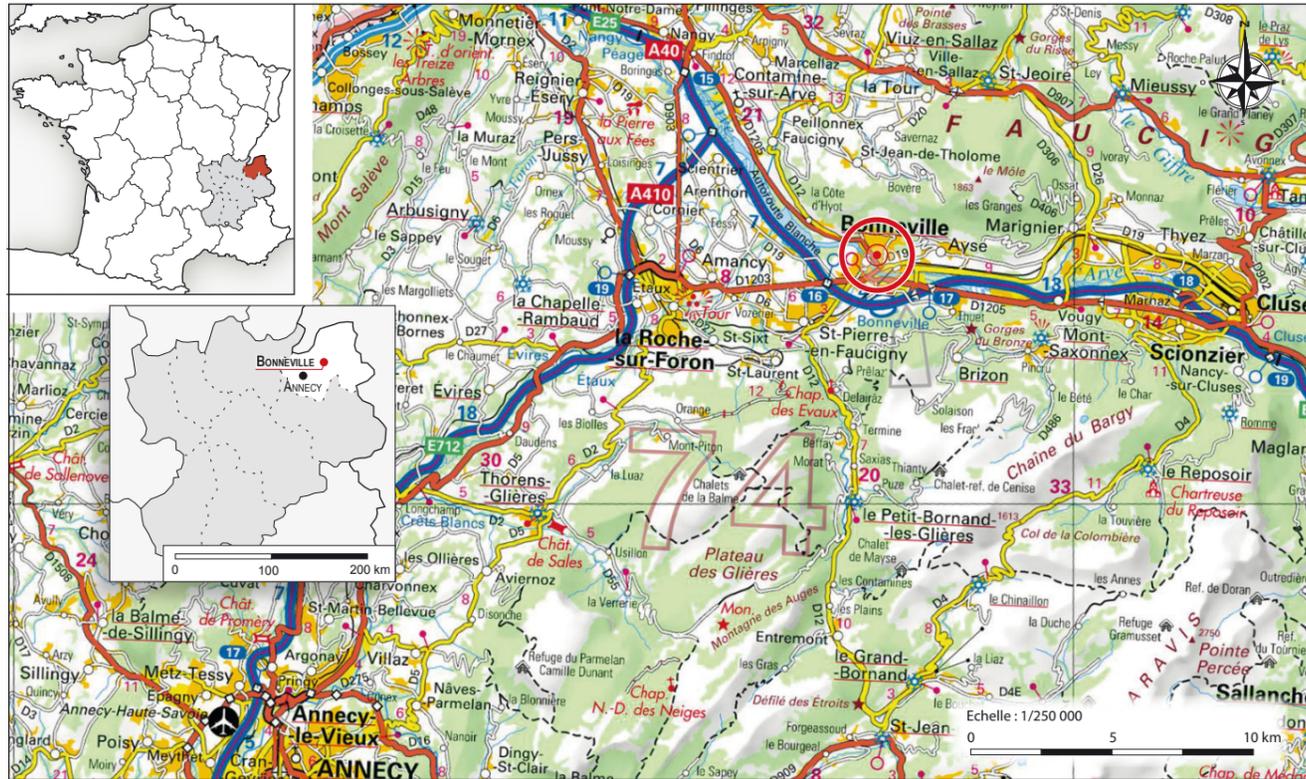
Éléments non traités ou à surveiller

La continuité de la courtine nord au niveau de la cour est du château n'a pas été étudiée, ni sa liaison avec la tour maîtresse nord-est. Au niveau de la façade ouest du château, la continuité des courtines devrait être observée. Aucune étude de bâti globale n'a été réalisée sur les autres courtines, sur les bâtiments de la prison ni sur les charpentes. Les sols médiévaux n'ont pas été identifiés lors de cette opération et l'ensemble des cours est à surveiller.

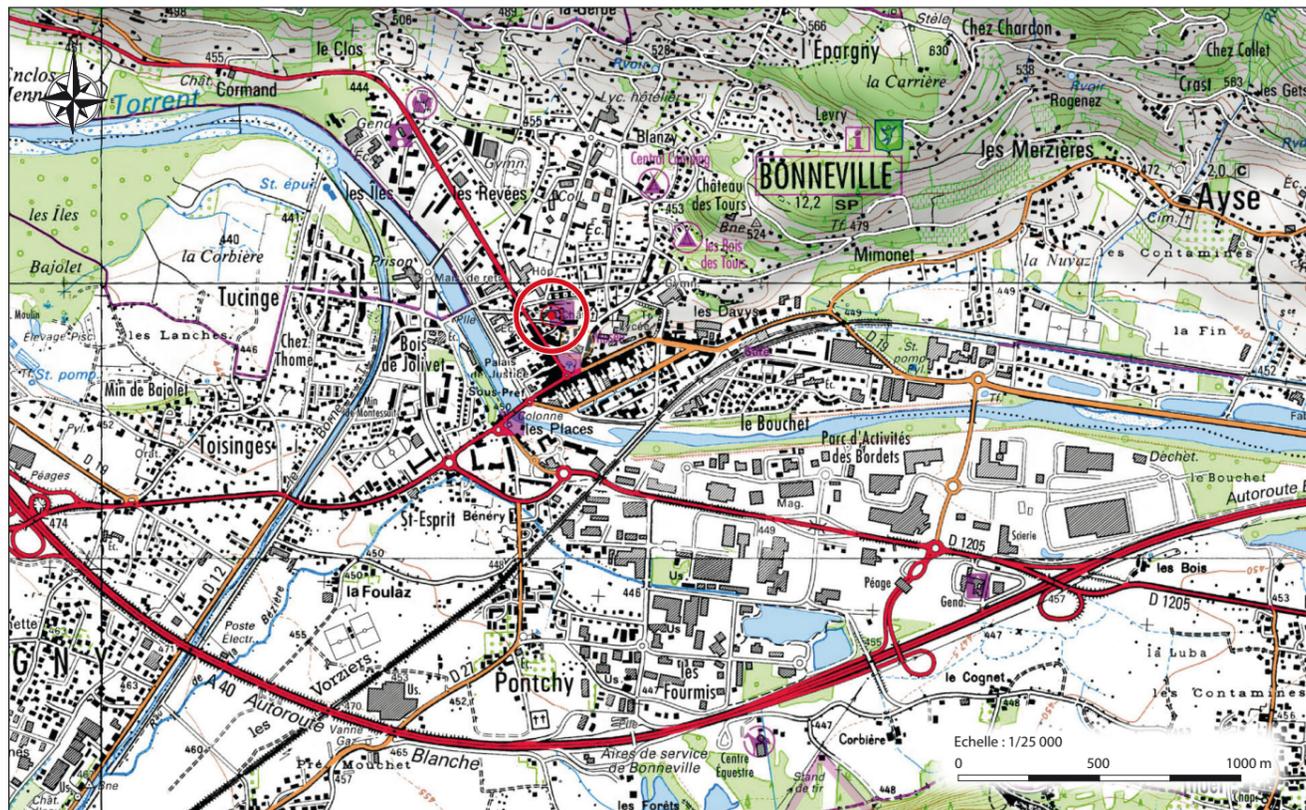
Éléments détruits

Les murets de terrasse de la cour ouest longeant la courtine nord ont été détruits. Les vestiges de parapet du chemin de ronde la prison ont été démontés.

Carte au 1/250 000

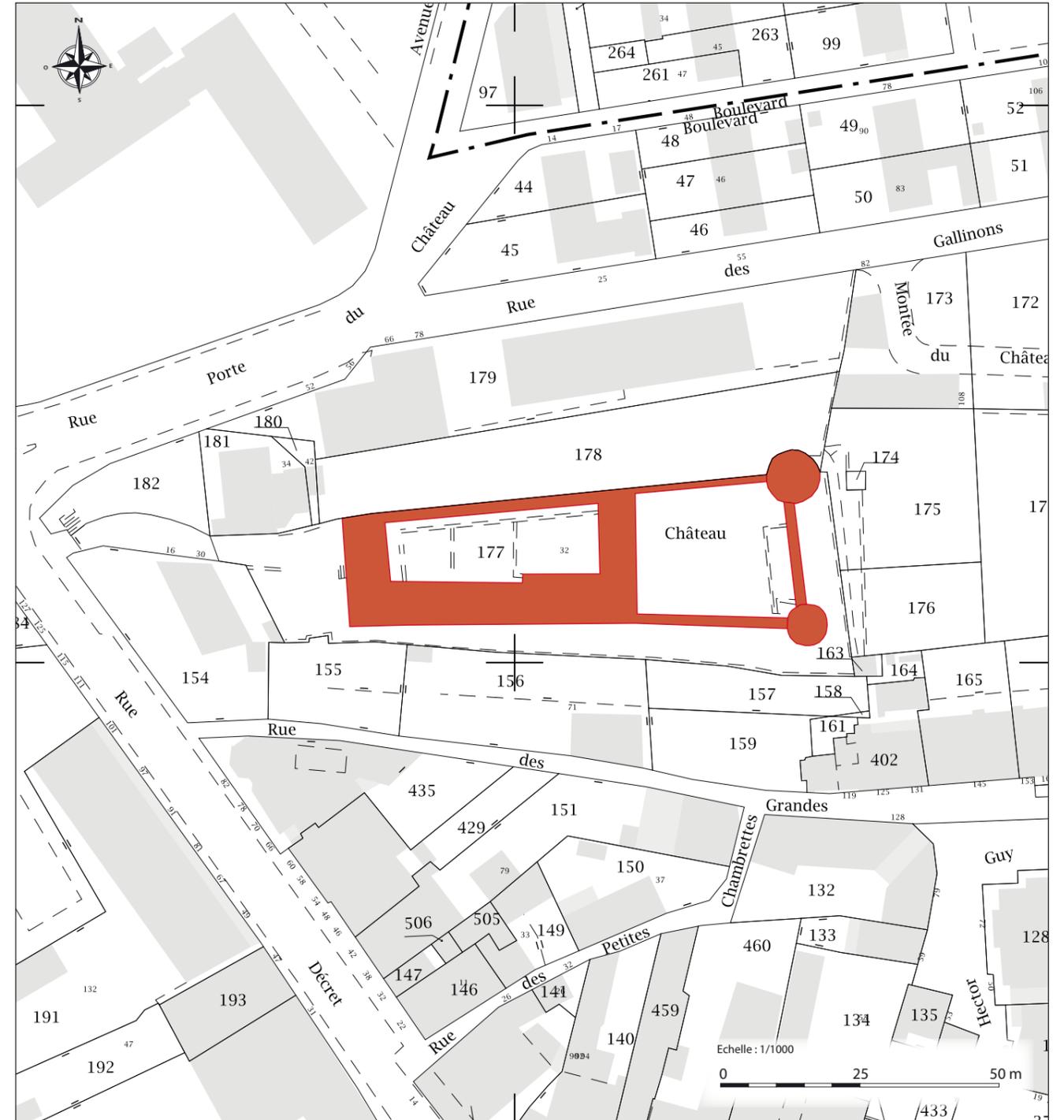


Carte au 1/25 000



CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)
Planche 1 : Cartographie
Juillet 2015, d'après IGN et Ministère du Budget
DAO : L. D'Agostino / Hadès

Plan cadastral au 1/1 000





PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**
Service régional de l'archéologie

ARRETE N° 13-199

SRA : 25038
Affaire suivie par : Colette
LAROUCHE

Téléphone : 04-72-00-44-90
Télécopie : 04-72-00-44-57
Mél : colette.laroche@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 13-002 du 7 janvier 2013, accordant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté du Directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes n° 2013-9 du 8 janvier 2013, portant subdélégation de signature pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU le dossier de demande de permis de construire déposé auprès de la Communauté de communes Faucigny-Glières sous le n° 74 042 13 A 2004, par la Communauté de communes Faucigny-Glières, 56 place de l'Hôtel de Ville, 74130 BONNEVILLE, reçu le 30/05/2013 ;

VU l'avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique en date du 27/06/2013 ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation, affectent des éléments du patrimoine archéologique. Le projet de réhabilitation concerne la courtine nord de la cour de la prison du château de Bonneville construit au XIII^e siècle ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une opération de fouille archéologique préventive sera réalisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux susvisés, situé comme suit :

Région : Rhône-Alpes
Département : HAUTE-SAVOIE
Commune : Bonneville
Lieu-dit : 32 rue Portes du Château
Cadastre : section(s) / parcelle(s) : AM 177, 178

L'opération de fouille archéologique préventive débutera par une intervention de terrain et s'achèvera par l'analyse et la mise en forme des résultats obtenus et la remise d'un rapport de synthèse.

Article 2 : La réalisation de l'opération de fouille archéologique préventive incombe à la personne projetant d'exécuter les travaux susvisés. Celle-ci fera appel, pour sa mise en œuvre, à un opérateur : soit l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), soit un service archéologique territorial agréé, soit toute autre personne de droit public ou privé dont la compétence scientifique est garantie par un agrément délivré par l'Etat, et sous réserve du respect du dernier alinéa de l'article L.523-8 du code du patrimoine.
L'agrément requis pour la présente fouille concerne les périodes suivantes : Moyen Age et époque moderne.

Article 3 : Un contrat passé entre la personne projetant d'exécuter les travaux et l'opérateur chargé de la réalisation des fouilles fixera, notamment :

- Le projet scientifique d'intervention et les moyens mis en œuvre ;
- La date prévisionnelle de début de l'opération, sa durée et le prix de réalisation des fouilles ;
- Les conditions et délais de la mise à disposition du terrain par l'aménageur et de l'intervention de l'opérateur ;
- Les indemnités dues par l'une ou l'autre partie en cas de dépassement des délais convenus ;
- La date de remise du rapport final d'opération.

Le contrat signé par l'opérateur et l'aménageur est transmis par ce dernier au Directeur régional des affaires culturelles. Lorsque l'intervention de l'opérateur est conditionnée par l'agrément prévu à l'article 2, un justificatif de cet agrément est joint au contrat signé.

Article 4 : A réception du contrat signé, l'Etat dispose d'un délai maximal de 2 mois pour le valider, après consultation éventuelle de la Commission inter-régionale de la recherche archéologique (CIRA). Après avoir contrôlé la conformité du contrat avec les prescriptions de fouilles édictées, L'Etat autorisera les fouilles.

Article 5 : L'opérateur chargé de l'exécution des fouilles se conformera aux prescriptions imposées par l'Etat (selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques annexés au présent arrêté) et interviendra sous la surveillance des représentants de l'Etat.

Article 6 : Les travaux ou constructions prévues susvisés donnant lieu à la présente prescription de fouille ne pourront être entrepris qu'après l'achèvement de ces opérations d'archéologie préventive.

Article 7 : Le présent arrêté de prescription d'une opération de fouille archéologique est accompagné d'un cahier des charges scientifique élaboré par l'Etat, qui détaille la prescription et précise, notamment, les objectifs scientifiques et les principes méthodologiques indiqués à l'article 5. Un document graphique relatif à l'emprise en élévation de la fouille archéologique est annexé au présent arrêté ainsi qu'un cahier des charges concernant l'enregistrement et le conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives).

Article 8 : La personne projetant d'exécuter les travaux susvisés ayant donné lieu à la présente prescription de fouille, tiendra informé le Directeur régional des affaires culturelles des modalités de mise en œuvre du présent arrêté.

Article 9 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la personne qui projette les travaux et à l'autorité compétente pour instruire la demande d'autorisation.

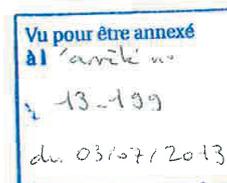
Fait à Lyon, le 03/07/2013

P/Le Directeur régional
des affaires culturelles
et par subdélégation,
La Conservatrice régionale
de l'archéologie

Anne L. BOT-HELLY



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES



Direction régionale des affaires culturelles Service régional de l'archéologie 6 quai Saint-Vincent 69283 LYON CEDEX 01 Tél : 04 72 00 44 50	CAHIER DES CHARGES SCIENTIFIQUE POUR UNE OPERATION DE FOUILLE ARCHEOLOGIQUE PREVENTIVE (conformément au code du patrimoine, et notamment son livre V)
---	---

DONNEES ADMINISTRATIVES

Réf. : 2013/4438/CL/CC

 Affaire suivie par : Colette Laroche
N° SRA :

LOCALISATION DU PROJET D'AMENAGEMENT

 Département : Haute-Savoie
Commune : BONNEVILLE
Lieu-dit : Le Château
Adresse : 32 rue Portes du Château
Réf. cadastre :
Section : AM
Parcelles cadastrales : 177, 178

PROPRIETAIRE DU TERRAIN

(si autre que maître d'ouvrage. Cf. liste jointe si propriétaires multiples)

 Nom : commune de Bonneville
Adresse :

MAITRE D'OUVRAGE DU PROJET D'AMENAGEMENT

 Public Privé Mixte

 Nom (ou raison sociale) : Communauté de
Communes Faucigny-Glières
Adresse : 56 place de l'Hôtel de Ville, 74130
Bonneville
Tél. : 04 50 97 51 58
Fax : 04 50 97 51 73
Courriel : courrier@ccfg.fr

DOSSIER ADMINISTRATIF

 Type de dossier : PC
N° opération d'urbanisme : 74 042 13 A 2004
Envoyé par : CC Faucigny-Glières - Instruction
Droit des Sois
Reçu le : 30/05/2013

NATURE DU PROJET

 Réhabilitation de la courtine nord de la cour de la
prison

PROTECTION AU TITRE DES MONUMENTS ET SITES :

Inscrit MH

 Date d'examen en **Commission interrégionale
de la recherche archéologique** : 27 juin 2013

DONNEES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

1 Type d'intervention

étude travaux de terrain travaux de laboratoire

2 Localisation et données techniques particulières

- 2.1 Emprise de la fouille : étude de bâti (délimitée sur le plan joint en annexe).

- 2.2 Section / parcelles **concernées par la fouille** : AM 177, 178

Code du patrimoine, art. R. 523-39 : Lorsque le préfet de région prescrit la réalisation d'une fouille, il assortit son arrêté de prescription d'un cahier des charges scientifique qui définit les objectifs, les données scientifiques ainsi que les principes méthodologiques et techniques de l'intervention ainsi que le délai limite de remise du rapport final.

3 Données scientifiques

3.1. Contexte archéologique

- 3.1.1 Contexte général :

Bonneville est située sur la rive droite de l'Arve au pied des contreforts du Môle et en face du confluent du Borne avec l'Arve. Edifiée par Pierre de Savoie, la ville fortifiée avec château reçoit une charte de franchise en 1262. Il s'agit alors d'un bourg clos d'une palissade de bois, de trois tours de bois et d'un fossé en eau qui entourait la palissade. Béatrix de Faucigny aurait remplacé la palissade par un mur en pierre et donné le nom de « Bonneville » en 1283.

Le château est construit sur un piton rocheux dominant légèrement le bourg. C'est une construction fortifiée participant au système défensif de la ville et intégrée aux enceintes du bourg. Les textes du XIII^{ème} s. suggèrent que ces éléments se substituent à un château antérieur en bois et à une palissade. Sa date de construction n'est pas précisément connue. L'historiographie traditionnelle considère que l'actuel château est l'oeuvre de Pierre II de Savoie, époux d'Agnès de Faucigny, héritière de la seigneurie de 1253 à 1268. L'histoire du château est liée à celle de la ville qui se développe au détriment de Cluses, ancienne capitale du Faucigny, ce qui entraîne des conflits entre les deux villes : les clusiens viennent saccager Bonneville en 1393 et le château subit de graves dommages. Après l'invasion bernoise de 1536 des travaux de réparations sont exécutés. A partir du XVI^{ème} s. la fonction prépondérante du château est celle d'un centre carcéral. Il semble que les pièces d'habitation soient tombées progressivement en ruines.

Le château forme un quadrilatère clos de 85m de long et 18m de large. L'espace est divisé en deux cours : la cour seigneuriale à l'est et la cour de la prison à l'ouest. La cour seigneuriale est entourée sur trois côtés par les courtines médiévales dominées par deux tours d'angle circulaires, celle de la cour de la prison par les bâtiments de la prison et le porche d'entrée. Seule la courtine nord n'a pas de bâtiment adossé.

La courtine nord

Des sondages archéologiques ont été confiés en 2008 à Sylvie Bocquet dans le cadre de l'étude préalable commandée par la ville de Bonneville aux architectes Viktoria Paniouchkina-Moulet et Andreea Tudor pour un projet de réhabilitation du château. Le sondage 3 situé au pied de la courtine nord avait pour objectif d'identifier la présence de niveaux archéologiques dans la cour de la prison et d'interpréter les différences de maçonneries visibles sur la façade intérieure de la courtine.

Les résultats de cette opération de sondage ont montré contre la courtine nord la présence d'un remblai de nivellement de plus d'1m d'épaisseur lié à la réfection de l'enduit (us 307) de la façade au cours du XIX^e s.

L'analyse de la maçonnerie à cet emplacement met en évidence que le mur en moellons de la fin du XIII^e s. (M304) repose sur une maçonnerie plus ancienne (M310). Il a été renforcé par l'intégration au XVI^e s. d'un mur en pierres de taille dressées, disposées en cinq assises réglées et présentant des hauteurs dégressives de bas en haut (M305). Cette maçonnerie présente une fondation en ressaut constituée de moellons équarris (M 306). Ce parement particulier a également été observé à l'intérieur des cellules du rez-de-chaussée des bâtiments ouest et est des prisons, dans les pièces du premier étage du bâtiment ouest et dans certains couloirs.

3.2. Documentation disponible**- dossier communal et base de données Patriarche****- rapports**

Bocquet 2003 : BOCQUET Sylvie, avec la collab. TALOUR Sébastien.- Bonneville (haute-Savoie), Château Comtal

Delomier 1998 : DELOMIER Chantal .- La Moyenne Vallée de l'Arve, prospection inventaire Haute-Savoie -

Le Nezet, delomier 2009 : LE NEZET Monique, DELOMOIER Monique - Bonneville (Haute-Savoie), 115place de l'Hôtel de Ville- 199 Bd. Des Allobroges, rapport de diagnostic

Le Nezet, Goy 2012 : LE NEZET Monique, GOY Michel – Bonneville (Haute-Savoie), aménagement place de l'Hôtel de Ville, rapport de diagnostic

Raynaud, Fontanier 1992 : RAYNAUD Frédéric, FONTANIER Sophie.- Ville de Bonneville, lycée Guillaume, sondages archéologiques

- bibliographie

Blondel 1956 : BLONDEL (L.) - Châteaux de l'ancien diocèse de Genève, 1956, p. 245-251

Guilleré 2003 : GUILLERE (Ch.) - Le château de Bonneville dans la seconde moitié du XIV^e s.. Transcriptions et traduction d'un registre de comptes de 1385 et des opera castri des comptes de châtellenie de 1335 à 1400. Institut d'études savoisiennes, université de Savoie, 130p. Dactylographié, SRA.

Guy 1922 : GUY L. - Bonneville et le Faucigny à travers les siècles. Annecy : 1922,

Mariotte 1980 : MARIOTTE (J.-Y.) - Histoire des communes savoyardes, t.II, Le faucigny, p.33-50.

Mariotte 1982 : MARIOTTE (J.-Y.) - Naissance de Bonneville, urbanisme et architecture en Savoie, actes du 27^e congrès des sociétés savantes de Savoie, p.109-114.

3.3. Objectifs scientifiques

Les travaux de réhabilitation de la courtine nord de la cour de la prison du château de Bonneville comprend la restauration des parements intérieurs et extérieurs, le dégagement de la citerne de la prison, et le drainage au pied de la courtine côté cour. La façade extérieure comprend outre la courtine, les pignons des bâtiments est et ouest.

L'opération d'archéologie préventive se limitera à ces éléments du château. Elle consistera en l'analyse de la maçonnerie de la courtine une fois les enduits enlevés afin de mettre en évidence les différentes

étapes de construction : le mur primitif de la fin du XIII^{ème} s. (M304), la réfection du XVI^{ème} s. (M305), voire des réfections intermédiaires et postérieures qui n'ont pas pu être révélées lors des sondages de 2008, car des enduits étaient encore en place. La maçonnerie des pignons des bâtiments est et ouest situés de chaque côté de la courtine sera également analysée afin de déceler toute anomalie révélant des réfections et de mettre en évidence les relations chronologiques entre la courtine et ces deux bâtiments. Le dégagement de la citerne qui s'ouvre par une niche installée à l'extrémité ouest du mur sera conduit sous surveillance archéologique. Son dispositif sera analysé et si des niveaux de comblement anciens sont conservés ils seront fouillés. Les travaux de creusement pour l'installation du drain devront également être surveillés au cas où des niveaux antérieurs au XIX^{ème} s. soient mis au jour.

4. Agrément de l'opérateur Qualification du responsable d'opération et de l'équipe d'intervention

Agrément de l'opérateur :

En fonction des objectifs décrits ci-dessus (en 3), l'opérateur sera agréé pour les périodes suivantes : **Moyen Age et époque moderne.**

Responsable d'opération :

Le Préfet de région désignera le responsable scientifique de l'opération qui devra assurer la direction effective de l'opération.

Il s'agira d'un archéologue spécialisé en **archéologie du bâti fortifié.**

Le responsable d'opération informera régulièrement le Service régional d'archéologie, de préférence par écrit, du déroulement de l'opération et des découvertes.

Il informera immédiatement le Service régional d'archéologie de toute découverte d'intérêt majeur.

Dans son projet d'intervention, l'opérateur pourra proposer le nom du responsable scientifique de l'opération.

Equipe de fouille :

Les effectifs prévus dans le projet seront définis en fonction de la durée de l'intervention et des objectifs scientifiques émis par le Préfet de région.

Le projet devra en outre indiquer :

- le nombre et les qualifications des spécialistes ;
- le nombre de techniciens de fouille et leurs compétences particulières, le cas échéant.

5. Principes méthodologiques

Le projet d'intervention de l'opérateur devra préciser :

- le mode d'enregistrement des données (mobilier inclus) ainsi que le détail de leur mise en œuvre. Les systèmes d'enregistrement utilisés seront libres de droit ;
- la méthodologie adoptée pour la fouille (en particulier pour les structures complexes) ;
- la prise en compte des données paléo-environnementales ;
- un planning détaillé de la réalisation de la phase terrain.

La durée minimale de la fouille sera de l'ordre de 20 jours ouvrés, pour une équipe de 2 personnes.

- Précisions quant au mode d'enregistrement des données :
 - . les relevés graphiques seront localisés sur un plan ;
 - . la cote d'apparition des vestiges sera indiquée ;
 - . l'épaisseur des terres décapées figurera ;
 - . les limites de fouille seront géolocalisées précisément (Lambert) sur un fond cadastral ;
 - . tous les plans et coupes apparaîtront à une échelle lisible ;
 - . les niveaux seront rattachés aux altitudes NGF.

- . L'opérateur proposera un protocole de tri et de traitement du mobilier pour identification et étude comprenant les mesures conservatoires éventuellement nécessaires. A cet effet, il fera appel, en tant que de besoin, à la participation de spécialistes ou de laboratoires compétents pour le prélèvement et l'étude du mobilier issu de la fouille. Une fiche de suivi indiquant le mode de traitement et le lieu provisoire de conservation sera attachée à chacun d'entre eux. La Drac (Service régional de l'archéologie) sera informée de tout mouvement de mobilier.

- Analyses et travaux en laboratoire : le projet d'opération archéologique décrira précisément la méthodologie et les moyens retenus pour la mise en œuvre des analyses et des travaux en laboratoire spécifiques à l'intervention.

Durant la phase terrain, l'opérateur fournira une fiche hebdomadaire d'avancement du chantier, avec plan mis à jour et photo si nécessaire.

6. Mise en forme des données

La phase de mise en forme des données consistera à traiter, inventorier, analyser puis mettre en forme les données de terrain afin de rédiger un rapport final de synthèse. Il sera rédigé en français, ainsi que l'ensemble de la documentation constituée lors de l'opération archéologique.

Le délai limite pour la remise du rapport final au S.R.A. est fixé à : 6 mois après la date d'achèvement de la phase de terrain.

- Le rapport final sera remis en 8 exemplaires, dont un non broché.
- Il respectera les normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques définies :
- par l'arrêté du 27 septembre 2004, publié au J.O. du 14 octobre 2004 ;
 - par le cahier des charges joint à l'arrêté de prescription de fouille et dénommé « enregistrement et conditionnement de la documentation scientifique (mobilier et archives) ; normes de contenu et de présentation des rapports d'opération d'archéologie préventive en Rhône-Alpes ».
- Le rapport doit comprendre, outre la page de titre, les trois sections suivantes :
- La première section rassemble, sous forme de fiches, de notices et de documents, les données administratives, techniques et scientifiques caractérisant l'opération. On y trouvera, en particulier, une notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération, destinée au bilan scientifique régional.
 - La deuxième section décrit en détail l'opération et ses résultats.
 - La troisième section regroupe les inventaires techniques, et notamment l'inventaire technique et systématique du mobilier archéologique, ordonné par catégorie, par unité d'enregistrement et par parcelle cadastrale, sous forme de listes ou de tableaux.

- A la remise du rapport et, au plus tard à l'expiration d'un délai de deux ans (à compter de la date de délivrance de l'attestation de libération du terrain), le mobilier est remis à l'Etat.
Avec le mobilier, l'opérateur remet à l'Etat, aux fins d'archivage, la documentation scientifique constituée en cours d'opération.
La documentation scientifique et le mobilier issu de l'opération archéologique seront remis conformément aux normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement définies par l'arrêté du 16 septembre 2004 précisé par le cahier des charges joint à l'arrêté de prescription de fouille.

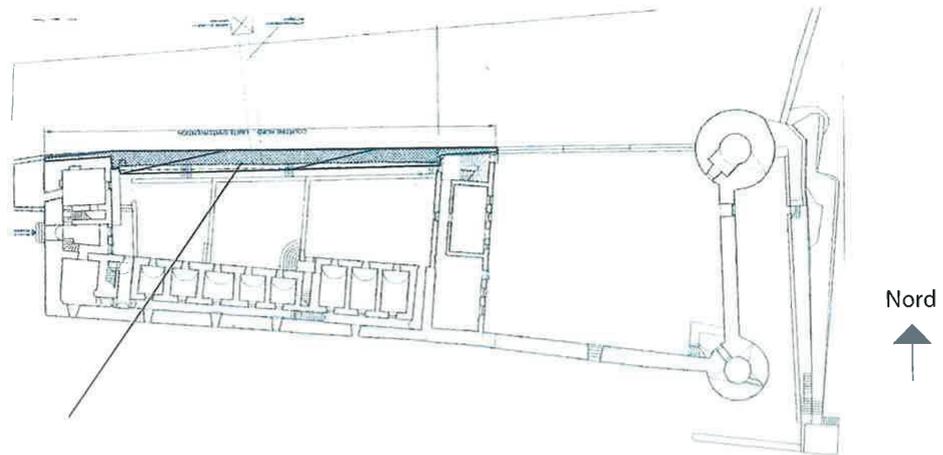
Lyon, le 03/07/2013

P/Le Directeur régional
des affaires culturelles
et par supplémentation
La Conservatrice régionale
de l'archéologie

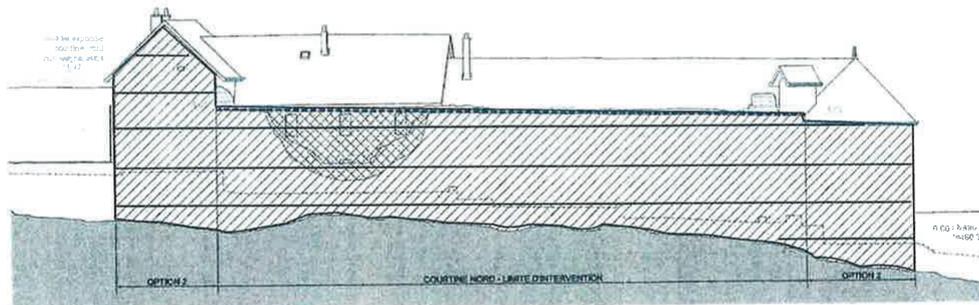


Anne LE BOT-HELLY

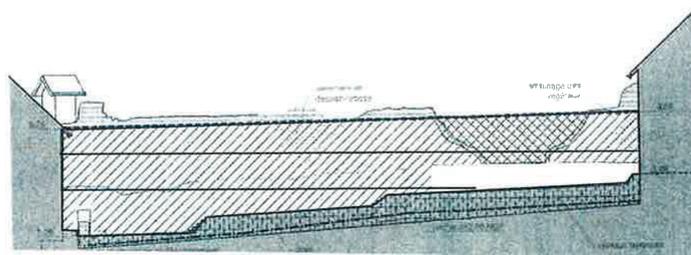
74. BONNEVILLE. Courtine nord du château



Emprise de la fouille archéologique.

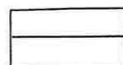


Façade extérieure

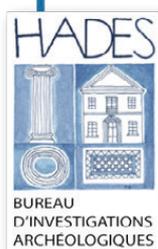


Façade intérieure

Vu pour être annexé
à l'avis n°
13-199
du 03/07/2013



Emprise de la fouille archéologique.



CONTRAT

d'opération d'archéologie préventive

n° A 13-047

BONNEVILLE
(Haute-Savoie)
Château des Sires de Faucigny

Entre :

Le maître d'ouvrage de l'opération :
Communauté de communes Faucigny-Glières
56 place de l'Hôtel de Ville. 74130 BONNEVILLE

et

L'opérateur d'archéologie préventive :
HADÈS
9 rue Vidailhan, 31130 BALMA

Contrat de fouilles archéologiques préventives établi en application de l'article 40 du décret du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive

Siège social : 9 rue Vidailhan – 31130 BALMA – Tél. 05 61 00 49 85 – Télécopie : 05 61 00 93 73

MIDI-PYRÉNÉES – LIMOUSIN – LANGUEDOC-ROUSSILLON : 9 rue Vidailhan - 31130 BALMA – Tél. 05 61 00 49 85 – Télécopie : 05 61 00 93 73
AQUITAINE – POITOU-CHARENTES – DOM-TOM : 60/64 rue Cité Reinette - 33100 BORDEAUX – Tél. 05 56 40 22 53 – Télécopie : 05 56 40 26 88
AUVERGNE : 74 avenue du Midi - 63800 COURNON D'AUVERGNE – Tél. 04 73 78 00 78 – Télécopie : 04 73 78 48 29
P.A.C.A. : 1381 chemin de la Plaine - 06250 MOUGINS – Tél. 04 93 75 00 01 – Télécopie : 04 92 99 03 91
RHÔNE-ALPES : 3 bis rue Gustave Eiffel, ZA des Césardes - 74600 SEYNOD – Tél. 04 50 32 07 30 – Télécopie : 04 50 32 07 31

www.hades-archeologie.com

SAS AU CAPITAL DE 37000 € - RCS TOULOUSE B 394 785 034 00049 – APE 7112 B

Contrat n° A 13-047

Contrat conforme à :

- la **loi n° 2001-44** du **17 janvier 2001** relative à l'archéologie préventive, texte consolidé avec la **loi n° 2003-707** (NOR : MCCX9900003L) ;
- l'**ordonnance n°2004-178** du **20 février 2004**, relative au code du patrimoine ;
- au **décret n° 2004-490** du **3 juin 2004** relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive (NOR : MCCX0400056D) ;
- la **loi n° 2004-804** du **9 août 2004** relative au soutien à la consommation et à l'investissement ;
- aux **arrêtés** du **25 août 2004**, du **8 juillet 2004**, du **16 septembre 2004**, du **27 septembre 2004** précisant le décret n° 2004-490.
- à l'**arrêté** du **28 avril 2010** portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la S.A.S. HADÈS, publié au Journal Officiel de la République Française du 15 juin 2010.

Entre

La Communauté de communes Faucigny-Glières, 56 place de l'Hôtel de Ville, 74130 BONNEVILLE représentée par M. Martial SADDIER, en sa qualité de Président ayant tous pouvoirs à l'effet de signer les présentes ci-dessous dénommée l'**aménageur**, d'une part

Et

La société HADÈS, société par actions simplifiée (S.A.S.) au capital de 37 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro B 394 785 034 dont le siège social est sis 9 rue Vidailhan, 31130 BALMA représentée par M. Laurent D'AGOSTINO, en sa qualité de Directeur de l'Agence Hadès Rhône-Alpes ayant tous pouvoirs à l'effet de signer les présentes ci-dessous dénommée l'**opérateur**, d'autre part.

Au regard de :

- l'**arrêté du Préfet de la Région Rhône-Alpes n° 13-199** du **3 juillet 2013** relatif à une prescription de fouilles archéologiques préventives (copie en Annexe) ;

Il est convenu ce qui suit

1 - OBJET DE LA FOUILLE

La communauté de Communes Faucigny-Glières (Haute-Savoie) a engagé un programme de travaux de restauration du château de Bonneville, fortification majeure de la vallée de l'Arve et siège de pouvoir des ducs de Faucigny. Bien conservé malgré de profonds remaniements au XIXe siècle, fermé au public du fait de problèmes de sécurité profonds, le château de Bonneville fait aujourd'hui l'objet de projets de réhabilitation qui visent à lui redonner une vocation. La première tranche de travaux de restauration engagée porte sur la courtine nord, dont l'état de conservation est aujourd'hui préoccupant. Ces travaux vont entraîner un décroûtage des enduits couvrant les maçonneries, mais aussi le remplacement des éléments en mauvais état, provoquant la disparition d'informations essentielles à la compréhension de l'évolution du château.

Pour ces raisons, le Service Régional d'Archéologie a émis une prescription d'étude archéologique préventive par arrêté préfectoral. A la suite de l'étude architecturale préalable réalisée en 2004 par les architectes du patrimoine Viktoria Paniouchkina-Moulet et Andreea Tudor, cette fouille préventive a pour but d'identifier les grandes périodes d'édification et de remaniement de la face nord du château. Ces recherches permettront notamment de vérifier la réalité des hypothèses formulées lors de l'étude préalable et de mieux connaître les origines de l'édifice, ainsi que de restituer l'évolution des structures du bâti médiéval et moderne. Ces recherches seront mises en perspective avec l'évolution globale de l'architecture seigneuriale du nord des Alpes et plus particulièrement des constructions de Pierre II de Savoie.

Les temps d'intervention présentés ci-après ont été définis d'après le cahier des charges établi par le Service Régional de l'Archéologie.

Bref état des connaissances

Occupant une éminence au cœur de la vallée de l'Arve, le château de Bonneville a été fondé avec le bourg environnant par Pierre de II de Savoie. La ville fortifiée reçoit une charte de franchise en 1262, avant d'être dotée d'une fortification en pierre par Béatrix de Savoie en 1283, en même temps qu'elle lui aurait donné son nom.

Le château de pierre domine légèrement le bourg et la plaine environnante et aurait succédé à une fortification de bois au XIIIe siècle. Faisant partie de la dot d'Agnès de Faucigny lors de son mariage avec Pierre de Savoie, ce dernier aurait bâti le château actuellement visible. Bonneville aurait ainsi supplanté Cluses et le château de Châtillon-sur-Cluses, situés plus en amont dans la vallée. Centre de pouvoir aux XIIIe et XIVe siècles, le château semble voué à devenir un centre carcéral à partir du XVIe siècle. De nombreux aménagements sont liés à cette fonction de prison et datent du milieu du XIXe siècle. De la formation et de l'architecture médiévales du château, on ne connaît finalement que peu de choses sur le plan archéologique, la majorité des informations étant issues des textes d'archives et en particulier des comptes de châtellenie.

Deux cours structurent le site qui affecte un plan trapézoïdal dominé par les deux tours rondes qui occupent le flanc ouest de l'édifice. La cour orientale correspondrait à l'ancienne cour seigneuriale, mais seules les courtines et les tours sont encore conservées en élévation. À l'ouest, les prisons aménagées au XIXe siècle sur l'emplacement de bâtiments plus anciens flanquent trois côtés de la seconde cour.

La courtine nord du château est en très mauvais état, présentant un large effondrement au niveau de la cour ouest et plusieurs états successifs de construction mis en évidence en 2003 par Sylvie Bocquet. Les sondages archéologiques réalisés dans le cadre de l'étude préalable des architectes Viktoria Paniouchkina-Moulet et Andreea Tudor ont montré au moins trois états successifs de cette courtine s'échelonnant depuis un premier état antérieur au XIIIe siècle jusqu'au XVIe siècle au moins, avec des remaniements au XIXe siècle. Un remblai du XIXe siècle d'une épaisseur d'au moins un mètre couvre les sols anciens de la cour.

Problématique et objectifs scientifiques

Les travaux de restauration de la courtine nord vont couvrir à la fois les parements intérieur et extérieur de la courtine, mais aussi les deux pignons nord des bâtiments des prisons, ouvrant des perspectives d'analyse et d'interprétation sur l'évolution de tout ce secteur du château, depuis sa construction jusqu'à son réaménagement au XIXe siècle. Hormis ces maçonneries, la tranchée de drainage de la face sud de la courtine et le curage d'une citerne devront faire l'objet d'une étude archéologique.

L'opération d'archéologie préventive devra analyser la chronologie des structures conservées en élévation et mises au jour au sol, mais aussi définir plus finement les modes de construction des différents états de la courtine et s'attacher à mettre en évidence la relation entre matériaux employés et modes de construction. Cette étude diachronique devra permettre de cerner l'évolution de ce secteur du château et permettra de documenter avec plus de précision ce site encore mal connu.

La citerne fera l'objet de relevés détaillés et d'une analyse de son système constructif et fonctionnel. Si des niveaux de comblement anciens sont conservés, ils seront fouillés de manière à identifier la stratigraphie et recueillir le mobilier qui peut éventuellement avoir été rejeté dans cette citerne. Cette étude permettra de connaître avec plus de précision le système de gestion de l'eau dans ce château.

Les éléments analysés, même s'ils restent partiels, seront mis en perspective avec l'état des connaissances générales sur le château, mais aussi plus globalement avec les fortifications médiévales du Faucigny et notamment le transfert des centres de pouvoir dans la vallée de l'Arve, depuis le château de Faucigny jusqu'à Bonneville en passant par Châtillon-sur-Cluses.

Bibliographie indicative :

- BAUD Henri, MARIOTTE Jean-Yves, *Histoire des communes savoyardes – Le Chablais, Le Faucigny et Le Genevois*, 3 volumes, Horvath, Roanne, 1981.
- BLONDEL Louis, « Châteaux de l'ancien diocèse de Genève », *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, Genève, 1956, rééd. 1978.
- BROCARD Edmond, SIROT Elisabeth, *Châteaux et maisons fortes savoyards*, éd. Horvath, Le Coteau, 1981.
- CARRIER Nicolas, De la CORBIERE Matthieu, *Entre Genève et Mont-blanc au XIVe siècle, Enquête et contre-enquête dans le Faucigny delphinal de 1339*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève, 2005.
- CHAPIER Georges, *Châteaux savoyards, tome I : Faucigny et Chablais*, Editions de la Revue Les Alpes, Grenoble, 1946, 104 p.
- CORBIERE Matthieu De La, *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève*, Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, tome 107-108, Annecy, 2002, 647 p.
- D'AGOSTINO Laurent (dir.), GUFFOND Christophe, CHAUVIN-DEFLEURS Evelyne, CECI Liliana, CHEVALIER Maud, R.F.O. de prospection thématique, « Programme européen AVER, Alcotra – Interreg IV. Les châteaux médiévaux de la Haute-Savoie », dactyl., HADÈS / Service départemental d'Archéologie de la Haute-Savoie / DRAC Rhône-Alpes – SRA, 2011, 3 vol.
- D'AGOSTINO Laurent, GUFFOND Christophe, SARTORIO Gabriele, VEISSIÈRE Olivier, BRYER Andréa, « Lasergrammétrie et photogrammétrie appliquées à l'étude des châteaux médiévaux : le programme franco-italien AVER – des montagnes de châteaux », *Revue Française de Photogrammétrie et de Télédétection*, n° 201, janvier 2013, p. 13-26.
- D'AGOSTINO Laurent, CHEVALIER Maud, GUFFOND Christophe, « Les châteaux du Moyen Âge en Haute-Savoie, entre recherche et mise en valeur. État de la question et perspectives », *AVER – Anciens Vestiges En Ruines. Colloque final du projet européen*, (Aosta, Italie ; 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2012), Région Autonome de la Vallée d'Aoste – Surintendance des Biens Culturels, Aosta, 2012, p. 67-98.
- D'AGOSTINO Laurent, GUFFOND Christophe, « Le rôle de la recherche dans la définition d'un projet d'aménagement de site. Le cas des châteaux d'Allinges (Haute-Savoie) », *AVER – Anciens Vestiges En Ruines. Colloque final du projet européen*, (Aosta, Italie ; 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2012), Région Autonome de la Vallée d'Aoste – Surintendance des Biens Culturels, Aosta, 2012, p. 153-184.
- D'AGOSTINO Laurent, CHAUVIN-DEFLEURS Evelyne, PERRON Dominique, « Le bourg castral de Château-Vieux d'Allinges (Haute-Savoie) : principes de conservation, de restauration et de valorisation », *AVER – Anciens Vestiges En Ruines. Colloque final du projet européen*, (Aosta, Italie ; 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2012), Région Autonome de la Vallée d'Aoste – Surintendance des Biens Culturels, Aosta, 2012, p. 393-403.
- D'AGOSTINO Laurent, CHAUVIN-DEFLEURS Evelyne, « Le château de Regard à Clermont-en-Genevois : un renouvellement des connaissances par l'archéologie du bâti », *Châtoscope. Représentations multiples des Châteaux de Haute-Savoie*, catalogue d'exposition, Annecy, 2013, p. 52-57.

- DEMOTZ Bernard, « Les fortifications de pierre dans le Comté de Savoie. », *Congrès des Sociétés Savantes de Savoie*, 1981, p. 119-134.
- DETRAZ Gérard, « Fonctions militaires et résidentielles des châteaux à la fin du Moyen Âge : l'exemple du comté de Genève au XIVe siècle », *Etudes Savoyennes*, 1993, n° 2, p. 43-59.
- DUPARC Pierre, « Le comté de Genève – IXe-XVe siècle », *Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, Genève, 1955, 604 p.
- GUFFOND Christophe, D'AGOSTINO Laurent, « L'apport de Louis Blondel à la vision des châteaux haut-savoyards », *Châtoscope. Représentations multiples des Châteaux de Haute-Savoie*, catalogue d'exposition, Annecy, 2013, p. 58-61.
- GUFFOND Christophe, D'AGOSTINO Laurent, VEISSIÈRE Olivier, « De l'étude à la valorisation : les châteaux d'Allinges et le projet AVER – des montagnes de châteaux. Ou l'apport des techniciens dans la représentation des châteaux en ruines », COCULA Anne-Marie, COMBET Michel (dir.), *Châteaux en ruines. Actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord (Périgueux, 23-25 septembre 2011)*, Bordeaux, 2012, p. 155-175.
- GUILLERE Christian, *Le château de Bonneville dans la seconde moitié du XIVe s. Transcriptions et traduction d'un registre de comptes de 1385 et des opera castri des comptes de châtellenie de 1335 à 1400*, Institut d'études savoisiennes, Université de Savoie, 2003, 130 p.
- MARIOTTE Jean-Yves, « Naissance de Bonneville », *Urbanisme et architecture en Savoie. Actes du 27^e congrès des sociétés savantes de Savoie*, 1982, p. 109-114.
- PAYRAUD Nicolas, *Châteaux, espace et société en Dauphiné et en Savoie : du milieu du XIIIe siècle à la fin du XVe siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la dir. d'Etienne Hubert, Université Lyon 2, 2009.
- RAEMY (DE) Daniel, *Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330). Un modèle : le château d'Yverdon*, Lausanne, 2004.
- REGAT Christian, AUBERT François, *Châteaux de Haute-Savoie, Chablais, Faucigny, Genevois*, éd. Cabédita, Saint- Gingolph, 1994.

2 – MÉTHODOLOGIE DES RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

L'étude archéologique de bâti sera réalisée en parallèle avec les travaux de restauration et comportera plusieurs volets. Elle se déroulera dans un premier temps sous la forme d'un suivi régulier des travaux, en particulier durant la phase de piquetage des enduits et revêtements muraux actuels. Elle consistera dans un second temps en une étude détaillée du bâti de la courtine nord et visera à identifier les grandes phases de construction et d'aménagement de la courtine en lien avec les bâtiments adjacents, à déterminer les reprises et à analyser les anomalies du bâti (percements, reprises de parements, ragréages et réfections...).

Cette étude, dont le cahier des charges a été fixé par le Service Régional de l'Archéologie de Rhône-Alpes, visera à identifier les phases de construction successives de l'édifice, ainsi que ses aménagements architectoniques anciens, aujourd'hui masqués par les enduits des XIXe et XXe siècles. Elle comportera tous les relevés en plan, en coupe et en élévation nécessaires à l'enregistrement des structures archéologiques et des phases de construction. Ces relevés pourront être réalisés manuellement ou, de préférence, par photogrammétrie.

L'étude sur le terrain se déroulera en coordination avec les architectes maîtres d'œuvre des travaux et avec les entreprises intervenant sur site, en fonction du calendrier des restaurations.

Travaux de terrain

Organisation des travaux

L'étude archéologique pourra être menée parallèlement aux travaux de restauration. L'étude pourra débiter au cours du décroûtage des enduits et être menée par zones successives dans la mesure où aucun travail en superposition n'est réalisé de manière à éviter tout risque lié à la coactivité. Une adaptation du chantier est nécessaire de manière à permettre à la fois l'avancement des restaurations et de l'étude archéologique. Une simple coordination des entreprises est nécessaire de manière à permettre à chacun d'avancer sans nuire à la progression générale des travaux.

Le suivi des travaux de drainage devra être mené parallèlement aux terrassements et pourra nécessiter un arrêt ponctuel et provisoire des terrassements de manière à documenter la stratigraphie ou les structures apparaissant dans la tranchée.

Suivi archéologique des travaux de décroûtage des façades

Cette phase consistera en la réalisation des observations et du suivi ponctuel des travaux pendant le décroûtage des maçonneries. Cette phase de travaux est particulièrement sensible puisque les enduits successifs fournissent d'emblée des informations sur la chronologie relative, l'existence de bouchages d'ouvertures anciennes ou les différents travaux d'adjonction de bâtiments ou de rénovations qui ont marqué l'histoire du site. L'étude préalable a bien montré la complexité de l'édifice, point sur lequel l'étude archéologique préventive devra apporter des éléments plus tangibles que ceux livrés par les textes.

Nettoyage des parements en préalable au relevé des élévations

Cette phase préliminaire de travaux permettra de veiller au nettoyage approfondi des parements, de manière à garantir la lisibilité des maçonneries et la qualité du relevé détaillé des élévations.

Identification et prélèvement des enduits successifs et mortiers de construction

Une fois les différentes reprises identifiées, des prélèvements systématiques seront réalisés dans les enduits et mortiers des différentes phases de construction. Ces prélèvements seront localisés sur les relevés. Ces prélèvements (300g environ par échantillon) pourront être utilisés pour des analyses physico-chimiques et aider à la détermination des phases de construction (par étude comparée des échantillons). Une attention particulière sera également portée à la présence de charbons et de bois

dans les mortiers ou dans la construction, de manière à recueillir systématiquement des éléments susceptibles de dater les phases chronologiques de l'édifice (par radiocarbone ou dendrochronologie).

Analyse archéologique des élévations

Les maçonneries (parements, liaisons) seront analysées selon les méthodes classiques de l'archéologie du bâti alliant observations architecturales, structurelles, techniques et stratigraphiques. Leur étude conduira à établir la chronologie des différentes phases de construction et de modification et, plus avant, la chronologie de l'ensemble de l'édifice. Les dispositifs liés à la construction (trous de boulon d'échafaudages, mise en œuvre des moellons, traces d'outils...) feront l'objet d'une analyse spécifique plus détaillée.

L'analyse archéologique sera reportée sur les relevés détaillés (limites de phases de construction, de reprises ou de restaurations ; Unités stratigraphiques construites, annotations). Des relevés de détail en plan, en élévation et en coupe seront réalisés, ainsi que des échantillons de pierre à pierre afin de préciser les plans d'ensemble, les détails chronologiques, les techniques de construction et les principales orientations architecturales.

Suivi archéologique des travaux de drainage

Cette phase consistera en la réalisation du suivi archéologique des travaux de terrassements liés à la réalisation du drain le long de la courtine côté cour intérieure. Cette phase de travaux est particulièrement sensible puisque les travaux peuvent faire apparaître des structures bâties aujourd'hui disparues et anciennement accolées à la courtine nord du château. Les structures bâties mises au jour feront l'objet d'un nettoyage, de relevés de détail en plan et en élévations, ainsi que d'une couverture photographique systématique. Des coupes stratigraphiques ponctuelles seront relevées afin de documenter la succession des niveaux d'occupation reconnus.

Etude de la citerne

La citerne qui doit être réouverte lors de travaux fera l'objet d'une analyse détaillée accompagnée de relevés en plan, en coupe et en élévation permettant de restituer son dispositif fonctionnel.

Étude post-fouille et Synthèse de l'étude archéologique

La phase d'étude post-fouille et de rédaction du rapport d'opération succèdera à la fin de travaux sur le terrain. Elle comprendra le traitement et l'informatisation des données, des prélèvements, et la réalisation des inventaires techniques et des analyses en laboratoire, ainsi que la rédaction des textes et de la synthèse de l'étude.

Étude des données

L'étude des données recueillies sur le terrain consistera en l'ordonnancement de la documentation archéologique, en une analyse archéo-architecturale du bâti mis au jour associée à une étude chrono-stratigraphique qui permettra d'établir le phasage général des structures. La chronologie relative sera mise en regard des datations absolues obtenues par radiocarbone ou dendrochronologie. Les techniques de construction, la mise en œuvre des matériaux, l'évolution des techniques et des partis architecturaux seront analysés en détail.

Datations

Les échantillons éventuels de charbons ou de bois découverts et prélevés lors de l'étude archéologique, feront l'objet d'un tri et d'une sélection de manière à appuyer les hypothèses par des datations en laboratoire. Ces datations pourront être réalisées soit par le radiocarbone (C14 – charbons ou bois), soit par dendrochronologie (bois).

La politique de datation sera élaborée en collaboration avec le maître d'ouvrage et le SRA Rhône-Alpes. Une provision financière de 1500 euros HT est prévue à cet effet.

Infographie

10/65

BONNEVILLE (Haute-Savoie). Château des Sires de Faucigny

Les plans, coupes stratigraphiques et relevés d'élévations seront informatisés sous environnement AutoCAD et Adobe Illustrator. Les documents produits intégreront toutes les informations issues de l'analyse archéologique proprement dite. Les données graphiques seront regroupées par ensemble structurel, architectural ou stratigraphique, de manière à offrir des documents d'interprétation synthétiques et représentatifs des données acquises sur le terrain. Hormis les relevés de détail, des documents de synthèse seront produits de manière à identifier les structures par phases de construction.

Inventaires techniques

Les inventaires techniques comprendront : l'inventaire descriptif détaillé des structures archéologiques et des unités stratigraphiques ; l'inventaire descriptif des prélèvements ; l'inventaire du mobilier archéologique ; l'inventaire des photographies ; l'inventaire des documents graphiques et des minutes de terrain ; l'inventaire de la documentation écrite produite lors de l'étude. Tous ces documents seront conformes au cahier des charges du SRA Rhône-Alpes relatif à la gestion de la documentation pour les opérations d'archéologie préventive.

Synthèse

La chronologie relative obtenue par l'analyse du bâti sera confrontée aux données historiques connues pour dater les différentes phases de constructions et de modifications. Une recherche comparative d'édifices similaires aidera à ces datations et permettra de replacer le château dans un contexte historique et archéologique régional. La synthèse sera accompagnée de plans par phases de construction, de documents graphiques et photographiques et de propositions de restitution si nécessaire.

Dans ce domaine, l'équipe d'Hadès Rhône-Alpes bénéficie de plusieurs études menées sur les fortifications haut-savoyardes ces dernières années (projet européen *AVER – des montagnes de châteaux* réalisé pour le Conseil général de la Haute-Savoie notamment), garantissant une bonne maîtrise de la documentation et des problématiques spécifiques au territoire.

Système d'enregistrement, documentation

Enregistrement des données de terrain

Les données recueillies sur le terrain seront enregistrées au cours de l'étude selon les normes en vigueur sur des fiches normalisées portant les informations relatives à la nature, à la morphologie et à la chronologie relative des structures identifiées en élévation. Afin de permettre une meilleure efficacité de l'enregistrement des données, une base de données informatique sera renseignée au cours de l'opération sur le terrain et recueillera l'intégralité des informations archéologiques nécessaires. La base de données employée est développée sous FileMaker Pro spécifiquement par Hadès pour gérer les unités d'enregistrement archéologiques et la documentation graphique, iconographique et photographique. L'enregistrement sur le terrain sera géré au moyen d'une tablette numérique permettant d'améliorer la rapidité de traitement de l'information et de limiter la double saisie sur fiche papier puis sur base de données informatique.

La documentation graphique relevée en plan, en coupe et en élévation visera à caractériser les structures et à permettre leur identification et leur interprétation ; elle sera relevée à l'échelle 1/100 pour les relevés de masse, à l'échelle 1/20 pour les détails. Le relevé topographique complémentaire nécessaire au recalage des relevés de détail sur les plans d'ensemble sera réalisé au moyen d'une station totale.

La documentation photographique sera réalisée sur support numérique pour les clichés de travail et les clichés destinés à la publication dans le rapport d'opération.

Matériel mis à disposition

Le matériel mis à disposition pour le chantier comprendra :

- les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux personnels sur le terrain ;

- le matériel de fouille ;
- un perforateur électrique pour les travaux de piquetage complémentaires ;
- le matériel de relevé ;
- un échafaudage mobile pour l'accès aux parties hautes des élévations ;
- une station totale Leica pour le relevé topographique ;
- un appareil photo numérique reflex Nikon D90 (12 M de pixels) équipé d'un objectif grand angle 10-20 mm et d'un objectif 18-105 mm ;
- une perche photographique de 6 m avec système de retour vidéo pour les prises de vues générales (verticales ou obliques) ;
- un ordinateur portable équipé des logiciels de bureautique (Microsoft Word, Excel...), de bases de données (FileMaker Pro), de traitement d'images, DAO et PAO (Photoshop, Illustrator, InDesign CS4), de CAO (AutoCAD) ;
- une tablette numérique destinée à l'enregistrement des données stratigraphiques sur le terrain.

Documentation et édition des données

Toute la documentation sera indexée, classée et inventoriée selon les normes en vigueur¹.

Pour l'édition, les fiches d'Unités stratigraphiques et de Faits seront saisies sous forme d'inventaires techniques descriptifs et analytiques sous environnement FileMaker Pro et Microsoft Excel. Tous les relevés seront géoréférencés et cotés en altimétrie NGF. Les plans et relevés de masse seront informatisés sous AutoCAD et Illustrator. Les minutes de terrain de détail seront numérisées, assemblées puis redessinées au moyen du logiciel Adobe Illustrator ; les illustrations finales seront présentées à l'échelle 1/20 ou 1/50 pour les relevés de détail, à l'échelle 1/100 ou 1/200 pour les plans d'ensemble. Les photographies seront retravaillées si nécessaire sous Adobe Photoshop afin d'optimiser leur qualité graphique et leur lisibilité.

Rapport et archives de fouilles

Le rapport de synthèse de l'étude qui réunira l'ensemble des données archéologiques et leur interprétation sera réalisé selon les normes définies par le Ministère de la Culture² et mises en œuvre en Rhône-Alpes par le Service Régional de l'Archéologie³.

Le délai de remise de ce rapport est de six mois à compter de la date de libération du terrain. Le rapport sera produit en 8 exemplaires papier dont 1 non broché et sur CD-ROM en version PDF.

L'exploitation des recherches est réalisée par l'opérateur en Rhône-Alpes et dans ses locaux situés en France :

HADES Rhône-Alpes
3bis rue Gustave Eiffel
ZA des Césardes
74600 SEYNOD

Le mouvement de mobilier archéologique hors de Rhône-Alpes, pour analyse ou traitement, sera systématiquement signalé au préalable à la DRAC, avec traçabilité des collections par bordereaux d'expédition et de livraison. Le rapport final se conformera en particulier aux articles 56 à 60 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004, et aux arrêtés du 16 et 27 septembre 2004 précisant les normes de contenu, de fond et de forme du R.O.A.P.

Étude et devenir des vestiges mobiliers issus de la fouille.

1 Arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques.

2 Arrêté du 24 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

3 Cahier des charges du SRA Rhône-Alpes.

12/65

BONNEVILLE (Haute-Savoie). Château des Sires de Faucigny

Dans le cadre de l'exploitation générale des données acquises, à l'issue de la phase terrain de l'opération archéologique l'opérateur étudie les objets exhumés lors des travaux, en dresse l'inventaire et en assure temporairement la conservation et la garde. Pour cette mission, l'opérateur ne pourra disposer d'un délai supérieur à deux années comptées à partir de la date figurant sur l'attestation de libération des terrains délivrée par le Préfet de région (art. 59 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004).

Les conditions de remise et la propriété du mobilier archéologique sont déterminées par les articles 59, 61 et 62 du décret n° 2004-490 du 3 juin 2004.

3 – CONTENU DE LA MISSION

Intitulé	Prestations	Poste(s)	Jours/homme
Préparation et suivi du chantier (3 jours/homme)	- Suivi administratif	- Responsable administratif	2 j/h
	- Logistique	- Logisticien	1 j/h
Phase de chantier (42 jours/homme)	- Suivi des décroûtages des maçonneries, nettoyage des parements, prélèvements d'enduits et mortiers. - Analyse des élévations et des méthodes de construction. - Enregistrement des données stratigraphiques. - Relevés. - Topographie générale.	- Responsable d'opération - Technicien qualifié - Topographe	25 j/h 15 j/h 2 j/h
Phase post-fouille (32 jours/homme)	- Datations en laboratoire, analyses de mortier - Traitement des données topographiques - infographie : mise au net des documents graphiques (plans, coupes, élévations) sur la base du relevé photogrammétrique et des relevés manuels - Rédaction du rapport d'opération. Mise en forme des données et intégration des études et analyses. Synthèse de l'étude et mise en perspective. - Mise aux normes des archives de fouille selon le cahier des charges du SRA Rhône-Alpes - Maquettage et édition du rapport de fouilles	- Topographe - Infographiste - Responsable d'opération - Responsable d'opération - Infographiste	forfait 2 j/h 10 j/h 15 j/h 2 j/h 3 j/h

4 – CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN

1) L'aménageur met gracieusement à disposition de l'opérateur les terrains concernés par l'opération archéologique afin qu'il puisse réaliser les travaux prévus dans le présent contrat (**parcelles cadastrales n° AM 177,178**).

La mise à disposition des terrains par l'aménageur implique notamment que :

- la surface totale de l'emprise à fouiller est libre de tout obstacle matériel (déblais entreposés, végétaux, constructions, clôtures, etc.) dans le cas où l'enlèvement préalable des éléments gênants n'est pas prévu dans le chiffrage de l'opération archéologique elle-même.

- les terrains concernés par les fouilles ou leurs travaux connexes (stockages de déblais, installations de chantier, etc.) sont libres de toutes contraintes juridiques ou de servitudes autres que celles des réseaux techniques. En particulier, l'aménageur atteste qu'il est propriétaire des terrains ou qu'il possède toutes les autorisations des propriétaires, locataires ou exploitants lui permettant de faire réaliser les travaux de fouille ;

- de manière générale, les terrains seront libres d'accès pendant toute la durée des fouilles et qu'aucun obstacle matériel ou juridique ne viendra entraver le déroulement normal des travaux engagés par l'opérateur.

2) L'aménageur s'engage en outre à ne réaliser aucun ouvrage technique lié à son projet d'aménagement sur les terrains en cours de fouille, sauf accord de l'opérateur ayant fait l'objet d'un procès-verbal de chantier (travaux importants) ou de l'accord verbal du responsable du chantier de fouilles pour les travaux mineurs.

3) L'aménageur s'engage à mettre à disposition des terrains sur lesquels l'activité normale de l'opérateur est sécurisée ; cette notion implique notamment que les travaux réalisés par l'aménageur pour son projet sur ou à proximité des parcelles à fouiller ne présentent aucun risque pour les équipes de l'opérateur. En l'occurrence, il veillera particulièrement à la stabilité des ouvrages partiellement démolis ou en cours de construction, aux blindages éventuels des parois lorsque le renfort de celles-ci n'est pas rendu nécessaire directement par l'opération archéologique et au bon état des accès au chantier.

4) De manière générale, l'opérateur ne pourra être tenu de prendre en charge des travaux directement liés et/ ou indispensables à l'opération d'aménagement initiale prévue par le maître d'ouvrage. Plus particulièrement, les coûts des dispositifs de toutes natures nécessaires aux travaux d'aménagement eux-mêmes ne pourraient être mis à la charge de l'opérateur, même si l'intervention de celui-ci en bénéficie directement ou indirectement. Sont concernés, entre autres, le défrichage des parcelles, la location et le montage des échafaudages, la sécurisation du site vis-à-vis du public (clôtures, déviations, passages provisoires, protections diverses, bâchage, etc.), la confortation des ouvrages limitrophes (étalements, renforts, protections, etc.), le dévoiement des réseaux et les implantations topographiques des parcelles et infrastructures projetées.

Ces dispositions peuvent être modulées ou abrogées dans des cas particuliers si l'opération archéologique elle-même prend en charge certains de ces travaux. Dans ce cas de figure, le descriptif des prestations correspondantes est expressément indiqué dans l'offre de Hadès et leurs coûts sont reportés dans le tableau d'honoraires.

5) En cas de co-activité de plusieurs entreprises sur le chantier désigné, notamment lorsque des travaux sont réalisés par d'autres entreprises sur des terrains voisins à ceux de l'opération archéologique sur l'emprise du même projet d'aménagement par l'aménageur, ce dernier en informe l'opérateur et lui communique les coordonnées des représentants de ces entreprises. Cette disposition devra permettre un rapprochement lorsque la situation de co-activité nécessite une concertation et/ou des mesures de coordination entre les différentes équipes présentes.

6) Si l'aménageur entreprend lui-même les travaux de libération des terrains (enlèvement des obstacles matériels), il prendra soin de ne pas réaliser d'affouillement susceptible de détruire des éléments archéologiques. En l'occurrence sont proscrits les travaux de dessouchages mécaniques, les enlèvements de fondations enfouies ou de longrines ainsi que l'enlèvement de réseaux enterrés. De manière générale, le déblaiement se limitera aux structures aériennes ou aux aménagements de sols superficiels (dalles, chapes, enrobés, bordures, etc.) étant entendu que ces travaux ne devront pas affecter le sous-sol à une profondeur supérieure à 0,25 m par rapport au terrain naturel (TN).

7) L'aménageur s'engage à mettre les terrains à disposition de l'opérateur **une semaine** avant la date de début d'opération de fouille précisée dans le présent contrat afin que ce dernier puisse y installer les aménagements temporaires nécessaires au chantier (base vie, clôtures, piquetage, etc.).

8) Un procès-verbal de mise à disposition des terrains sera dressé avant ou pendant l'installation du chantier par l'opérateur. Il sera dressé contradictoirement par l'aménageur et l'opérateur ou leurs représentants ayant pouvoir d'engagement. Le procès-verbal constatera le respect des dispositions prévues aux paragraphes. 1) à 5) ci-dessus ou au contraire le non-respect de certaines des conditions. Dans ce dernier cas, le représentant de l'opérateur sur le terrain décidera des mesures à prendre et en informera l'aménageur ou son représentant. Si des contraintes mineures précisées dans le PV (retards des travaux de déblaiement prévus au paragraphe 1) conduisant à une mise à disposition partielle des terrains, etc.) peuvent néanmoins autoriser le démarrage de l'opération, l'incapacité de l'aménageur à fournir à l'opérateur les autorisations d'accès et de fouilles de tous les terrains concernés par l'intervention archéologique interdit tout démarrage de chantier, même partiel. Un nouveau PV sera dressé lorsque cette condition sera totalement remplie. Le chantier sera repoussé de la durée nécessaire à ces démarches sans que l'opérateur puisse en être tenu pour responsable.

9) Les délais de l'intervention peuvent être rallongés lorsque certaines conditions d'accès aux terrains ne sont pas remplies, particulièrement lorsque :

- l'ensemble des surfaces à fouiller ne sont pas libres d'accès et qu'une partie du site ne peut être traitée par l'opérateur au cours des délais d'intervention convenus et arrêtés. Dans ce cas, l'opération ne peut être considérée comme achevée, même partiellement, et aucun procès-verbal de fin de chantier ne sera délivré par l'opérateur. Un nouveau procès-verbal de mise à disposition devra être établi lorsque ces terrains seront accessibles.

- pour une raison quelconque l'accès aux terrains est temporairement impossible, immobilisant ainsi l'équipe d'intervention de l'opérateur.

Dans ces deux cas, la durée de prolongation sera équivalente à la durée de la période d'inaccessibilité des terrains sans que l'opérateur puisse en être tenu pour responsable. Une notification de prolongation

indiquant les motifs de celle-ci sera émise par l'opérateur à l'adresse de l'aménageur, une copie étant transmise au SRA pour information.

Si des prolongations de délais sont la conséquence du non respect, par l'aménageur ou ses entreprises, d'un calendrier d'intervention convenu et arrêté, celui-ci supportera non seulement les coûts financiers des journées d'immobilisation du personnel et du matériel de Hadès, mais aussi les coûts des prolongations éventuelles.

10) La durée de mise à disposition des terrains sera **au moins égale** à la durée de l'intervention archéologique précisée au Chapitre 10 du présent contrat.

11) Dans le cas où une pollution de sol inattendue serait découverte au cours de l'opération de fouille archéologique, c'est-à-dire « un site présentant un risque pérenne, réel ou potentiel, pour la santé humaine ou l'environnement du fait d'une pollution de l'un ou l'autre des milieux, résultant de l'activité actuelle ou ancienne » (selon le Ministère chargé de l'environnement), l'opérateur se réserve le droit d'interrompre l'opération tant que le site n'a pas été traité en conséquence. Le traitement de dépollution ou les moyens de protection des personnels de Hadès qui seraient nécessaires seront entièrement à la charge de l'aménageur. Les données issues des analyses des milieux pollués devront être communiquées à l'opérateur dans les plus brefs délais. Une réunion entre l'aménageur, l'opérateur et le Service Régional d'Archéologie décidera de la méthodologie de fouille à adopter en conséquence.

5 - APPORTS EN MOYENS DE L'AMÉNAGEUR

1) Démarches préalables dans le cas où le projet d'aménagement se situerait sur le domaine public

L'aménageur fera son affaire de la Demande de Renseignements (D.R.) relative à l'ouverture du chantier sur un domaine public permettant de s'assurer de l'absence de câbles ou réseaux enterrés dans l'emprise du chantier.

En outre, il consultera préalablement au démarrage du chantier les services municipaux et les services de l'État compétents (ONF, DDAF, DIREN, DRAC, DDE) en matière de contraintes environnementales, foncières, ou juridiques auxquelles le terrain et les matériaux qui en seraient extraits pourraient être exposés. Les réponses sont à notifier par écrit à HADÈS.

2) Implantation foncière, supports administratifs et documentaires

Au plus tard 2 semaines avant le démarrage du chantier, l'opérateur devra être en possession des documents suivants, dont l'aménageur dispose nécessairement dans le cadre de l'élaboration de son projet d'aménagement :

- 1) Un plan cadastral sur lequel figure l'emprise du projet d'aménagement ;
- 2) Un plan (ou plusieurs plans) du projet d'aménagement sur lequel sont figurés les emprises de la voirie, les bâtiments conservés, les informations d'ordre topographique (altitudes ou courbes de niveaux), l'emprise des servitudes de toute nature ;
- 3) les relevés de masse existants du bâtiment, en plan et en élévations.

Ces documents doivent être fournis en 1 exemplaire papier et sur support informatique (CD-Rom ou autre).

3) Moyens techniques ou logistiques (chantier)

- dans le cas d'éventuelles co-activités avec d'autres entreprises, l'intégration des travaux archéologiques dans le Plan Général de Coordination ;
- la phase d'étude de bâti sera réalisée à la suite des travaux de décroûtage des maçonneries et préalablement aux travaux de restauration ; les archéologues devront bénéficier d'un droit d'accès aux échafaudages et ces derniers devront être conformes aux normes de sécurité ;
- l'autorisation d'accès dans toutes les parties des bâtiments à étudier ;
- les travaux éventuels de confortation des parois et tranchées conformes aux règles de sécurité dans les travaux de bâtiment et travaux publics (décret du 8 janvier 1965).

6 - INSTALLATION DE CHANTIER, TERRASSEMENTS, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

1) Cantonnement et installation de chantier

La prestation de Hadès intègre la fourniture et le repli d'une installation de chantier complète qui comprendra :

- un local fermant à clé pour servir de bureau de chantier ;
- 1 sanitaire.

La prestation de Hadès n'intègre pas la fourniture d'une clôture générale de chantier.

2) Clôture et accessibilité des terrains

L'aménageur se charge de l'installation d'une signalisation et d'une clôture de chantier conforme aux règles de sécurité collective pour la protection du public en réservant un accès fermé par cadenas à l'opérateur. Cet accès pourra être commun aux autres entreprises évoluant sur le site.

3) Co-activités

L'exécution des travaux archéologiques sera soumise à une co-activité ou juxtaposition avec des entreprises retenues par l'aménageur pour son ouvrage (installation des échafaudages, piquetage des façades) ou pour mettre à pied d'œuvre l'opérateur sur les terrains concernés par l'emprise des fouilles. Afin de planifier au mieux ces co-activités, il importe à l'aménageur de communiquer à l'opérateur les calendriers prévisionnels des travaux et d'intégrer l'opérateur dans le plan général de coordination du chantier.

Hadès se charge de communiquer son plan particulier de sécurité et de protection de la santé et son programme de travail à l'aménageur et au coordonnateur du chantier.

4) Hygiène et sécurité du chantier – Charte chantier à faibles nuisances

L'ensemble des personnels Hadès sera équipé des EPI réglementaires et portera des tenues de travail siglées et identifiables des autres entreprises intervenantes. Le ou les secouristes du travail au sein des équipes Hadès seront repérés par un autocollant vert sur le casque et un brassard vert. Le port du casque sera obligatoire sur toute la durée du chantier ainsi que les chaussures de sécurité et un baudrier réfléchissant. Le plan de prévention sera affiché dans le bureau de chantier et communiqué sous forme simplifiée dans un livret d'accueil. Ce dernier sera remis au personnel Hadès ainsi qu'aux entreprises en co-activités afin de bien exposer nos méthodologies et principes de travail et sensibiliser les effectifs à la prévention des risques dans les travaux archéologiques et en particulier aux risques propres du chantier (circulation des engins du chantier, réseaux enfouis, etc ...).

Les D.I.C.T. seront réalisées auprès de l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par les travaux, dix jours au moins avant le démarrage du chantier.

Les nuisances produites par les archéologues ou ses sous-traitants seront minimisées par des moyens adaptés aux contraintes du chantier. L'évacuation des déchets sera faite quotidiennement selon un tri sélectif par bennes avec mise en place d'un bordereau de suivi. L'entretien des cantonnements se fera deux fois par semaine par un personnel désigné.

Le responsable d'opération sera le responsable environnemental chantier.

7 - GESTION DU CHANTIER PAR L'OPÉRATEUR

1) Organisation du chantier par l'opérateur

Pendant la durée de mise à disposition des terrains, l'opérateur pourra organiser son chantier librement, notamment en y installant toutes les installations nécessaires, obligatoires et réglementaires liées à son intervention, en complément de celles fournies par le maître d'ouvrage (cantonnements, blocs sanitaires, dispositifs de sécurité, signalétique, etc.).

L'opérateur pourra également clore à ses frais le chantier si des risques particuliers apparaissent au cours de l'opération.

2) Prestataires choisis par l'opérateur

L'opérateur est responsable de l'opération archéologique qu'il a en charge. En conséquence, il est libre de faire intervenir sur son chantier tout prestataire nécessaire à la bonne marche des travaux, dans le respect du Plan Général de Coordination et du Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé. Il pourra choisir ces prestataires et contrôlera leurs interventions.

3) Valorisation de l'opération

L'opérateur se réserve le droit d'entreprendre toute action de valorisation de la présente opération archéologique (affichage sur site, visites, portes ouvertes, informations presse, moyens audio-visuels, brochures, publicité, etc.). Il en informera préalablement l'aménageur qui pourra lui transmettre ses éventuelles remarques ou recommandations.

L'opérateur pourra également, à l'issue de l'exploitation des données (rendu du R.O.A.P.), engager des actions de publication/vulgarisation du site, en partenariat ou non avec l'aménageur ou toute autre partie intéressée ou sollicitée (État, Région, Départements, laboratoire, université, etc.).

8 - ORGANIGRAMME DE L'OPÉRATION

RESPONSABLE DE L'OPÉRATION : Laurent D'AGOSTINO

Voir C.V. en Annexe

1) Organisation, suivi et logistique

Laurent D'AGOSTINO, Directeur de l'agence Hadès Rhône-Alpes.

Evelyne CHAUVIN-DESFLEURS, adjointe administrative et scientifique de l'agence Hadès Rhône-Alpes

2) Travaux sur site

Responsable d'opération : Laurent D'AGOSTINO, archéologue, spécialiste en archéologie du bâti médiéval.

Technicien qualifié : à définir

Topographie : Evelyne CHAUVIN-DESFLEURS, spécialiste en archéologie du bâti médiéval et technologies de relevé.

3) Études post-fouilles

Responsable d'opération : Laurent D'AGOSTINO

Informatisation des relevés : Olivier HAUSARD

4) Études complémentaires

L'opération d'archéologie préventive sera menée en concertation avec les chercheurs régionaux ou nationaux travaillant dans les divers domaines de recherche rencontrés lors de l'intervention et notamment :

Datations radiocarbone : laboratoire BetaAnalytic Miami (USA). Après plusieurs collaborations avec des laboratoires français et étrangers, le choix d'Hadès s'est porté sur ce laboratoire d'analyse qui est le seul à assurer une rapidité de traitement des échantillons inférieure à 1 mois (aussi bien en datation standard – par comptage – que par accélérateur de particules – AMS)

Dendrochronologie : à définir si besoin

Analyses de mortier : Cécilia PÉDINI (Hadès)

22/65

BONNEVILLE (Haute-Savoie). Château des Sires de Faucigny

9 - HONORAIRES

	Unité	Quantité	Prix Unit. H.T.	Montant H.T.
PRÉPARATION, RÉUNIONS, SUIVI, LOGISTIQUE				
1 directeur opérationnel :	Jour	2		
1 logisticien :	Jour	1		
INSTALLATION CHANTIER (5 semaines)				
Mise à disposition bureau + réfectoire + sanitaires (H/F)	Jour	25		
Vidange WC	Unité	2		
Transport	Unité	2		
PERSONNEL				
PHASE DE CHANTIER				
1 archéologue responsable d'opération :	Jour	25		
1 archéologue technicien qualifié :	Jour	15		
1 archéologue topographe :	Jour	2		
PHASE D'ÉTUDE POST -FOUILLE				
1 archéologue responsable d'opération :	Jour	15		
1 archéologue topographe :	Jour	2		
1 infographiste :	Jour	10		
Travaux d'édition du rapport :	Jour	3		
Mise en conformité archives de fouilles aux normes S.R.A. :	Jour	2		
FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT	/	Forfait		
TRAVAUX DE LABORATOIRE				
Analyses diverses : C14, dendrochronologie, mortiers, mise en état d'étude du mobilier archéologique, etc. Cette provision ne sera consommée qu'avec l'accord du S.R.A.	/	Forfait		
			TOTAL H.T.	
			T.V.A. 19,6%	
			TOTAL T.T.C.	

ÉCHÉANCIER DE PAIEMENT

- Prix valeur août 2013. Il est ferme pour une durée de 120 jours, au-delà il sera actualisable.
- Facturation :
 - à la fin de la phase d'intervention sur site :
 - solde à la remise du rapport d'opération :
- Le règlement des sommes dues s'effectuera par virement. Les prestations objet du contrat seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique. Les sommes dues

seront payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes. Le taux des intérêts moratoires sera celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires auront commencé à courir, augmenté de deux points.

10 - CALENDRIER DE L'OPÉRATION

1) Délais de l'opération

Calendrier de l'opération

L'opération archéologique de terrain pourra débuter dans un délai de 2 semaines à compter de la réception de l'ordre de service et de l'autorisation préfectorale de fouilles archéologiques. La date prévisionnelle de démarrage est fixée au plus tôt **le 10 septembre 2013**. L'achèvement est prévu au plus tard **le 30 novembre 2013** sous réserve :

- de réception de l'autorisation de fouilles du Service Régional de l'Archéologie à cette date ;
- d'une réponse négative à la Demande de Renseignements (D.R.) dans le cas où les travaux projetés se trouveraient sur le domaine public (cf. chap. 4-1 *supra*). Dans le cas d'une réponse positive à cette D.R., l'opération de fouille archéologique ne pourra débuter qu'après un avis favorable de la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)
- de l'absence de contraintes environnementales, foncières ou juridiques en rapport avec les travaux archéologiques projetés ;
- que l'implantation du site soit réalisée et les zones de fouille à disposition à disposition (cf. chap. 4-2 *supra*) ;
- que le calendrier des travaux ainsi que leur coordination avec l'opération archéologique soient établis avec précision.

Le délai de remise du Rapport d'opération d'archéologie préventive (R.O.A.P.), tel que prévu par le S.R.A., est de 6 mois à compter de la date de libération du terrain.

Ce rapport sera remis à l'État (Service Régional de l'Archéologie) pour vérification de conformité avec les normes de rendu, évaluation scientifique par la C.I.R.A. puis transmission au maître d'ouvrage. Ce dernier sera informé de l'envoi du R.O.A.P. au Service Régional de l'Archéologie.

Respect des délais

Les délais prévus dans le présent contrat pour les différentes phases de l'intervention sur le terrain doivent s'entendre hors cas de force majeure, événements imprévisibles ou susceptibles de retarder ou immobiliser le chantier et plus particulièrement :

- les intempéries et catastrophes naturelles ;
- les immobilisations imputables à la co-activité avec d'autres intervenants ou entreprises ;
- les immobilisations liées à une pollution des sols (produits dangereux, engins de guerre, etc.) ;
- dans le cas de découvertes exceptionnelles (voir *infra*).

Dans ces cas, l'aménageur supportera les coûts financiers des journées d'immobilisation du personnel et du matériel de Hadès.

L'aménageur et l'opérateur peuvent néanmoins convenir en cours de travaux d'une modification des délais prévisionnels si celle-ci n'entraîne pas de contraintes majeures sur la conduite du chantier

archéologique ou sur le projet d'aménagement. Cette modification peut faire l'objet d'un avenant au présent contrat et n'est pas soumise au dispositif de pénalités pour retard.

Cas des découvertes particulières

La mise au jour d'éléments sortant du domaine des découvertes normalement attendues (mosaïques, enduits peints ou structures en bois par exemple) et nécessitant la mise en œuvre de moyens non courants conduira le responsable de chantier de la société Hadès à prendre l'avis scientifique du Service Régional de l'Archéologie. Dans le cas où ce dernier prescrirait une extension de la fouille engagée, une prestation nouvelle, la mise en œuvre de moyens particuliers, l'intervention de personnel spécialisé et plus généralement toutes prestations non prévues dans le présent devis, celles-ci seront réputées non comprises dans la présente proposition. La société Hadès ne pourra être rendue responsable du retard consécutif à de telles découvertes.

En outre, si le déroulement de l'opération fait apparaître des éléments importants qui remettent directement en cause les résultats du diagnostic, et donc également les prescriptions du cahier des charges figurant dans l'arrêté de fouille, le Préfet de Région peut formuler des prescriptions supplémentaires.

2) Pénalités pour retard

Dispositif des pénalités de retard

Le présent contrat prévoit une indemnisation des parties lorsque les délais des travaux dépassent les durées initialement prévues. Celle-ci s'applique forfaitairement par journée calendaire de retard.

Hormis les cas prévus au paragraphe 1 ci-dessus pour lesquels le dispositif de pénalité n'est pas applicable, les pénalités sont dues :

Par l'aménageur :

- lorsque l'équipe de l'opérateur est immobilisée pour une raison imputable directement à l'aménageur (retard imprévu de mise à disposition de terrain, absence ou retard de mise en œuvre de moyens normalement à la charge de l'aménageur ou prévus dans le contrat, etc.).

Par l'opérateur :

- lorsque celui-ci ne respecte pas les délais d'intervention convenus initialement ou modifiés par accord entre les parties pendant les travaux, et plus précisément la date de fin d'occupation des terrains (constatée par le PV de fin de chantier) lorsque celle-ci est expressément précisée dans le présent contrat ou dans un avenant à ce dernier.

Montant des pénalités pour retard

Le montant journalier des pénalités est fixé forfaitairement à 15 €.

11 - RENDU DU TERRAIN

1) Fin de la mise à disposition des terrains par l'aménageur et fin de chantier

Lorsque la mission de l'opérateur prend fin, un procès-verbal de fin de chantier est établi contradictoirement par l'opérateur et l'aménageur.

Le procès-verbal constate en particulier :

- que tous les terrains sur lesquels porte une prescription de fouilles ont bien été traités par l'opérateur ;
- que les surfaces murales à étudier ont bien été analysées et relevées ;
- que les terrains sont libérés par l'opérateur dans l'état précisé au paragraphe 2) ci-après ;
- que de manière générale les prescriptions de fouilles ont été respectées.

L'aménageur peut dès lors transmettre le procès-verbal signé au Préfet de région en lui notifiant l'achèvement des travaux afin d'obtenir l'attestation de libération des terrains prévue à l'art. 53 du décret n°2004-490 du 3 juin 2004.

2) État du terrain à la fin de l'intervention

En application du cahier des charges du marché, le terrain sera rendu en état à l'issue de l'étude et les secteurs du bâtiment mis à disposition seront nettoyés.

12 – ACCEPTATION DE L'OFFRE

FORMALITÉS

Le présent contrat n'est pas soumis au droit de timbre ni à la formalité de l'enregistrement. Dans le cas où l'enregistrement serait requis par l'une des parties, les frais seraient à la charge de celle-ci.

PIÈCES ANNEXÉES AU CONTRAT

Le présent contrat comprend en outre :

- Annexe 1 : Arrêté du Préfet de région n° 13-199 du 3 juillet 2013 relatif à la prescription de la réalisation d'une fouille archéologique préventive.
- Annexe 2 : Cahier des charges de l'intervention établi par le Service Régional de l'Archéologie et localisation de l'emprise des zones devant faire l'objet d'une fouille archéologique préventive.
- Annexe 3 : Copie de l'arrêté ministériel portant agrément de l'opérateur.
- Annexe 4 : Curriculum vitae des membres de l'équipe scientifique.

La signature du présent contrat vaut acceptation du montant total de l'opération ainsi que des conditions de règlement des prestations détaillées ci-avant.

Bonneville, le

Fait à Seynod, le 16 août 2013

Le Maître d'Ouvrage :
Communauté de communes Faucigny-Glières
Bon pour accord,

L'opérateur :
La société HADÈS

(Nom et qualité du signataire)

Laurent D'Agostino
Directeur de l'agence Rhône-Alpes



PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

**Direction régionale
des affaires culturelles**
Service régional de l'archéologie

ARRETE N° 2013/1276

SRA : 25038
Code opération Patriarche : 2211346
Affaire suivie par : Colette
LAROCHÉ
Téléphone : 04 72 00 44 90
Télécopie : 04 72 00 44 57
Mél : colette.laroche@culture.gouv.fr

Le Préfet de la région Rhône-Alpes
Préfet du Rhône
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU le code du patrimoine, et notamment son livre V ;

VU l'arrêté du Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, n° 13-002 du 7 janvier 2013, accordant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté du Directeur régional des affaires culturelles en Rhône-Alpes n° 2013-9 du 8 janvier 2013, portant subdélégation de signature pour l'application de la législation relative à l'archéologie préventive et programmée ;

VU l'arrêté de prescription de fouille n° 13-199 en date du 03/07/2013 ;

VU l'acte d'engagement signé le 21/08/2013 entre :
l'aménageur : Communauté de communes Faucigny-Glières
56 place de l'Hôtel de Ville, 74130 BONNEVILLE

et l'opérateur : HADES
9 rue Vidailhan, 31130 BALMA
qui définit les conditions de mise en œuvre du projet d'opération élaboré par l'opérateur ;

VU l'agrément de l'opérateur en date du 02/05/2010 ;

VU le projet scientifique d'intervention établi par l'opérateur sur la base du cahier des charges de la prescription ;

VU la transmission par l'aménageur du contrat susvisé, en date du 20/08/2013 ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés, en raison de leur nature et de leur localisation, affectent des éléments du patrimoine archéologique et qu'il est nécessaire de sauvegarder ces vestiges par l'étude et la fouille archéologique. Le projet de réhabilitation concerne la courtine nord de la cour de la prison du château de Bonneville construit au XIII^e siècle ;

ARRETE

Article 1^{er} : Une opération de fouille archéologique préventive est autorisée sur le terrain faisant l'objet du projet d'aménagements, d'ouvrages ou de travaux situé comme suit :

Région : Rhône-Alpes
Département : HAUTE-SAVOIE
Commune : Bonneville
Lieu-dit : 32 rue Portes du Château
Cadastre : section(s) / parcelle(s) : AM 177, 178

Article 2 : La fouille sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Faucigny-Glières.

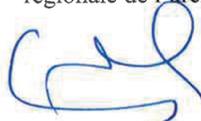
Article 3 : L'opérateur exécutera les fouilles conformément aux prescriptions imposées par l'Etat, selon les objectifs scientifiques et principes méthodologiques qu'il a fixés et sous la surveillance de ses représentants.

Article 4 : Le responsable scientifique de l'opération archéologique est : M. Laurent D'AGOSTINO.

Article 5 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Directeur régional des affaires culturelles et la Conservatrice régionale de l'archéologie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'aménageur et à l'opérateur.

Fait à Lyon, le 23/08/2013

P/Le Directeur régional
des affaires culturelles
et par subdélégation,
L'Adjoint à la Conservatrice
régionale de l'archéologie



Michel LENOBLE



RÉSULTATS SCIENTIFIQUES

INTRODUCTION



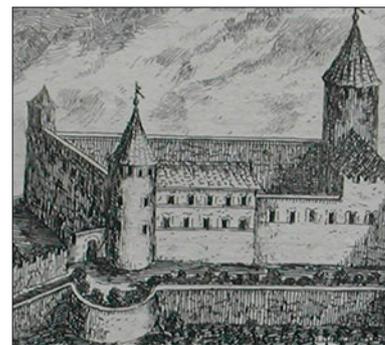
Occupant une éminence au cœur de la vallée de l'Arve, le château de Bonneville a été fondé avec le bourg environnant par Pierre II de Savoie. La ville fortifiée reçoit une charte de franchise en 1262, avant d'être dotée d'une fortification en pierre par Béatrix de Savoie en 1283, en même temps qu'elle lui aurait donné son nom.

Le château de pierre domine légèrement le bourg et la plaine environnante et aurait succédé à une fortification de bois au XIII^e siècle. Faisant partie de la dot d'Agnès de Faucigny lors de son mariage avec Pierre de Savoie, ce dernier aurait bâti le château actuellement visible, même si cette interprétation est débattue. Bonneville aurait ainsi supplanté Cluses et le château de Châtillon-sur-Cluses, situés plus en amont dans la vallée. Centre de pouvoir aux XIII^e et XIV^e siècles, le château semble voué à devenir un centre carcéral à partir du XVI^e siècle. De nombreux aménagements sont liés à cette fonction de prison et datent du milieu du XIX^e siècle. De la formation et de l'architecture médiévale du château, nous ne connaissons finalement que peu de choses sur le plan archéologique, la majorité des informations étant issue des textes d'archives et en particulier des comptes de châtellenie.

La courtine nord du château est en très mauvais état, présentant un large effondrement au niveau de la cour ouest et plusieurs états successifs de construction mis en évidence en 2003 par Sylvie Bocquet. Les sondages archéologiques réalisés dans le cadre de l'étude préalable des architectes Viktoria Paniouchkina-Moulet et Andreea Tudor ont montré au moins trois états successifs de cette courtine s'échelonnant du XIII^e siècle jusqu'au XVI^e siècle au moins, avec des remaniements au XIX^e siècle. Un remblai du XIX^e siècle d'une épaisseur d'au moins un mètre couvre les sols anciens de la cour.

La Communauté de Communes Faucigny-Glières (Haute-Savoie) a engagé un programme de travaux de restauration du château de Bonneville, fortification majeure de la vallée de l'Arve et siège de pouvoir des ducs de Faucigny. Bien conservé malgré de profonds remaniements au XIX^e siècle, fermé au public du fait de problèmes de sécurité profonds, le château de Bonneville fait aujourd'hui l'objet de projets de réhabilitation qui visent à lui redonner une vocation. La première tranche de travaux de restauration engagée en 2013 a porté sur la courtine nord, dont l'état de conservation était préoccupant.

1. LE SITE ET L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE



1.1. LE CHÂTEAU DE BONNEVILLE

1.1.1. CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET GÉOMORPHOLOGIQUE

Bonneville est située dans le centre du département de la Haute-Savoie, dans la vallée de l'Arve qui descend de Chamonix jusqu'à Genève (pl. 1). L'Arve sépare les massifs des Aravis au sud et du Faucigny et du Chablais au nord. Entre Cluses et Bonneville, le fond de la vallée est à une altitude moyenne de 450 à 470 m, mais elle présente une largeur assez faible de l'ordre de 2 à 3 km. Au sud et au nord-est de Bonneville, les massifs calcaires s'élèvent rapidement et culminent à 1877 m à la pointe d'Andey et à 1863 m au Môle, conférant à la vallée une étroitesse particulière qui a fait de Bonneville un lieu de choix (fig. 1) pour contrôler l'itinéraire routier menant à la haute vallée de l'Arve autour de Salanches et, plus loin, les accès au Valais suisse et au col du Grand Saint-Bernard par Chamonix et le col de la Forclaz d'une part et au Beaufortain par Megève et le Val d'Arly d'autre part.

Sur le plan géologique¹, Bonneville est installée au cœur des formations détritiques d'origine glaciaire de la vallée de l'Arve, un peu à l'écart du cône détritique de la vallée du Borne. Les couches morainiques et fluvio-glaciaires qui tapissent le fond de la vallée occupent des épaisseurs de plusieurs mètres à plusieurs dizaines de mètres, offrant une ressource de sables et graviers largement exploitée. Bonneville s'est développée à proximité immédiate d'un

affleurement important de molasse² appelée « grès de Bonneville », qui affleure au niveau du château et de l'église, puis se développe vers le nord-est au pied du Môle. Cet affleurement rocheux a permis au château et à la ville d'échapper en partie aux crues torrentielles de l'Arve, et à fournir un matériau de construction de choix.

1.1.2. CONTEXTE HISTORIQUE ET ÉTAT DES CONNAISSANCES

Le château de Bonneville (fig. 2) a été le sujet de plusieurs études historiques et architecturales, même si une approche archéologique globale et détaillée du château manque encore. Comme bon nombre de châteaux de la Savoie du nord, Bonneville a fait l'objet d'une première synthèse par Louis Blondel, publiée en 1956³, reprenant le contexte de la création du château et de la ville, mais aussi une analyse de l'architecture du château. En 1983, Jean-Yves Mariotte a proposé une nouvelle lecture du développement de la ville basée sur les sources historiques⁴. Plus récemment, dans le cadre de l'étude préalable à la restauration du château menée par Viktoria Paniouchkina et Andreea Tudor en 2004⁵, plusieurs études ont été menées à la fois sur les sources historiques et les comptes de châtelainie par Christian Guilleré⁶ et par le biais de sondages

2 Sur la question de l'affleurement de molasse sous le château, voir Eurofins LEM 2008 et Solen Géotechnique 2001.

3 Blondel 1956 ; au sujet de l'apport de Louis Blondel à la connaissance des châteaux du nord des Alpes, voir Guffond, D'Agostino 2013.

4 Mariotte 1982.

5 Paniouchkina-Moulet, Tudor 2004.

6 Guilleré 2003.

1 Charollais, Plancherel *et alii* 1998.

archéologiques par Sylvie Bocquet⁷. Ces dernières ont permis de renouveler les quelques synthèses sur les communes⁸ ou sur les châteaux de Haute-Savoie⁹, dont les approches étaient déjà anciennes et peu porteuses de nouveautés par rapport aux travaux de Louis Blondel. Les travaux de Daniel de Raemy sur l'architecture des châteaux des États de Savoie¹⁰ ont également abordé Bonneville, de même que la publication de l'enquête pontificale de 1339 sur le Faucigny¹¹, qui livre une description assez détaillée du château. Enfin, en 2009, la thèse de Nicolas Payraud a fait le point sur la documentation disponible et mis en perspective le réseau castral et le développement urbain savoyard et dauphinois, sans pour autant renouveler les connaissances sur le développement du château de Bonneville¹². Parallèlement, nous avons bénéficié de la documentation que nous avons pu réunir en collaboration avec le Service départemental d'archéologie de Haute-Savoie dans le cadre du projet européen AVER – des montagnes de châteaux entre 2010 et 2012¹³.

Dans le cadre de la présente étude, nous ne pourrions reprendre dans le détail les questions de la morphogenèse de la ville et du château de Bonneville, déjà largement abordée par Viktoria Panniouchkina et Andreea Tudor. Néanmoins, nous proposerons une courte synthèse des différentes études menées et des principaux événements qui ont marqué l'histoire du château, indispensables à la compréhension de son architecture et de son organisation. L'état des connaissances sur les bâtiments du château sera également dressé brièvement, même si notre étude n'a porté que sur une infime partie de ce monument, sa courtine nord. Plus globalement, une analyse comparative des documents d'archives, en particulier des comptes de châtellenie, et du bâti du château manquent encore pour proposer un état détaillé de l'évolution du site.

7 Bocquet 2003.

8 Baud, Mariotte 1981.

9 Brocard, Sirot 1981 ; Regat, Aubert 1994.

10 De Raemy 2004.

11 Carrier, de la Corbière 2005.

12 Payraud 2009.

13 Pour une information générale sur le projet et les recherches mises en œuvre, voir D'Agostino, Chevalier et alii 2012.

1.1.2.1. Le château et la ville : origine et développement

Sans revenir sur les traces d'une occupation protohistorique ou antique à proximité de Bonneville, il est vraisemblable que le site choisi pour l'édification de la ville se trouve à proximité d'une voie romaine, dont le tracé est mal attesté, reliant Genève au Valais et au col du Grand Saint-Bernard passant par la vallée de l'Arve¹⁴.

Un premier site médiéval fortifié nommé Tucinge ou Toisinges est connu par les textes à partir de 1262. Si la ville occupe la rive droite de l'Arve, le lieu-dit Tucinge actuel est situé sur sa rive gauche, immédiatement en face de Bonneville et pourrait constituer le site d'une fortification primitive. Dans un acte du 23 octobre 1262, Agnès de Faucigny, fille d'Aimon II de Faucigny, reconnaît que Pierre de Savoie, son époux, a fait construire à ses frais dans la vallée de Faucigny le lieu de Tucinge, qui semble être une construction nouvelle¹⁵. L'année suivante, le 7 juin 1263, Agnès déclare à nouveau que son mari Pierre de Savoie a fait construire et fortifier plusieurs localités, parmi lesquelles les châteaux de Flumet, Sallanches, Châtillon, Faucigny, Tucinge, Le Châtelet du Credoz et Pont-sur-Arve (Borings)¹⁶. Si certains de ces châteaux sont de fondation ancienne, Tucinge semble appartenir à une série de fortifications nouvelles créées à l'initiative de Pierre II de Savoie, qui devient comte en 1263.

À la mort de Pierre et d'Agnès en 1268, un profond conflit successoral lié à l'absence d'héritier mâle provoque le début de la guerre delphino-savoiarde. Le Faucigny revient à la fille du couple, Béatrix dite la Grande Dauphine, comtesse de Viennois et d'Albon. En novembre 1269, retenue captive par sa tante Béatrix, dame de Thoire et Villars, qui conteste la succession de son père Aimon II de Faucigny, la Dauphine obtient sa libération en remettant en gage à sa tante et aux médiateurs délégués par le comte de Savoie Philippe plusieurs châteaux, dont celui de Tucinge¹⁷. En février de l'année suivante, un compromis entre la Grande Dauphine et la dame de Thoire et Villars maintient

14 Voir Bertrand, Chevrier, Serralongue 1999, p. 73-74.

15 Lullin, Le Fort 1866, n° 945.

16 Lullin, Le Fort 1866, n° 955.

17 Lullin, Le Fort 1866, n° 1053.

Tucinge et d'autres châteaux en gage à Philippe de Savoie jusqu'à la fin des contestations relatives à l'héritage d'Aimon¹⁸.

À partir de 1282, on voit apparaître dans la documentation le nom de *Bona villa*, Bonneville¹⁹. Si l'on suit Grillet dans son *Dictionnaire historique des départements du Mont-Blanc et du Léman*, l'appellation de Bonneville serait bien due à Béatrix qui « changea son premier nom de *Burgum Castri* en celui de *Bonneville*, le jour de Ste Catherine de l'an 1283, comme le prouve le texte des franchises que cette princesse accorda à cette ville où on lit : *sciendum est quod nomen Bonnaevillae impositum fuit Burgum Castri, in festo Sanctae Catharinae, anni 1283* »²⁰. Le château de Bonneville, dont c'est la première mention claire, apparaît dans plusieurs actes de 1293, date à laquelle la Dauphine Béatrix donne à son cousin Amédée V comte de Savoie plusieurs châteaux et terres du Faucigny, tout en les recevant en fief en échange de l'hommage à la suite de la donation²¹.

De ces différents événements, Louis Blondel²² a déduit que la localité et le château de Tucinge étaient parfaitement identifiables à Bonneville, dont ils auraient pris le nom à la suite de l'attribution de franchises à la ville par Béatrix. Si Blondel estimait que la construction du château était bien due à Pierre II de Savoie, plusieurs auteurs remettent en cause cette interprétation, sur la foi d'un document de 1270 dressant l'état des lieux du château de Tucinge lors de sa mise en gage, document aujourd'hui perdu signalant que l'essentiel des fortifications de la bourgade était formé de palissades en bois. Si l'on suit Jean-Yves Mariotte²³, les fortifications en pierre de la ville et du château pourraient être dues à Béatrix dans les années 1280 et non à son père avant 1262. Pour renforcer cette hypothèse, la mention de *l'aula novi castri Bonae Villae* en 1296 suggère que la construction du château de pierre est relativement récente²⁴. Lors de ses travaux sur les grandes tours du Pays de Vaud et de Savoie,

Daniel de Raemy a évoqué les similitudes existant entre le dispositif de l'enceinte castrale de Bonneville et la morphologie de sa tour maîtresse avec le cas d'Yverdon, notamment la forme des fentes de tir à coussiège aménagé dans la niche à ébrasement oblique. À Yverdon, la tour maîtresse est commencée en 1261-1262 par Pierre de Savoie, mais ne sera achevée que par le comte Philippe en 1276-1277²⁵. Il rapproche également le plan d'ensemble de Bonneville de ceux des châteaux des années 1290 et du début du XIV^e siècle, comme Évian, Cursinges près de Thonon ou encore Château-Gaillard près d'Annemasse²⁶. Peut-on en déduire pour autant une attribution de la construction de la tour maîtresse à Pierre de Savoie et un étalement de la construction jusqu'aux années 1290 ? En l'absence d'argument décisif, Daniel de Raemy ne se risque pas à trancher cette question.

À la lumière de ces quelques sources historiques, comment envisager la fondation du château de Bonneville ? La première fortification de Tucinge était-elle en bois et a-t-elle été remplacée à la fin du XIII^e siècle par une fortification de pierre ? Le site a-t-il été déplacé, peut-être à cause des incartades de l'Arve dont le cours était torrentiel ? Le lieu-dit actuel de Tucinge, en rive gauche de l'Arve, ne correspond-il pas au site médiéval, implanté en rive droite à l'emplacement de la future Bonneville ? Les textes laissent planer le doute et ces questions restent en suspens en l'absence de recherches archéologiques plus approfondies.

L'accord de franchises par Béatrix en 1290²⁷, confirmées en 1306, 1432, 1492 et 1500 a permis à la ville de connaître un certain essor puisque la population de la paroisse, y compris les villages dépendant de la ville, atteint 240 feux en 1339²⁸, même si la fin du Moyen Âge la voit décroître à nouveau. Au début du XIV^e siècle, Bonneville supplante Cluses comme capitale du Faucigny et voit notamment se dérouler en 1309 le mariage d'Hugues, petit-fils de la Grande Dauphine, et de Marie de Savoie, fille du comte Amédée V²⁹. À partir de 1333 et jusqu'au

18 Lullin, *Le Fort 1866*, n° 1056.

19 Lullin, *Le Fort 1866*, n° 1185.

20 Grillet 1807, vol. 1, p. 376.

21 Lullin, *Le Fort 1866*, n° 1374, 1375, 1376.

22 Blondel 1956.

23 Mariotte 1982.

24 Lullin, *Le Fort 1866*, n° 1420.

25 De Raemy 2004, p. 42-46.

26 De Raemy 2004, p. 177-179.

27 Lullin, *Le Fort 1872* ; Mariotte 1982 ; sur les franchises du Faucigny, voir aussi Coppier 2011.

28 Carrier, de la Corbière 2005, p. 11.

29 Lullin, *Le Fort 1866*, n° 1647.

milieu du XIV^e siècle, le Faucigny reste entre les mains des Dauphins du Viennois, avant d'échoir à la Maison de Savoie par le Traité de Paris de 1355. Sans détailler outre mesure les événements historiques qui marquent Bonneville, signalons simplement que le château garde sa fonction résidentielle jusqu'au XV^e siècle, avant de devenir un centre carcéral dès le XVI^e siècle semble-t-il, ce qui lui a valu d'être préservé contrairement à bon nombre de châteaux savoyards qui tombent en ruines dès cette époque faute d'entretien. Cette fonction de prison sera prépondérante au château de Bonneville jusqu'à la fin du XIX^e siècle³⁰.

1.1.2.2. Le château d'après les archives

Concernant l'organisation du château, les bâtiments qui le composaient, son architecture ou son évolution, l'essentiel des informations disponibles proviennent des documents d'archives, à commencer par les comptes de châtellenie, l'enquête delphinale de 1339, quelques procès-verbaux de visite du XVI^e siècle et les archives des prisons pour les XVIII^e et XIX^e siècles. Ces documents ont été partiellement publiés, mais les synthèses restent brèves ou inédites malgré la matière disponible.

La première description complète du château est livrée par l'enquête menée en 1339 pour dresser un état du Faucigny à l'initiative du Dauphin de Viennois³¹ (**annexe 1**). Le château est alors dépeint comme presque carré, avec trois grandes tours dans les angles et une « *tourelle ronde au-dessus des murs* » dans le quatrième angle. L'accès au château, « *du côté de l'Arve* » c'est-à-dire à l'ouest, est défendu par une « *tour carrée au-dessus du portail dudit château, lequel portail est en pierres de taille* » ; il semble exister deux portes successives séparées par un espace enclos de murs, mais le dispositif est délicat à restituer. La tour ronde principale, probablement celle située au nord-est, possède alors quatre niveaux, le premier étant voûté en pierre et les trois autres formés de planchers de chêne ; elle est couronnée par des hourds. Les deux autres tours rondes, au sud-est et au sud-ouest, sont quant à elles dotées de trois niveaux en planchers de chêne. Sur le flanc est prend place une poterne aménagée dans la courtine entre les deux

tours. La description semble indiquer sur le côté nord une partie des bâtiments résidentiels, le long de la courtine entre la grosse tour et la tourelle, où prennent place successivement d'est en ouest une grande cave voûtée, une chambre voûtée avec un fourneau, une chambre peinte avec un fourneau et un lardier au rez-de-chaussée, tandis que prennent place à l'étage la chapelle et deux chambres dotées de fourneaux. Au sud, à partir de la tour sud-ouest, se développent la grande salle, une cuisine et l'étable ou écurie. À cette date, « *tous les bâtiments dudit château sont bien couverts d'escindoles avec des clavins* », c'est-à-dire une couverture de tuiles de bois.

Les comptes de travaux de Jean de Liège commandés par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, en 1385 et les comptes de châtellenie de 1355 à 1400 transcrits et édités par Christian Guilleré³² sont riches d'informations sur les bâtiments du château durant la seconde moitié du XIV^e siècle et permettent de préciser les fonctions de certaines salles. Nous ne pourrions ici proposer une analyse complète de ces documents, mais la visite du château en 1389 à la fin des travaux de Jean de Liège offre une vision synthétique³³. L'entrée du château a tout d'abord fait l'objet de l'aménagement d'un sol pavé en pierre entre les deux portes et, au-delà de la seconde porte, jusqu'à la grande aula du château ; un sol est également réalisé dans la cuisine. La visite mentionne la grande aula, le lardier près de la cuisine, la chambre d'Amédée, fils du comte, dotée d'une cheminée de tuf, ainsi que la chambre inférieure sous la chambre d'Amédée. Un degré de pierre a été bâti de manière à monter de la cour du château (*platea*) jusque sur la *logia* ou galerie. Une fenêtre neuve est percée dans la chapelle, mal localisée. En outre, deux latrines sont créées sous la forme d'une tourelle en pierre (*tornelle seu angine*) pour desservir les chambres basses du château. Deux autres latrines en bois (*duas latrinas de fusta*) sont créées pour les chambres de la comtesse. Six fenêtres de pierre sont ouvertes dans le grand mur

32 Guilleré 2003 ; SA 5689, registre de comptes de travaux de Jean de Liège ; AD Savoie, SA 12690/1 à SA 12727, comptes de châtellenie. D'autres comptes de châtellenie sont conservés mais n'ont pas encore été étudiés : AD Savoie, SA 12728 à SA 12851 pour la période 1401-1553.

33 Guilleré 2003, p. 69-70. La visite est réalisée par Pierre de Condet, juge du Faucigny, Guimet Mecoraz, châtelain de Bonneville, et plusieurs bourgeois de la ville.

30 Mariotte, Baud 1980.

31 Carrier, de la Corbière 2005, p. 2-15.

du château du côté sud (*in magno muro dicti castris a parte ville*) pour éclairer des chambres refaites à neuf. Une grande cheminée de bois équipe également la cuisine. À l'arrière du château, probablement du côté est, un pont de bois neuf est aménagé, peut-être à proximité de la poterne. La chapelle du château est rénovée, mais une deuxième chapelle est construite en bois, sans que l'on puisse très bien la situer. La toiture de la citerne a elle aussi fait l'objet d'une rénovation et une bouteillerie de bois a été construite près de son entrée ; de la même manière, une paneterie de bois est également construite dans l'aula.

Entre 1553 et 1566, trois procès-verbaux de visite du château de Bonneville ont été dressés et livrent une image d'ensemble. Ces documents ont été partiellement analysés et transcrits par Roger Devos³⁴, mais nous avons eu l'occasion d'accéder à ces documents et transcrit la visite du 16 octobre 1553 (**annexe 2**). À cette date, la morphologie du château n'a pas fondamentalement changé depuis 1339. Les visiteurs entrent dans le château par deux portes successives, la première étant défendue par une tour, probablement la tour carrée mentionnée en 1339. Dans la cour se développe le « *grand maysonnement* » du château, où réside le châtelain, longé par des galeries de circulation ouvrant sur la cour. Ce grand logis semble prendre appui contre la courtine sud, à partir de la tour sud-ouest appelée « *la tour blanche* », puisque la première chambre est « *du coste du couchant tirant a la tour blanche* ». Au rez-de-chaussée se trouvent deux chambres et une garde-robe tandis qu'à l'étage, circulant par les galeries, se suivent deux chambres contiguës aux greniers du château, non mentionnés en 1339, et une salle proche. Ils gagnent ensuite « *la gallerie par ou jadyz estoit la chappelle* », qui dessert quatre chambres dont une appelée « *la chambre des dames* ». Ce corps de bâtiment donne également accès à « *la tour noire* », dont l'emplacement semble correspondre à la tour maîtresse de l'angle nord-est. En effet, les visiteurs signalent la « *porte de la tour noire tirant au curtil ou jardin derriere ledit chasteau* », probablement la poterne de 1339 entre les deux tours orientales, mais aussi « *laultre tour du coste de leglise* », c'est-à-dire située à l'est

et correspondant vraisemblablement à la tour sud-est. Les visiteurs signalent également « *les prisons du coste de la ville* », au sud. Nous suivons ainsi le cheminement des officiers du duc de Savoie depuis l'entrée à l'ouest, le long des bâtiments au nord jusqu'à la tour maîtresse au nord-est, à travers la poterne orientale donnant sur le jardin et, enfin, près de la tour sud-est. Ils poursuivent leur visite par les prisons au sud et terminent par la « *grande salle basse* » et la « *grande cuysine* ». L'ensemble paraît en assez bon état, même si plusieurs « *gouttières* » entraînant des infiltrations d'eau sont signalées dans les toitures des édifices résidentiels, laissant supposer un certain abandon dans l'entretien du château.

Selon L. Blondel, d'importantes réparations sont entreprises en 1583, sans que la source de cette assertion soit connue³⁵. C'est semble-t-il à cette période que le château gagne sa vocation de prison, mais là encore la bibliographie est assez vague et une reprise des sources serait nécessaire.

Le dispositif général des visites du XVI^e siècle semble toutefois correspondre à la représentation du *Theatrum Sabaudiae* publié en 1682 (**fig. 3 et 4**), même si cette représentation est très idéalisée et tardive. Le château apparaît comme un vaste quadrilatère dominant le bourg de Bonneville. Le château est caractérisé par trois tours rondes, deux encore conservées à l'est et la troisième dans l'angle sud-est ; l'angle nord-ouest est quant à lui défendu par une tourelle ou une échauguette suspendue au sommet de la courtine. La façade sud du château, la seule visible distinctement, laisse apparaître deux bâtiments accolés à l'arrière de la courtine, le premier à l'ouest caractérisé par deux niveaux de fenêtres, le second à l'est à un seul niveau de fenêtres. L'enceinte du bourg se raccorde au château sur ses façades ouest et est, tandis que le côté sud du château est bordé d'une lice délimitée par un mur. La représentation du château semble néanmoins assez idéalisée : au niveau de la lice sud, deux bastions semi-circulaires semblent ne jamais avoir existé et ne sont pas du tout observables sur le terrain ; par ailleurs, les merlons bifides représentés au sommet des courtines du château ne sont pas du tout attestés sur le site, ni dans aucun château savoyard ou faucignerand de la région, mais sont

34 Devos 1995. Les textes sont conservés aux AD Haute-Savoie : SA 18717, visite de 1553 ; SA 18718, visite de 1560 ; SA 18719, visite de 1566.

35 Blondel 1956.

plutôt présents en vallée d'Aoste à Fénis ou dans le piémont alpin italien par exemple au château de Castelgrande à Bellinzona (Tessin, Suisse).

Des travaux d'aménagement sont menés aux prisons au cours du XVIII^e siècle, puis au XIX^e siècle. Quelques plans permettent d'appréhender les états les plus récents du château. La mappe sarde de 1733 livre le seul plan qui semble confirmer la disposition des bâtiments décrite en 1533 (**pl. 2**) : l'enceinte presque rectangulaire flanquée des trois tours rondes au nord-est, sud-est et sud-ouest est bien visible, tandis que deux ensembles bâtis sont représentés, le premier formant un quadrilatère dans l'angle sud-ouest, le second se développant selon un plan en L contre la courtine orientale entre les deux tours et dans l'angle nord-est du château. Se basant sur la mappe sarde et sur le *Theatrum Sabaudiae*, Louis Blondel a proposé une restitution du plan du château et du bourg entouré de ses fortifications (**fig. 5**). Si le plan du château est directement issu de la mappe, le plan du bourg est largement extrapolé et l'on peut s'interroger sur la pertinence du tracé des remparts. En effet, il restitue l'enceinte au nord à partir des angles du château et en suivant les limites parcellaires du cadastre sarde ; mais à l'ouest et au sud, aucune limite cadastrale ne permet de restituer avec précision ce tracé et aucune observation de terrain ne permet de corroborer l'hypothèse. Le bourg, modeste, s'organise autour d'une place en triangle appelée place du Parquet, où se trouvent la maison de ville et le four banal. Le bâti n'occupe qu'une très petite surface de l'enceinte, en grande partie vide et utilisée par des jardins ou des champs ; l'église Sainte-Catherine, entourée de son cimetière, est sur les pentes au sud-est du château. Au sud-ouest, la porte de La Roche mène au pont sur l'Arve ; la porte de Genève est dans le prolongement de la rue Saint-Paul et s'ouvre au nord au pied du château ; Blondel restitue une porte de Pertuiset à l'ouest. L'angle nord-est de l'enceinte villageoise est formé par la maison forte de Pressy ou Anières, aujourd'hui détruite, et une quatrième porte est représentée entre le château comtal et la maison forte, sur la route d'Ayse. Toutes ces portes sont représentées défendues par des tours-porches carrées dans le *Theatrum*.

En revanche, en 1840 et en 1873 (**fig. 6 et 7**), la disposition des bâtiments du château est très différente de celle de 1733 et le plan d'ensemble montre un dispositif proche de la situation actuelle, avec

la grande enceinte trapézoïdale cantonnée de deux tours rondes à l'est³⁶. La cour occidentale est dans un état proche de l'état actuel, avec la courtine sud longée par deux bâtiments successifs correspondant aux cellules encore visibles aujourd'hui ; la courtine ouest est quant à elle bordée de deux bâtiments encadrant le vestibule d'entrée. Près du portail, un bâtiment rectangulaire est accolé contre le parement extérieur de la courtine ouest. Un mur sépare enfin les cours ouest et est, dans laquelle aucun bâtiment n'est représenté. En revanche, dans les années 1870, un bâtiment servant de prison des femmes (actuel logis du gardien) est bâti à la jonction des deux cours. Le plan figuré dans la demande de classement au titre des Monuments historiques³⁷ en 1908 correspond assez fidèlement à l'organisation du site encore conservée (**fig. 8**).

Une série d'analyses dendrochronologiques menées en 2003³⁸, sans aucune analyse de bâti associée ce qui en limite considérablement la portée, a livré des propositions de datation pour les différentes charpentes des édifices conservés (**pl. 6**). D'ouest en est, les charpentes des bâtiments de la cour ouest auraient été mises en place en 1843 au niveau du bâtiment qui occupe l'angle sud-ouest de la cour ; vers 1728 pour le long bâtiment doté de cellules voûtées au centre de la cour ; en 1823 pour le bâtiment dans l'angle sud-est de la cour ouest. Enfin, le bâtiment du gardien qui sépare les deux cours aurait vu sa charpente mise en place en 1877.

1.1.3. ÉTAT DES LIEUX DES BÂTIMENTS

De nos jours, le château de Bonneville a conservé le plan d'ensemble du château médiéval, du moins dans ses proportions extérieures. Il affecte un plan légèrement trapézoïdal au sommet de l'éminence rocheuse qui domine la ville ancienne au nord. Ses dimensions hors œuvre atteignent 80 m de longueur est/ouest, pour une largeur nord/sud de 18,90 m à l'ouest et 26,90 m à l'est (**pl. 3 à 11**). La surface couverte par l'enceinte castrale atteint ainsi environ 1850 m².

36 Les deux plans sont présentés dans Paniouchkina, Tudor 2004. La source du plan de 1840 n'est pas mentionnée ; plan de 1873, ADHS, 15FS1 et 15FS2.

37 Médiathèque du patrimoine ; Paniouchkina, Tudor 2004.

38 Dormoy, Pérard 2003 [Archéolabs réf. ARC 03/R2716D/3].

Deux grosses tours rondes viennent en outre cantonner les angles nord-est et sud-est (**fig. 9**). La tour nord-est (ES I), probablement la tour maîtresse (**fig. 10**), a perdu ses planchers, mais elle possédait au moins quatre niveaux (**fig. 11**). Son diamètre de 9,40 m et sa hauteur de 16,50 m sont vraisemblablement assez proches de ses dimensions d'origine, bien que les traces de son couronnement ne soient pas conservées. Le mur périphérique atteint 2,85 m d'épaisseur au rez-de-chaussée et au premier étage, puis se réduit à 2,50 m au deuxième étage par un retrait permettant la pose d'un plancher. Les surfaces utiles sont ainsi de 10,7 m² au rez-de-chaussée et premier étage, puis de 15,2 m² aux deuxième et troisième étages. Aucun aménagement de confort n'est observable, à l'exception d'une porte conduisant à une latrine en encorbellement en bois donnant sur l'escarpe au nord (**fig. 12**). Cette tour beffroi avait vraisemblablement une vocation défensive uniquement. Les baies conservées, qui appartiennent à l'architecture d'origine de la tour, affectent deux formes différentes : les premières, au premier et au troisième étage, sont des archères à niche à ébrasement simple dotées de fentes de tir verticales hautes de 1,50 m ouvrant au nu du parement externe. Au deuxième étage se trouve la porte d'origine de la tour (**fig. 13**) ouvrant au sud, ainsi que des baies à un coussiège et double ébrasement triangulaire (**fig. 14**). La porte d'accès actuelle au rez-de-chaussée n'est pas antérieure à la fin du Moyen Âge ou à la Renaissance. La tour sud-est (ES II) (**fig. 15**), plus modeste, possède encore deux niveaux, avec un diamètre de 7,20 m et une hauteur de 12,10 m. Le mur périphérique est épais de 2,00 m, ce qui laisse une surface utile interne de 8 m². Là encore, il s'agit d'une tour beffroi sans fonction résidentielle, dotée de trois fentes de tir verticales au rez-de-chaussée, en partie bouchées (**fig. 16**) ; la porte du rez-de-chaussée appartient elle aussi à des remaniements de la fin du Moyen Âge au moins (**fig. 17**), tandis qu'une porte ouvre sur la courtine orientale au premier étage (**fig. 18**). Le dispositif semble assez similaire sur ces deux tours, les accès n'étant possibles que depuis la courtine orientale adjacente. Cette dernière, épaisse de 1,75 m, a perdu son parapet et son couronnement d'origine, mais elle pouvait être dotée d'un chemin de ronde à hauteur des deux portes des tours, défendu par un crénelage ou un hourd.

Concernant l'enceinte (ES III), elle est formée de quatre courtines droites au sud, à l'est, au nord et à l'ouest. La partie orientale est la mieux conservée, même si aucune ne montre plus le système défensif d'origine en couronnement. Sur le flanc est, la courtine en molasse que nous avons déjà évoquée est parfaitement chaînée avec les deux tours et donc contemporaine de celles-ci. Au sud, la partie orientale, épaisse de 1,80 m, est elle aussi en molasse et chaînée avec la tour sud-est (**fig. 19**). Deux baies, dont une baie géminée en molasse à décors trilobés et oculus quadrilobé (**fig. 20**), s'ouvrent dans la courtine au niveau de la cour orientale, témoignant de l'existence de bâtiments vraisemblablement accolés à cette dernière et aujourd'hui disparus. La baie orientale est moins bien conservée (**fig. 21**), mais ses piédroits en calcaire montrent les mêmes modénatures que la baie ouest. L'étude de Sylvie Bocquet³⁹ n'a pas mis en évidence de chronologie relative évidente entre la baie ouest et la courtine sur le parement interne, mais l'examen du parement externe et des remaniements visibles autour de la baie suggère que ces baies sont postérieures à la courtine. Faut-il pour autant les rapprocher des mentions de travaux de 1385-1389 ? La structure des baies pourrait évoquer l'extrême fin du XIII^e siècle ou le début du XIV^e siècle, comme celles conservées dans l'église de Contamine-sur-Arve (Haute-Savoie) ou encore au château de Chillon (Suisse)⁴⁰. Plus à l'ouest (**fig. 22**), les bâtiments accolés contre la courtine côté cour ont provoqué de multiples remaniements qu'il était exclu d'analyser dans le cadre de cette étude ; notons toutefois que les reprises autour des fenêtres et les baies bouchées (**fig. 23 et 24**) laissent supposer plusieurs états de construction successifs qu'il serait utile d'étudier afin de mieux connaître l'évolution du château et espérer identifier les traces des bâtiments médiévaux.

L'angle sud-ouest de l'enceinte ne montre plus de trace de la troisième tour ronde mentionnée dans les visites et représentée sur le *Theatrum* et la mappe sarde ; le sondage archéologique au sol réalisé par Sylvie Bocquet n'a pas permis lui non plus de préciser ce point⁴¹. Seul un coup de sabre vertical

39 Bocquet 2003.

40 Paniouchkina, Tudor 2004 ; De Raemy 2004, p. 178-179.

41 Bocquet 2003.

visible sur la façade ouest suggère un remaniement majeur de l'angle sud-ouest, mais les enduits ne permettent pas plus d'observations. En revanche, la façade ouest montre clairement dans sa moitié nord les traces des planchers du bâtiment arasé (ES IX) qui était accolé contre le château (fig. 25). Au nord, la courtine est bien observable, mais elle présente un état de conservation très variable (fig. 26). Malgré de multiples remaniements, la partie ouest, qui fait l'objet de notre étude, est conservée en grande partie jusqu'au niveau des toitures des bâtiments des prisons, tandis que la partie orientale est arasée presque au niveau du sol, à la suite d'un effondrement après le milieu du XX^e siècle ; une photographie de Frédéric Boissonnas publiée par Louis Blondel⁴² montre en effet la courtine encore conservée au niveau du premier étage du bâtiment oriental (fig. 27). Une trace d'arrachement du mur sur le flanc ouest de la tour maîtresse (fig. 28) suggère que la courtine devait être en partie chaînée avec la tour.

Deux cours structurent l'intérieur du château. La cour orientale (ES VII) correspondrait à l'ancienne cour seigneuriale, mais seules les courtines et les tours sont encore conservées en élévation (fig. 29). Cette cour mesure 27 m d'est en ouest et 23 m du nord au sud, soit une surface d'environ 595 m². Un bâtiment d'orientation nord/sud (fig. 30), ancienne prison des femmes, sert de séparation entre les deux cours et abrite le logement du gardien (ES V). À l'ouest, les bâtiments servant de prisons au XIX^e siècle (ES IV) flanquent les côtés sud et ouest de la seconde cour (ES VIII) (fig. 31 et 32). Cette cour de plan trapézoïdal, recoupée par plusieurs murs de terrasse, mesure en moyenne 37 m d'est en ouest et 12 m du nord au sud, soit environ 445 m². À la fin du XIX^e siècle, la cour orientale est réservée au quartier des femmes, tandis que la cour occidentale est celle des hommes.

L'entrée principale est située à l'ouest, au milieu de la courtine ; le portail en pierres de taille de molasse doté de bases rectangulaires saillantes et d'un arc en plein cintre évoque le XVIII^e ou le début du XIX^e siècle. À l'est, une poterne formée d'un encadrement en pierres de taille de calcaire, couverte d'un arc surbaissé et décorée d'une gorge s'ouvre sur la courtine au pied de la tour nord-est ; sa morphologie évoque le XVI^e siècle au moins (fig. 33).

Une terrasse large de 6 m environ, délimitée par un mur de soutènement maçonné et peut-être à vocation de fausse braie, entoure le château au sud et à l'est (fig. 34 et 35).

1.2. L'INTERVENTION ARCHÉOLOGIQUE

1.2.1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Propriété de la ville de Bonneville, géré par la Communauté de communes Faucigny-Glières, le château de Bonneville a aujourd'hui du mal à trouver une vocation en accord avec son caractère patrimonial et les impératifs budgétaires induits par son entretien, pour ne pas évoquer le problème d'une restauration plus globale. Fermé au public pour des raisons de sécurité, le château est pourtant au cœur de la ville et possède encore des qualités monumentales, malgré sa transformation en prison à l'époque moderne et les travaux importants du XIX^e siècle.

L'étude architecturale préalable menée en 2004 par Viktoria Paniouchkina et Andreea Tudor⁴³, accompagnée de sondages archéologiques réalisés par Sylvie Bocquet⁴⁴, a fait le point sur les structures conservées du château, mais aussi sur les possibilités de restauration et d'aménagement. Pourtant, les coûts induits, supérieurs à 10 millions d'euros, et les difficultés pour offrir au château une nouvelle vocation n'ont jusqu'à présent pas permis d'engager complètement ces projets.

La lente dégradation des maçonneries impose toutefois des travaux d'entretien et c'est dans ce contexte que la Communauté de communes Faucigny-Glières a conduit en 2013-2014 des travaux de conservation de la courtine nord du château, déjà passablement affaiblie par des effondrements au cours du XX^e siècle et dont la ruine menaçait de s'accroître (fig. 36). Ces travaux ont entraîné un décroûtage des enduits couvrant les maçonneries, mais aussi le remplacement des éléments en mauvais état, provoquant la disparition d'informations essentielles à la compréhension de l'évolution du château.

42 Blondel 1956.

43 Paniouchkina, Tudor 2004.

44 Bocquet 2003.

Pour ces raisons, le Service Régional d'Archéologie a émis une prescription d'étude archéologique préventive par arrêté préfectoral. Celle-ci, réalisée entre septembre 2013 et avril 2014 au gré des travaux, avait pour but d'identifier les grandes périodes d'édification et de remaniement de la courtine nord du château. Ces recherches devaient notamment permettre de vérifier la réalité des hypothèses formulées lors de l'étude préalable et de mieux connaître les origines de l'édifice, ainsi que de restituer l'évolution des structures du bâti médiéval et moderne.

1.2.2. PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE

1.2.2.1. Problématique

La courtine nord du château de Bonneville est la moins bien conservée des élévations extérieures du château. Une brève comparaison entre l'état de ce mur au début du XX^e siècle et aujourd'hui (**fig. 26** et **27**), suffit pour constater que toute la partie orientale du mur a disparu sur la moitié de sa hauteur, depuis la tour maîtresse jusqu'au logis du gardien (ancienne prison des femmes). En outre, dans la partie ouest, une large brèche est visible dans le parement, témoin d'un effondrement partiel de la courtine au cours du XX^e siècle (**fig. 37**). Au moment de débiter cette opération, le chemin de ronde des prisons, visible sur les clichés de la première moitié du XX^e siècle, était en grande partie ruiné, mais encore partiellement observable.

La principale question relative à l'étude de la courtine du château était de déterminer si elle possédait encore des parties médiévales correspondant au dispositif architectural et au mode de construction des tours rondes qui flanquent la face orientale du site. Sur la courtine sud, les percements et réaménagements du XIX^e siècle ont en effet considérablement bouleversé les maçonneries, tandis qu'au nord pouvaient être conservés des éléments des défenses des XIII^e et XIV^e siècles. La question de la chronologie de cette construction devait bien évidemment être abordée, le débat sur l'édification du château par Pierre II de Savoie ou plus tardivement restant ouvert. Enfin, concernant les dispositifs architecturaux, il était nécessaire d'observer avec

attention les traces éventuelles de l'échauguette nord-ouest, ainsi que des bâtiments qui ont pu être accolés sur le parement interne du mur, côté cour.

1.2.2.2. Méthodologie

En termes de méthodologie, l'étude archéologique s'est déroulée parallèlement aux travaux de restauration, entre septembre 2013 et avril 2014. En effet, la courtine était en grande partie enduite et devait être mise à nu pour permettre la reprise des joints, la consolidation des parements et la pose de nouveaux enduits, ce qui nous a permis d'accéder à la maçonnerie grâce aux échafaudages de l'entreprise de restauration (**fig. 38 à 40**). D'importantes parties du mur ont dû être démontées, en particulier en partie haute, car le liant avait presque entièrement disparu et était dégradé par la végétation. La partie sommitale du mur a été en partie démontée par l'entreprise de maçonnerie, de même que les vestiges du parapet du chemin de ronde du XIX^e siècle. Il était nécessaire pour notre équipe de s'intégrer au mieux aux travaux pour permettre la progression des nettoyages du mur et la purge des parties dangereuses, dont certaines se sont effondrées sur 2 à 3 m² au cours de l'opération, témoignant du mauvais état général de ce mur (**fig. 41**). Le déroulement du chantier n'a pas permis d'interrompre les travaux pour la durée de l'étude archéologique, les consolidations ayant dû être réalisées au fur et à mesure des nettoyages. De fait, l'opération s'est révélée complexe pour permettre l'enregistrement des données et le relevé des maçonneries dans des créneaux souvent étroits entre les purges et les injections de mortier.

L'opération s'est déroulée en plusieurs temps, d'abord en septembre 2013 pour le suivi de la tranchée de drainage qui longeait toute la courtine sur son parement interne (**fig. 42**), puis en octobre et novembre pour l'étude de l'élévation nord. Le chantier a dû être interrompu pour l'hiver, avant d'achever le relevé et l'analyse en mars et avril 2014 sur le parement sud du mur. Durant ces périodes, le chantier a été mené par le responsable d'opération seul en septembre 2013 et mars/avril 2014 ; l'étude des mois d'octobre et novembre a été menée à 2 archéologues, le responsable d'opération étant assisté de Leslie Walter. Au total, l'opération a mobilisé 42 jours/homme en phase de chantier et 32 jours/homme en phase d'étude.

Sur le plan technique, il fallait assurer le relevé global des élévations, ainsi qu'un échantillonnage partiel des zones complexes en pierre à pierre, de manière à offrir une lecture à la fois chronologique de la courtine, mais aussi une vision des différents modes de construction employés. Nous avons bénéficié des relevés de masse, tant en plan qu'en coupe ou en élévation réalisés par les architectes lors de l'étude préalable de 2004. Néanmoins, il a fallu réaliser un relevé de détail relativement complexe à mettre en œuvre puisque le mur devait être étudié sur 52 m de longueur. La présence des échafaudages et les enduits sur les parements n'ont pas permis de mettre en œuvre un relevé global par photogrammétrie et/ou par scanner 3D avant l'intervention, puisque celui-ci n'aurait pas permis d'observer l'appareil après décroûtage. Nous avons donc privilégié un relevé manuel traditionnel au moyen d'axes implantés horizontalement et verticalement sur le mur pour assurer le relevé des structures et des reprises observées. Parallèlement, des zones témoin ont été sélectionnées pour un relevé pierre à pierre par photogrammétrie. Le choix s'est porté sur la méthode de corrélation dense d'images qui permettait de relever rapidement des surfaces de quelques mètres carrés par la production d'orthophotographies ; ces relevés de détail ont été replacés sur le relevé général au moyen de points homologues marqués sur la maçonnerie et représentés à la fois sur le dessin général de l'élévation et sur le levé photogrammétrique, permettant le recalage des relevés de détail et la production de relevés d'ensemble au 1/20. En complément, des relevés manuels en élévation et en coupe ont été produits sur quelques structures qui ne permettaient pas un relevé automatisé. La photogrammétrie a été mise en œuvre par Laurent D'Agostino au moyen d'un appareil photo reflex Nikon D7100 équipé d'un objectif de 18-105 mm, et le traitement réalisé au moyen du logiciel Photoscan.

L'ensemble des relevés a ensuite été numérisé, assemblé puis vectorisé sous Adobe Illustrator pour l'édition dans le présent rapport ; ce travail a été assuré par Olivier Hausard et Laurent D'Agostino. Les échelles de report choisies vont du 1/250 pour les plans et élévations de masse au 1/50 et au 1/20 pour les relevés de détail.

Concernant l'enregistrement des données et la numérotation des structures, nous n'avons pas été en mesure de prendre la suite de la numérotation attribuée par Sylvie Bocquet en 2003. En effet, lors de cette opération de sondages, la numérotation avait été attribuée par sondage (Sondage 1, US 101, US 102... ; Sondage 2, US 201, US 202...), ce qui n'était guère utilisable pour une étude plus globale d'une partie du château. Nous avons donc pris le parti de subdiviser l'enregistrement en Entités Archéologiques (EA), correspondant aux grandes entités interprétables telles que murs, portes, archères par exemple, et en Unités Stratigraphiques ou Unités Construites (US/USC) pour les parements, ragréages, couches stratigraphiques (**annexes 3 et 4**). Le site avait en outre fait l'objet d'une approche générale par Christophe Guffond dans le cadre du projet AVER – des montagnes de châteaux ; les bâtiments avaient reçu une numérotation par Entités Spatiales (ES) que nous avons donc conservée ici. La documentation graphique et photographique a été inventoriée selon les normes définies par l'Arrêté ministériel du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques et par le cahier des charges du SRA Rhône-Alpes de 2008 définissant les modalités d'application de cet arrêté (**annexes 5 et 6**).

2. L'ÉTUDE DE BÂTI DE LA COURTINE NORD



L'étude archéologique préventive de la courtine nord du château de Bonneville n'a porté que sur une emprise spatiale très limitée (**pl. 4 et 7**), la portion de mur d'enceinte située au niveau de la cour ouest du château, entre le bâtiment ouest d'une part et le logement du gardien d'autre part. Ce mur (M 1) présente une longueur de 52 m sur le parement externe, au nord, comprenant les pignons des deux bâtiments accolés sur sa face sud, pour une hauteur moyenne de 8,50 m, soit environ 440 m². Sur le parement interne, au sud, seules ont été étudiées une longueur de 38 m, du fait de la présence des deux bâtiments qui occupent les extrémités est et ouest de la cour, et une hauteur moyenne de 7,40 m, soit environ 280 m². Au total, ce sont donc près de 720 m² d'élévations qui ont fait l'objet d'une analyse archéologique détaillée, surface conséquente mais malgré tout réduite par rapport à l'ampleur du château.

2.1. LE PAREMENT EXTERNE NORD

Le parement nord de la courtine M 1 présente plusieurs états de construction successifs qui sont parfois reconnus de manière discontinue du fait des remaniements d'époques moderne et contemporaine (**pl. 12 à 15 et pl. 19**).

Un premier état de construction (USC 1001/1014) est observable en partie basse du mur sur 43 m de longueur à partir de l'angle nord-ouest du château. Le parement est fondé sur le rocher (**fig. 43**), sans aménagement apparent de celui-ci, et présente une mise en œuvre assez irrégulière. Les blocs de molasse qui le composent, bruts ou grossièrement

équarris, pour certains débités en plaquettes, sont de modules très variés allant de 13 cm de longueur par 8 cm de hauteur à 80 cm par 35 cm ; ils sont disposés en suivant par moment des assises relativement réglées mais sans aucune régularité, les assises allant de 6 cm à 26 cm de hauteur (**fig. 44**). Les blocs sont liés d'un mortier de chaux et sable de grosse granulométrie et de couleur beige jaune qui l'identifie assez clairement (**fig. 45**). Ce parement est observable sur une hauteur très variable : à l'ouest, il monte depuis le substrat rocheux autour de 459,00 m NGF jusqu'à la cote 464,50 m, soit 5,50 m en moyenne ; le parement est interrompu par une large reprise de maçonnerie (USC 1013) au droit de la façade orientale de l'aile ouest puis il est observable à nouveau sur une hauteur de 6,50 m environ jusqu'à la cote 467,80 m qui a pu constituer sa hauteur d'origine. En effet, en partie supérieure de ce parement, un chaînage vertical haut de 1,35 m est bien observable au milieu de la longueur du mur ; ce chaînage a pu former le piédroit d'une baie, en envisageant que le parement se poursuivait plus haut, ou plus vraisemblablement un créneau. Cette hypothèse est toutefois mal assurée, même si un autre fragment de parement situé plus à l'est et large de 2,20 m a pu correspondre à un merlon entre deux de ces créneaux. Toujours est-il que cette hypothèse ne permet pas d'envisager une série de créneaux continus au sommet du mur, mais seulement dans sa partie centrale, du moins dans la partie conservée. Car en allant vers l'est, le parement s'abaisse progressivement sur une longueur de 12,80 m jusqu'au rocher, témoignant de l'arasement de ce premier mur. En termes d'aménagements architectoniques, la première courtine en est relativement dépourvue et seule une petite portion de parement (USC 1011) de forme rectan-

gulaire, haute de 1,40 m et large de 0,66 m, liée d'un mortier gris différent du parement USC 1001 peut témoigner de la position d'une archère aujourd'hui bouchée (**fig. 46**) et dont l'encadrement a disparu. À partir des probables merlons et créneaux couronnant ce premier état du mur et en allant vers l'est, le premier mur a été reconstruit selon les mêmes principes et sur une longueur d'au moins 4,40 m à partir de l'extrémité orientale du parement USC 1001. Ce nouveau parement (USC 1002) est lui aussi construit en blocs de molasse irréguliers de gabarits similaires au parement USC 1001 mais disposés en assises plus soigneusement réglées malgré de très nombreuses cales (**fig. 47**) et liées d'un mortier de chaux et sable grossier mais gris ; la liaison entre les deux mortiers est ainsi parfaitement lisible dans les parements (**fig. 48**). Les blocs bruts ou grossièrement équarris varient de 18 cm de longueur par 7 cm de hauteur à 62 cm par 23 cm, avec une moyenne autour de 40 cm par 14 cm ; les hauteurs d'assises varient quant à elles de 12 cm à 20 cm. Cette reprise est identifiée de manière discontinue, mais avec un même mortier, au centre du mur (USC 1010) et à son extrémité ouest (USC 1015). En effet, bien que perturbé par les reprises, démolitions et restaurations postérieures, cet ensemble de maçonneries forme une architecture défensive cohérente. À l'est, au sein du parement USC 1002, une archère bouchée (USC 1008), dont la fente de tir était haute de 1,16 m et large de 0,12 m, est bien visible dans le parement (**fig. 48**) approximativement à la même hauteur que l'archère du parement USC 1001 ; l'appui de la fente de tir est situé à la cote 464,28 m. À l'ouest en revanche, au-dessus du parement USC 1014, le parement USC 1015 montre la présence de l'arrachement d'une structure occupant la partie sommitale de l'angle du château (**fig. 50**) ; trois séries de blocs de molasse disposés verticalement les uns au-dessus des autres semblent boucher trois arrachements hauts de 80 à 110 cm et larges de 32 à 35 cm. L'arrachement situé le plus à l'ouest, haut de 1,10 m, semble le seul témoin complet de la structure, comme le suggère la présence d'une longue dalle plate posée au sommet de cet arrachement. Cet ensemble correspond de notre point de vue à l'emplacement de trois consoles en encorbellement qui soutenaient selon toute vraisemblance une échiffe en bois ou une échauguette d'angle en pierre. L'absence d'étude sur le mur de façade ouest ne permet pas d'identi-

fier son emprise complète, mais l'échauguette pouvait mesurer 1,80 m de largeur côté nord. Si l'on se fie à la représentation du *Theatrum sabaudiae* (**fig. 4**), cette échauguette rectangulaire était encore présente au XVII^e siècle, mais elle pourrait trouver son origine dès le Moyen Âge, peut-être sous la forme d'une échiffe en bois soutenue par des corbeaux en encorbellement qui ont aujourd'hui disparu ; toujours est-il qu'elle est déjà mentionnée en 1339 dans l'enquête delphinale, sous forme d'une tourelle ronde. Le niveau de sol intérieur de cette échauguette pourrait correspondre à la cote 467,30 m au niveau de la dalle horizontale subsistant dans l'angle, dont la présence serait à vérifier sur la façade ouest. Cette hypothèse est renforcée par l'observation de trois lambeaux de parement délimités par des chaînages verticaux en partie centrale du mur (**fig. 51** et **52**) ; ces trois restes de maçonneries discontinus (USC 1021 et USC 1019) peuvent être interprétés comme des restes de merlons séparés de créneaux. Les créneaux peuvent être restitués à une largeur de 1,60 m, tandis que les merlons varient de 1,60 m (merlon central) à environ 2 m de largeur (merlon est) ; une rupture verticale au sommet du parement USC 1002 à l'est de la zone d'étude pourrait coïncider avec ces observations et indiquer une continuité de ces merlons sur au moins 28 m de longueur, peut-être 40 m si l'on envisage qu'ils se poursuivaient jusqu'à l'échauguette ouest mais cette hypothèse est incertaine. Vers l'est en revanche, ce système de couronnement de la courtine nord du château ne semblait pas se poursuivre, puisque, à l'approche du bâtiment central séparant les deux cours, les merlons et créneaux ne sont plus observables.

Ces deux phases successives de construction de la courtine nord sont largement perturbées par l'édification des bâtiments bordant la cour ouest, puis par des consolidations et restaurations successives dues au mauvais état des maçonneries.

À l'ouest, l'échauguette d'angle est démolie, ainsi que vraisemblablement une série de merlons et créneaux, pour permettre le rehaussement du mur dans l'emprise du bâtiment ouest (USC 1016), large de 7,40 m ; cette maçonnerie d'assez médiocre qualité est constituée d'un *opus incertum* de petits blocs de molasse avec quelques éléments en calcaire et en tuf.

À l'extrémité est de la zone d'étude, la courtine USC 1002 est interrompue par un fort coup de sabre vertical au droit de l'angle nord-ouest du bâtiment ES V qui sépare les deux cours (**fig. 53**). Toute liaison stratigraphique est ainsi perdue au niveau de la courtine nord entre les deux cours. Un premier état de construction du bâtiment ES V (USC 1003) est bien identifié sur une hauteur de 8,10 m, jusqu'à la cote 470,26 m ; il est construit en gros blocs de molasse irréguliers pouvant atteindre 90 cm de longueur par 32 cm de hauteur et disposés en *opus incertum* avec de nombreuses petites plaquettes de molasse en calage. Il est encore délicat d'affirmer que ce parement correspond à l'édification du bâtiment ES V, car on observe à la limite orientale de l'édifice un arrachement consolidé par du ciment, qui semble correspondre à la hauteur de l'ancienne courtine ; par ailleurs, le parement USC 1003 s'interrompt par une arase bien horizontale, ce qui ne correspond vraisemblablement pas à la hauteur finie du bâtiment ES V, mais tout au plus à une étape de chantier ; enfin, cette reprise ne correspond pas à la position de la façade ouest actuelle de l'édifice, mais est située en retrait vers l'est. Le parement USC 1003 a donc pu constituer une reconstruction partielle de la courtine nord antérieure à l'édification du bâtiment séparant les deux cours, utilisé comme prison des femmes au XIX^e siècle.

En revanche, la partie haute du pignon nord de l'édifice est bien marquée, à partir de la reprise située à la cote 470,26 m (**fig. 54**). Une série de trois trous de boulin d'environ 20 cm de largeur par 30 cm de hauteur marque la reprise du chantier et la pose d'un échafaudage suspendu pour la construction du pignon ; le parement USC 1004 en *opus incertum* de petits blocs de molasse est délimité par de fortes chaînes d'angle en pierres de taille elles aussi de molasse, dont les dimensions varient de 34 cm par 18 cm à 70 cm par 40 cm. Cette reconstruction est délimitée en partie haute par deux rampants de toiture antérieurs à la toiture actuelle ; dont le faitage culminait à 475,08 m. Cette construction du bâtiment séparant les deux cours se poursuit en direction de l'ouest au sommet de la courtine de la cour occidentale, pour former le chemin de ronde encore visible au moment des travaux. Dans la partie ouest du mur, l'édification de ce chemin de ronde a entraîné une démolition partielle des anciens merlons de la courtine et un

nivellement de l'ensemble de la maçonnerie comblant les vides des anciens créneaux (USC 1012, USC 1020, USC 1018). Ce chemin de ronde était formé d'une part par une série de dalles de molasse formant le sol de circulation (**fig. 55**), d'autre part par un parapet situé non pas à l'aplomb du parement externe nord de la courtine mais du côté de la cour et, enfin, par un garde-corps métallique situé sur le flanc nord de la courtine (**fig. 56**). Ce dispositif, dont les défenses étaient tournées vers l'intérieur de la cour et non vers l'extérieur du château, caractérise bien les transformations liées aux prisons de l'époque moderne et du XIX^e siècle. Le chemin de ronde des prisons, démonté lors des travaux de restauration du fait de son mauvais état, allait de la cote 469,90 à l'est et descendait jusqu'à la cote 469,00 à l'ouest. Au moment de son aménagement, il fonctionnait clairement avec le bâtiment central séparant les deux cours, comme en témoignent non seulement la continuité de la construction des deux structures à l'est, mais aussi la présence d'une porte desservant le chemin de ronde au troisième étage du bâtiment (**fig. 57**).

L'aménagement du bâtiment central séparant les cours est encore marqué par un léger rehaussement de la toiture bien visible au niveau du pignon nord (USC 1005), coïncidant avec la mise en place de la charpente actuelle (**fig. 58 et 59**). Cette dernière, qui a fait l'objet de datations dendrochronologiques, semble installée peu après 1877⁴⁵.

Enfin, des réparations ou consolidations sont réalisées dans le courant du XX^e siècle, comme en témoigne l'usage abondant du ciment. La plus importante en surface est située immédiatement à l'est de l'aile ouest de la cour. Deux grands coups de sabre verticaux délimitent une brèche large de 4,40 m à 6,20 m, depuis le rocher jusqu'au chemin de ronde des prisons (USC 1013) (**fig. 60 et 61**). La reconstruction liée de joints fins de ciment gris met en œuvre des éléments variés de molasse, de calcaire, mais aussi quelques fragments de pierres de taille visiblement en emploi, dont la morphologie d'origine ne peut être définie. La cause de cette

45 Dormoy, Pérard 2003. Comme trop souvent, aucune étude de bâti n'a accompagné ces datations qui sont donc parfaitement déconnectées de toute connaissance sur la chronologie globale des bâtiments. Nous ne saurions donc affirmer que ces datations sont en cohérence avec la chronologie relative et la stratigraphie du château ; tout au plus fournissent-elles un terminus post quem.

reconstruction ne peut pas être précisée sans une recherche documentaire poussée qui était hors de propos ici ; sans doute est-elle liée à un mauvais état de la courtine. En revanche, cette reconstruction a respecté le chemin de ronde sommital des prisons, qui a été remis en place.

Enfin, un effondrement de la courtine a provoqué une importante brèche de 10 m de largeur au sommet du mur, sur une hauteur de 4,60 m (**fig. 37**). Cette brèche, formée alors que le château était déjà en déshérence, a été consolidée au ciment gris dans un premier temps (USC 1022), puis au ciment prompt de couleur beige jaune (USC 1009). Une autre reprise de la même période, la seconde moitié du XX^e siècle, a été identifiée au bas du mur, au contact avec le rocher (USC 1007), mais son ampleur d'1 à 2 m² est plus limitée.

2.2. LE PAREMENT INTERNE SUD

Sur son parement sud (**pl. 16 à 20**), côté cour des prisons, la courtine nord du château était au moment de l'intervention dans un état préoccupant (**fig. 62 et 63**), contraignant à des interventions de consolidation rapides, au fur et à mesure des nettoyages. De fait, l'étude archéologique s'en est trouvée limitée, n'ayant guère de possibilité de réaliser nos observations sur un mur nettoyé et sur des surfaces cohérentes. Les observations ont été plus ponctuelles, au fur et à mesure de l'avancement des travaux des maçons. Par ailleurs, la base du mur, masquée par des remblais et les aménagements des escaliers desservant les différentes parties de la cour des prisons du XIX^e siècle, n'a été observée que de manière très partielle et brève lors de la réalisation de la tranchée de drainage au pied de la maçonnerie (**fig. 64**). Cette tranchée, large de 0,50 m et profonde de 0,50 à 0,80 m selon les endroits, a traversé des niveaux de gravats (**fig. 65**) et n'a jamais atteint les niveaux de sol médiévaux selon les observations que nous avons pu réaliser, elles aussi totalement tributaires des travaux.

Malgré ces limites, trois grandes phases de construction sont identifiables sur le parement sud de M1. La première (USC 1023) est constituée d'un parement composé de blocs de molasse bruts ou grossièrement équarris, de dimensions très variables allant de 4 cm de hauteur par 10 cm

de largeur à 20 par 80 cm, disposés en assises relativement réglées de 12 à 16 cm de hauteur. Les assises sont toutefois mal suivies et de fréquents dédoublements sont observables. Seule la partie ouest du parement montre bien ce dispositif, malgré les enduits très couvrants et la plupart du temps piquetés seulement de manière superficielle et ragrés immédiatement lors de l'opération (**fig. 66**). Ce parement semble constituer toute la longueur de la partie basse du mur en face sud, jusqu'à la cote supérieure 465,95 m au maximum. La partie supérieure de ce parement est irrégulière et s'interrompt brutalement au 2/3 de la longueur observée par un coup de sabre vertical et l'apparition d'un parement en moyen appareil irrégulier de molasse (USC 1024) dont les assises vont en diminuant de 0,60 m de hauteur en partie basse à 0,20 m de hauteur au sommet (**fig. 67**). Ce parement, dont les pierres de taille présentent des modules de 23 cm de hauteur par 30 cm de longueur à 37 cm par 140 cm, s'interrompt lui aussi à la cote supérieure 466,14 m, proche de celle du parement USC 1023.

La liaison physique et chronologique entre ces deux parements et l'autre face du mur est difficile à établir, notamment parce que les observations au niveau de la coupe du mur étaient impossibles du fait de la présence de béton en abondance au niveau de la brèche, qui fournissait le seul point d'observation possible. Il faut tout d'abord signaler que, malgré les similitudes d'appareil en molasse à assises réglées entre le parement USC 1023 au sud et les parements USC 1001 et 1002 au nord, le parement USC 1023 est sans aucun doute postérieur aux deux autres. En effet, l'archère bouchée USC 1011 qui appartient au parement nord (USC 1001) ne peut pas fonctionner avec le parement USC 1023, dans lequel aucune reprise n'a été observée à cet emplacement et qui vient obturer l'archère. Plus à l'est, il en est de même avec l'archère bouchée USC 1008 identifiée dans le parement USC 1002, qui est obturée côté cour par le parement USC 1024 en moyen appareil. Les deux parements au sud ne sont pas fonctionnels avec les deux premiers états de la courtine identifiés au nord, signalant selon toute vraisemblance un chemisage de la courtine nord par l'intérieur. En revanche, il est délicat d'établir une chronologie entre les USC 1023 et 1024. Le parement 1023 semble constituer la base du mur sous le moyen appareil, ce qui laisse supposer son antériorité, de même qu'une accumu-

lation de petits blocs de calage au niveau du coup de sabre vertical qui sépare les deux parements, au centre du mur. Malgré tout, nous n'expliquons que difficilement ce moyen appareil, que l'on retrouve à l'intérieur des bâtiments des prisons accolés contre la courtine sud, mais qui reste mal daté, mais sur la courtine nord il n'est visiblement associé à aucun niveau de sol construit et aucune trace de mur en retour appuyé contre la courtine n'est visible. S'agit-il d'un simple reparementage dû à un mauvais état de la maçonnerie ? Nous pouvons en douter mais nous ne saurions apporter plus de précision en l'absence de sondages au sol qui seuls permettraient de vérifier la présence ou non de bâtiments contre la courtine nord avant les transformations des XVIII^e et XIX^e siècles.

À l'ouest, le seul aménagement particulier observable est creusé dans le parement USC 1023 et lui est donc postérieur : une petite niche (USC 1026) de 1,20 m de profondeur, 1,00 m de largeur et 2,00 m de hauteur au maximum est accessible par une porte donnant sur la cour actuelle (**fig. 68**). La porte est dotée d'une feuillure sur le parement externe et fermait donc par un vantail ouvrant vers l'extérieur. En outre, un lambeau de sol en dalles de calcaire est conservé, indiquant qu'il se trouvait à la cote 461,54 m (**fig. 69** et **70**). Une dalle de calcaire épaisse de 20 cm engagée dans le parement indique qu'une sorte de tablette située à environ 55 cm au-dessus du sol occupait la moitié de l'espace interne de la niche. Ce dispositif suggère spontanément une latrine dotée d'une fosse ou d'un conduit intra-mural avec une évacuation sur le parement externe et une dalle servant de siège percé. Mais le dispositif est mal conservé : seule la présence d'une canalisation maçonnée dans le sol de la niche permet d'envisager cette hypothèse. Le canal maçonné devait initialement recueillir les eaux de ruissellement de la cour et les évacuer à travers le mur, lavant par la même occasion cette latrine. Cette canalisation a été réutilisée dans la seconde moitié du XX^e siècle pour faire passer un drain en ciment ressortant sur le parement nord.

Enfin, la moitié supérieure du mur est intégralement constituée d'un parement en *opus incertum* de molasse et de calcaire (**fig. 71**) lié d'un mortier en très mauvais état de conservation (USC 1025) ; ce parement est homogène sur toute la hauteur à partir de l'arase des parements USC 1023 et 1024, jusqu'au parapet du chemin de ronde des prisons, conservé à l'état de lambeaux au début de l'opé-

ration et entièrement démonté pendant les travaux. Seule une large reprise d'enduit au ciment (USC 1027) vient perturber ce parement de très médiocre qualité.

2.3. CHRONOLOGIE DE LA CONSTRUCTION DE LA COURTINE NORD ET RESTITUTION ARCHITECTURALE

Réalisée 10 ans après l'étude préalable de Sylvie Bocquet en 2003, cette étude de bâti est restée, du fait du périmètre de l'opération, très limitée dans l'espace et les vestiges étudiés ne présentent guère d'élément datable. À ce jour, du fait de l'absence d'une analyse globale et approfondie du château, il n'existe aucune périodisation fiable pour la construction de ses différentes parties. Quant à la courtine nord, elle a livré une chronologie relative, mais aucun élément de chronologie absolue. Aucun fragment de bois de construction, ni aucun charbon n'a été identifié et prélevé lors de l'intervention, ce qui n'a pas permis d'engager de datation en laboratoire. De fait, il faut se résigner à se baser sur une approche globale encore très partielle pour envisager quelques hypothèses quant à la chronologie de la construction de la courtine nord (**annexe 4 ; pl. 22** et **23**). En revanche, l'étude apporte des éléments tangibles quant aux défenses du château de Bonneville au Moyen Âge et au début de l'Époque moderne.

Dans un premier temps (**Phase 1**), la courtine nord est bâtie en moellons de molasse en suivant des assises relativement réglées, construction caractérisée par un mortier de chaux et sable assez grossier, mais de couleur beige jaune caractéristique (USC 1001/1014). Ce mur atteint une hauteur moyenne d'environ 6,60 m au centre et 8,40 m à l'angle nord-ouest, où le rocher s'abaisse. Une série de merlons et créneaux signalant un chemin de ronde était aménagée au centre du mur, mais ce dispositif n'était semble-t-il pas continu sur la totalité de la courtine. À l'instar des dispositifs défensifs connus à Château-Vieux d'Allinges⁴⁶, le système de couronnement mis en œuvre sur la courtine

46 D'Agostino, Guffond 2012.

nord Bonneville peut être restitué à des merlons de 2,20 m de largeur pour des créneaux atteignant 1,40 m de hauteur et autant de large ; ces éléments n'étaient sans doute pas destinés à protéger seuls les guetteurs et pouvaient être associés à un hourd ou une bretèche, dispositif dont aucune autre trace n'a pu être identifiée. Les organes de défense active semblent limités dans ce premier état à la partie sommitale du mur, un seul bouchage (USC 1011) pouvant correspondre à une archère ayant été reconnu. Ce mur semble être resté inachevé ou avoir été en grande partie démoli.

Dans un second état (**Phase 2**) observé de manière discontinue (USC 1002 / 1010 / 1015 / 1019 / 1021), la courtine nord est partiellement reconstruite et sa hauteur finie est rehaussée d'environ 1,40 m à partir du sommet des anciens merlons. Une nouvelle série de merlons est aménagée, cette fois de manière probablement plus systématique dans la moitié ouest du château ; leur morphologie reste toutefois similaire au dispositif précédent et, là encore, les créneaux larges d'1,60 m nous laisse envisager la présence d'un hourd en bois, sans autre preuve toutefois. Une échauguette en encorbellement sur des consoles en pierre est aménagée dans l'angle nord-ouest, tandis que des archères semblent créées à la base du mur, comme en témoigne le bouchage USC 1008. Toutefois, bien que ce nouveau parement soit bâti à partir du rocher à l'extrémité orientale de la zone d'étude, nous ne pouvons affirmer qu'il se poursuivait de manière continue en direction de la tour nord-est, cette zone n'ayant pas été étudiée.

Quant aux éléments de datation, dans l'état actuel des connaissances, les parties les plus anciennes conservées du château semblent correspondre aux deux tours rondes situées à l'est, que Daniel de Raemy rapproche volontiers de la typologie des tours circulaires du dernier tiers du XIII^e siècle⁴⁷. Dans ce secteur, la courtine orientale qui relie les deux tours est clairement chaînée avec les maçonneries des tours ; de la même manière, l'extrémité orientale de la courtine sud est chaînée avec la tour sud-est. En revanche, la partie est de la courtine nord est très mal conservée, mais un arrachement au niveau de la tour nord-est témoigne de sa hauteur primitive. Les parements conservés

de ces courtines, construits en moellons bruts ou grossièrement équarris de molasse et disposés en assises réglées, sont très similaires aux deux premiers états du parement nord de la courtine nord (USC 1001/1014 et 1002/1010/1015). En revanche, nous n'avons pas pu comparer les mortiers faute de pouvoir pratiquer des piquetages sur les courtines orientales. De fait, il ne nous est pas possible de préciser à quel état sont rattachées les deux tours et le front d'attaque est. Les fentes de tir des archères des deux tours rondes (**pl. 21**) sont certes très similaires à l'archère bouchée visible dans le parement USC 1002 (USC 1008), mais une autre de ces archères est associée au parement USC 1001 (USC 1011), même si sa morphologie d'origine ne peut pas être caractérisée. Tout au plus pouvons-nous noter que la hauteur maximum de l'arrachement de la courtine nord visible dans la tour nord-est est aux alentours de la cote 471,00 m, ce qui correspond à la hauteur finie restituable⁴⁸ pour le deuxième état de la courtine nord. La courtine nord était en revanche plus basse que celle du front d'attaque oriental dont les traces dans les parements des deux tours orientales sont visibles autour des portes de circulation jusqu'aux cotes 477,00 m environ au nord et 475,00 m au sud. Faut-il déduire de ces observations que le premier état de la courtine nord (USC 1001/1014) est antérieur à la construction des tours rondes orientales, ce qui indiquerait l'existence d'au moins deux états successifs pour la seconde moitié du XIII^e siècle ? Si cette hypothèse est suggérée par les textes sans vraiment être démontrée, les données archéologiques restent trop partielles pour être affirmatif et la poursuite des recherches est essentielle pour comprendre la genèse et l'évolution du site au cours du Moyen Âge.

Nous devons donc nous contenter d'estimer une datation des deux premiers états de la courtine nord dans le dernier tiers du XIII^e siècle au plus tôt. L'emploi exclusif de la molasse et l'absence de tout élément d'agrément, qui semblent apparaître au cours des travaux de Bonne de Bourbon dans les années 1380, tendent par ailleurs à suggérer que ces deux états de la courtine nord sont antérieurs

48 Les traces des merlons présentent un pendage allant d'environ 469,00 m à l'ouest à environ 470,00 m au centre ; ils pouvaient donc atteindre 471,00 m à l'extrémité orientale de la courtine.

47 De Raemy 2004, p. 177-179.

à la fin de la guerre delphino-savoyarde (1355). En 1385, les comptes de travaux de Jean de Liège mentionnent ainsi la réalisation de six grandes fenêtres dans la courtine sud⁴⁹, cette mention pouvant être rapprochée des deux baies géminées à oculus en molasse partiellement conservées dans le mur sud de la cour orientale. En outre, le procès-verbal de visite de 1339 signale la présence de trois tours ronde et d'une échauguette ronde dans le quatrième angle⁵⁰ ; les vestiges des consoles de cette échauguette ont bien été identifiés à l'angle nord-ouest du château (USC 1015), correspondant au deuxième état de la courtine. De fait, malgré un état de conservation et une lisibilité assez médiocre, il apparaît que l'essentiel de la courtine nord encore visible aujourd'hui correspond bien aux travaux du Moyen Âge, sous Pierre II dans les années 1260 au plus tôt et plus vraisemblablement sous sa fille Béatrix dans les années 1280-1290.

Dans un troisième état (**Phase 3**), la courtine médiévale est démolie sur toute sa hauteur au niveau du pignon du bâtiment séparant les deux cours. Un nouveau parement est construit (USC 1003), peut-être déjà en lien avec un premier édifice que nous sommes bien en peine de dater (**Phase 3a**) ; faut-il relier cette construction aux chemisages qui sont réalisés sur le parement interne de la courtine et qui condamnent les archères médiévales (USC 1023 d'une part - **Phase 3b** - et 1024 d'autre part - **Phase 3c**) ? L'apparition du calcaire dans le parement de la courtine (USC 1003) oriente vers la fin du Moyen Âge ou l'époque moderne, mais les modes de construction extrêmement différents entre l'intérieur de la cour et le parement externe ne permettent pas d'établir une relation claire. Côté cour, le parement en moyen appareil de molasse (USC 1024) peut quant à lui correspondre au parement interne d'un édifice adossé contre la courtine, à l'instar de ce qui est observable dans le bâtiment sud ; mais en l'absence de fouille au sol suffisamment aboutie, il est impossible de vérifier cette hypothèse et les traces de reprise sur le parement du mur à la jonction entre les USC 1023 et 1024 sont trop mal cernées à ce stade.

En revanche, d'importants travaux interviennent à la fin de l'époque moderne, dans le courant du XVIII^e siècle au plus tôt ou au XIX^e siècle. Nos informations sur l'aménagement des bâtiments des prisons entourant la cour ouest débutent par la construction du pignon nord du bâtiment occidental (USC 1016), dont la charpente n'a pas été datée par dendrochronologie mais qui ne semble pas antérieure aux années 1840 si l'on se réfère à la datation de l'angle sud-ouest des prisons (**Phase 4a**). Par la suite (**Phase 4b**), le bâtiment central séparant les deux cours, identifié comme la prison des femmes et connu pour être bâti dans les années 1870, est construit (USC 1004), ce qui donne lieu dans le même temps à la reconstruction de toute la partie sommitale de la courtine nord et à l'aménagement du chemin de ronde des prisons avec son parapet côté cour intérieure (USC 1012/1020/1018 au nord ; USC 1025 au sud). La prison des femmes, dont la charpente actuelle est datée de 1877 par dendrochronologie⁵¹, a toutefois connu un rehaussement de sa toiture, comme en témoigne la reprise en partie sommitale du pignon nord (USC 1005) (**Phase 4c**) ; ce rehaussement date-t-il de 1877 (soit très peu de temps après le début de la construction) ou la charpente de 1877 a-t-elle été démontée et remontée plus haut à une date postérieure ? En l'absence d'étude plus large et plus fine de ce bâtiment, nous ne pouvons pas le déterminer. Parmi les aménagements du XIX^e siècle, il faut probablement ajouter la construction d'une latrine dans l'épaisseur du mur à l'extrémité nord du parement interne de la courtine (USC 1026).

Enfin, les travaux du XX^e siècle sont bien signalés par l'emploi abondant du béton de ciment. Une reprise complète sur toute la hauteur du parement à proximité du bâtiment ouest est visible (USC 1013) (**Phase 5a**), ainsi que, en face nord, la consolidation au ciment prompt d'une large brèche au milieu du mur à la suite d'un effondrement (USC 1022 et 1009) (**Phases 5b et 5c**) et une large reprise au milieu de la face sud (USC 1027).

49 Guilleré 2003.

50 Carrier, de la Corbière 2005, p. 2-15. Sur le *Theatrum sabaudiae*, l'échauguette est rectangulaire.

51 Dormoy, Pérard 2003.

Au terme de cette analyse, si les datations des différentes composantes du château sont encore largement hypothétiques et mal étayées, il ne fait pas de doute que son enceinte recèle encore de nombreuses parties attribuables aux XIII^e et XIV^e siècles, ce qui n'était guère perceptible avant cette opération en ce qui concerne la courtine nord. Malgré les remaniements modernes et contemporains, il est encore possible de préciser par des recherches archéologiques fines et assidues l'architecture médiévale du château et peut-être, à terme, d'affiner les datations qui sont elles aussi, comme souvent, mal établies. De notre point de vue, une attention particulière devra être portée à l'établissement de la chronologie relative de l'ensemble des bâtiments et à la collecte de tous les indices datables (bois, charbons) pour atteindre ce but.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE



La présente étude n'a sans doute pas renouvelé fondamentalement les connaissances sur le château de Bonneville du fait de sa faible emprise par rapport à l'ensemble du monument. Un peu plus de 700 m² d'élévation ont pu être analysés, ce qui constitue en soi une certaine surface murale, mais un seul mur était concerné par ces recherches. Le site est relativement vaste et mériterait une étude plus systématique pour en comprendre finement l'architecture médiévale et l'évolution.

Les premières recherches coordonnées entre architectes (V. Paniouchkina-Moulet et A. Tudor), historien (C. Guilleré) et archéologue (S. Bocquet) en 2003-2004 ont ouvert un certain nombre de pistes et ont permis de renouveler les connaissances sur le château. Toutefois, les archives qui nécessiteraient d'être examinées restent nombreuses, à commencer par les comptes de châtellenies de 1401 à 1533⁵², qui n'ont pas été vus par Christian Guilleré, mais aussi les visites de 1560 et 1566, que nous n'avons pas eu le loisir de transcrire dans le cadre de ce travail⁵³, à l'exception de celle de 1560. Les archives de cour de l'époque moderne et les archives des travaux des prisons permettraient probablement de préciser les transformations du site qui s'effectuent entre 1730 et 1850. Sur le plan archéologique, les sondages de Sylvie Bocquet ont ouvert plusieurs problématiques relatives aux niveaux de circulation médiévaux, à la question de la tour sud-ouest, aux bâtiments résidentiels de la cour orientale, sans toutefois pouvoir aborder le château dans le détail, ni proposer un phasage global de l'édifice. Les restitutions en plans et en volumes des états successifs du château, propo-

sées par V. Paniouchkina et A. Tudor sur la base des documents d'archives, sont intéressantes mais sont trop peu étayées par des faits archéologiques établis. Les états médiévaux sont en effet le fruit d'interprétations sur la localisation et l'emprise de bâtiments qui manquent d'argumentation. Notre étude a quant à elle pu aborder pour la première fois une partie de l'enceinte médiévale de manière systématique, mais avec une emprise spatiale limitée, nous l'avons dit, rendant ainsi difficile l'établissement d'un phasage chronologique bien défini. Malgré tout, elle a permis de préciser l'organisation du système défensif médiéval, ainsi que l'extension du château au XIII^e siècle, qui n'était jusqu'à présent qu'hypothétique.

À l'heure actuelle, l'une des pierres d'achoppement des recherches sur le château de Bonneville est la question de la datation de ces différentes composantes architecturales, aussi bien l'enceinte et ses tours que les bâtiments de prisons. Les seules datations absolues en laboratoire acquises sur le château restent les datations dendrochronologiques des charpentes des prisons, commandées par la Communauté de communes et le Conseil général de Haute-Savoie en 2003. Malgré leur intérêt, elles restent toutefois déconnectées de toute étude archéologique, que ce soit des charpentes en question ou des bâtiments couverts par ces charpentes, ce qui limite considérablement leur portée. Il n'est évidemment pas possible de déduire de la datation d'une charpente la datation de la totalité de l'édifice qui la supporte. L'étude de la courtine nord a livré une chronologie relative, mais aucun échantillon de bois ou de charbon datable, ce qui ne permet pas d'établir de datation absolue bien étayée. Ce fait est d'autant plus vrai que cette courtine est déconnectée des parties proprement médiévales, à savoir la

52 AD Savoie, SA 12728 à SA 12851.

53 AD Haute-Savoie, SA 18718 et SA 18719.

courtine orientale et les tours rondes. La question de la fondation du château au XIII^e siècle reste mal cernée : si la création par Pierre de Savoie un peu avant 1262 d'une fortification neuve destinée à contrôler le passage de l'Arve est bien attestée, la localisation de cette fortification au lieu-dit Toisinges/Tucinge ou sur le site même de Bonneville pose problème. De même, s'agit-il dans un premier temps d'une fortification de bois, le château de pierre de Bonneville est-il l'œuvre de Pierre de Savoie dès les années 1260 ou de sa fille la Grande Dauphine Béatrix de Faucigny dans les années 1280-1290 ? Les avis des chercheurs divergent, les archives sont muettes et seules des investigations archéologiques plus poussées et des datations en laboratoire d'éléments déterminants permettraient de trancher ces questions.

Enfin, les bâtiments qui prenaient place dans le château ne sont connus que par les textes, de manière très partielle. Leur emplacement précis, la chronologie de leur aménagement, les plans et dispositifs architecturaux ou circulations sont en grande partie indéterminés ou ne reposent que sur des hypothèses sans confirmation matérielle sur le terrain. Si des pistes ont été évoquées, une approche plus globale et approfondie de l'édifice serait la bienvenue et offrirait sans doute des éléments plus précis pour la connaissance de ce château qui est l'un des exemples locaux assez bien documenté de création d'une résidence princière du XIII^e siècle accompagnée d'une ville neuve. En ce sens, Bonneville est un témoin non seulement du mouvement de construction de fortifications destinées à contrôler les territoires morcelés des principautés alpines, mais aussi des phénomènes de regroupement de l'habitat à l'initiative des grands lignages seigneuriaux et des processus d'urbanisation qui entrent en jeu parallèlement à la construction des États alpins durant le bas Moyen Âge.

BIBLIOGRAPHIE

- Baud, Mariotte 1981** : BAUD H., MARIOTTE J.-Y., *Histoire des communes savoyardes – Le Chablais, Le Faucigny et Le Genevois*, 3 volumes, Horvath, Roanne, 1981.
- Bertrand, Chevrier, Serralongue 1999** : BERTRANDY F., CHEVRIER M., SERRALONGUE J., *Carte archéologique de la Gaule, Haute-Savoie (74)*, Paris, 1999.
- Blondel 1935** : BLONDEL L., « L'architecture militaire au temps de Pierre de Savoie. Les donjons circulaires », *Genava*, t. XIII, 1935, p. 271-320.
- Blondel 1956** : BLONDEL L., *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève, 1956, rééd. 1978.
- Bocquet 2003** : BOCQUET S., TALOUR S., *Bonneville (74), Château comtal. Étude préalable au projet de restauration du château. Sondages archéologiques*, dactyl., ESPAHS, 2003.
- Brocard, Sirot 1981** : BROCARD E., SIROT E., *Châteaux et maisons fortes savoyards*, éd. Horvath, Le Coteau, 1981.
- Carrier, De la Corbière 2005** : CARRIER N., DE LA CORBIÈRE M., *Entre Genève et Mont-blanc au XIV^e siècle, Enquête et contre-enquête dans le Faucigny delphinal de 1339*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève, 2005.
- Chalmin-Sirot 1992** : CHALMIN-SIROT E., « Châteaux de montagne aux XIII^e et XIV^e siècles : organisation des espaces d'après les comptes de châtellenie », POISSON J.-M. (dir.), *Le château médiéval, forteresse habitée (XI^e-XVI^e siècle)*, DAF n° 32, Paris, 1992.
- Chalmin-Sirot 1998** : CHALMIN-SIROT E., *Résidences seigneuriales au Moyen Âge. Comté de Genève, Faucigny, Chablais. Haute-Savoie*, Lyon, 1998.
- Chapier 1946** : CHAPIER G., *Châteaux savoyards*, tome I : Faucigny et Chablais, Grenoble, 1946.
- Charollais, Plancherel et alii 1998** : CHAROLLAIS J., PLANCHEREL R., MONJUVENT G., DEBELMAS J., *Carte géologique de la France à 1/50 000, Annemasse, n° 654*, BRGM, Orléans, 1998.
- Coppier 2011** : COPPIER J., « La charte de franchise de Cluses (4 mai 1310) », *Les rendez-vous de l'Académie salésienne*, n° 3, 2011.
- D'Agostino, Chauvin-Desfleurs 2013** : D'AGOSTINO L., CHAUVIN-DEFLEURS E., « Le château de Regard à Clermont-en-Genevois : un renouvellement des connaissances par l'archéologie du bâti », *Châtoscope. Représentations multiples des Châteaux de Haute-Savoie*, catalogue d'exposition, Annecy, 2013, p. 52-57.
- D'Agostino, Chauvin-Desfleurs et alii 2012** : D'AGOSTINO L., CHAUVIN-DEFLEURS E., PERRON D., « Le bourg castral de Château-Vieux d'Allinges (Haute-Savoie) : principes de conservation, de restauration et de valorisation », *AVER – Anciens Vestiges En Ruines. Colloque final du projet européen, (Aosta, Italie ; 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2012)*, Région Autonome de la Vallée d'Aoste – Surintendance des Biens Culturels, Aosta, 2012, p. 393-403.
- D'Agostino, Chevalier et alii 2012** : D'AGOSTINO L., CHEVALIER M., GUFFOND C., « Les châteaux du Moyen Âge en Haute-Savoie, entre recherche et mise en valeur. État de la question et perspectives », *AVER – Anciens Vestiges En Ruines. Colloque final du projet européen, (Aosta, Italie ; 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2012)*, Région Autonome de la Vallée d'Aoste – Surintendance des Biens Culturels, Aosta, 2012, p. 67-98.

D'Agostino, Guffond 2012 : D'AGOSTINO L., GUFFOND C., « Le rôle de la recherche dans la définition d'un projet d'aménagement de site. Le cas des châteaux d'Allinges (Haute-Savoie) », *AVER – Anciens Vestiges En Ruines. Colloque final du projet européen, (Aosta, Italie ; 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2012)*, Région Autonome de la Vallée d'Aoste – Surintendance des Biens Culturels, Aosta, 2012, p. 153-184.

D'Agostino, Guffond et alii 2011 : D'AGOSTINO L. (dir.), GUFFOND C., CHAUVIN-DESFLEURS E., CECI L., CHEVALIER M., R.F.O. de prospection thématique, « *Programme européen AVER, Alcotra – Interreg IV. Les châteaux médiévaux de la Haute-Savoie* », dactyl., HADES / Service départemental d'Archéologie de la Haute-Savoie / DRAC Rhône-Alpes – SRA, 2011, 3 vol.

D'Agostino, Guffond et alii 2013 : D'AGOSTINO L., GUFFOND C., SARTORIO G., VEISSIÈRE O., BRYER A., « Lasergrammétrie et photogrammétrie appliquées à l'étude des châteaux médiévaux : le programme franco-italien AVER – des montagnes de châteaux », *Revue Française de Photogrammétrie et de Télédétection*, n° 201, janvier 2013, p. 13-26.

De la Corbière 2002 : DE LA CORBIÈRE M., *L'invention et la défense des frontières dans le diocèse de Genève*, Mémoires et Documents publiés par l'Académie Salésienne, tome 107-108, Annecy, 2002.

De Raemy 2004 : DE RAEMY D., *Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330). Un modèle : le château d'Yverdon*, Lausanne, 2004.

Demotz 1981 : DEMOTZ B., « Les fortifications de pierre dans le Comté de Savoie », *Congrès des Sociétés Savantes de Savoie*, 1981, p. 119-134.

Detraz 1993 : DETRAZ G., « Fonctions militaires et résidentielles des châteaux à la fin du Moyen Âge : l'exemple du comté de Genève au XIV^e siècle », *Etudes Savoisienne*, 1993, n° 2, p. 43-59.

Devos 1995 : DEVOS R., « Les châteaux de l'Apinage de Genvois, Faucigny et Beaufort au milieu du XVI^e siècle (1553-1566) », *Des pierres et des hommes, Hommage à Marcel Grandjean*, Lausanne, p. 245-254.

Dormoy, Pérard 2003 : DORMOY CH., PÉRARD P., *Expertise dendrochronologique d'échantillons provenant des charpentes du château des ducs de Faucigny (ou château comtal) à Bonneville (74130)*, dactyl., Archéolabs, 2003 [Archéolabs réf. ARC 03/R2716D/3].

Duparc 1955 : DUPARC P., *Le comté de Genève – IX^e-XV^e siècle*, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève, 1955.

Eurofins LEM 2008 : *Identification de pierre naturelle et recherche de pierres de substitution. Château de Bonneville (74)*, Eurofins LEM / Communauté de Communes Faucigny – Glières, 2008.

Grillet 1807 : GRILLET J.-L., *Dictionnaire historique, littéraire et statistique des départemens du Mont-Blanc et du Léman*, Chambréy, 1807.

Guffond, D'Agostino 2013 : GUFFOND C., D'AGOSTINO L., « L'apport de Louis Blondel à la vision des châteaux haut-savoyards », *Châtoscope. Représentations multiples des Châteaux de Haute-Savoie*, catalogue d'exposition, Annecy, 2013, p. 58-61.

Guffond, D'Agostino et alii 2012 : GUFFOND C., D'AGOSTINO L., VEISSIÈRE O., « De l'étude à la valorisation : les châteaux d'Allinges et le projet AVER – des montagnes de châteaux. Ou l'apport des techniciens dans la représentation des châteaux en ruines », Cocula Anne-Marie, Combet Michel (dir.), *Châteaux en ruines. Actes des Rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord (Périgueux, 23-25 septembre 2011)*, Bordeaux, 2012, p. 155-175.

Guilleré 2003 : GUILLERÉ CH., *Le château de Bonneville dans la seconde moitié du XIV^e siècle. Transcription et traduction d'un registre de comptes de 1385 et des opera castri des comptes de châtelanie de 1355 à 1400*, dactyl., Université de Savoie, 2003.

Guy 1922 : GUY L., *Bonneville et ses environs*, 1922 ; rééd., 1992.

Guy 1929 : GUY L., *Les anciens châteaux du Faucigny*, Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, t. 47, Annecy, 1929.

Lullin Le Fort 1863 : LULLIN P., LE FORT C., *Recueil des franchises et lois municipales des principales villes de l'ancien diocèse de Genève*, Genève, 1863.

Lullin Le Fort 1866 : LULLIN P., LE FORT C., *Regeste genevois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés relatifs à l'histoire de la ville et du diocèse de Genève avant l'année 1312*, Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, 1866.

Lullin, Le Fort 1872 : LULLIN P., LE FORT C., « Documents relatifs aux libertés municipales de quelques villes du Faucigny », *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, Genève, 1872, t. 17, p. 81-92.

Mariotte 1982 : MARIOTTE J.-Y., « Naissance de Bonneville », *Urbanisme et architecture en Savoie. Actes du 27^e congrès des sociétés savantes de Savoie*, 1982, p. 109-114.

Paniouchkina-Moulet, Tudor 2004 : PANIOUCHKINA-MOULLET V., TUDOR A., *Ville de Bonneville (Haute-Savoie). Étude préalable aux travaux de restauration et de mise en valeur du Château des sires de Faucigny*, dactyl., 2004.

Payraud 2009 : PAYRAUD N., *Châteaux, espace et société en Dauphiné et en Savoie : du milieu du XIII^e siècle à la fin du XV^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire, sous la dir. d'Etienne Hubert, Université Lyon 2, 2009.

Regat, Aubert 1994 : REGAT C., AUBERT F., *Châteaux de Haute-Savoie, Chablais, Faucigny, Genevois, Saint-Gingolph*, 1994.

Solen géotechnique 2001 : SOLEN GÉOTECHNIQUE, *Ville de Bonneville (74). Château. Diagnostic géotechnique*, 2001 [G 03928 GR/LR/F/01].



FIGURES



fig. 1



fig. 2

Fig. 1 – Bonneville et la vallée de l'Arve

Lithographie Félix BENOIST, 1864 ; Collection départementale 74, Conservatoire d'Art et d'Histoire – Fonds Payot, cote 134. Base de données AVER – des montagnes de châteaux, réf. 74042_01_IN_025

Fig. 2 – Le château de Bonneville vu du nord-est

Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 3

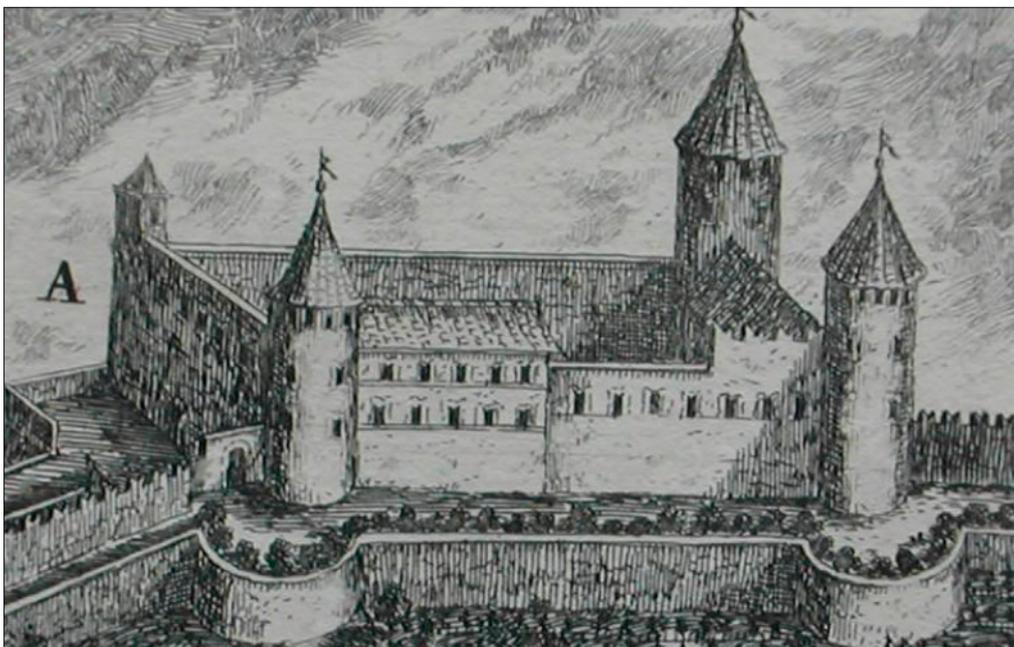


fig. 4

Fig. 3 – La ville et le château de Bonneville d'après le *Theatrum Sabaudiae*, vers 1682

Bibliothèque du Grand Séminaire, Conseil départemental de la Haute-Savoie. Base de données AVER – des montagnes de châteaux, réf. 74042_01_IN_026

Fig. 4 – Le château de Bonneville d'après le *Theatrum Sabaudiae*, vers 1682, détail

Bibliothèque du Grand Séminaire, Conseil départemental de la Haute-Savoie. Base de données AVER – des montagnes de châteaux, réf. 74042_01_IN_026

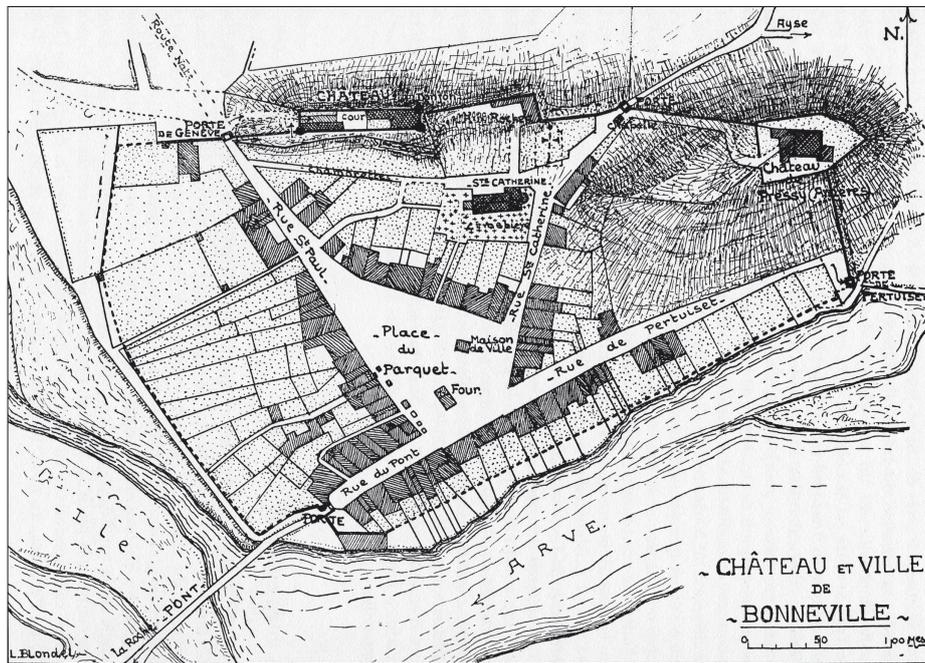


fig. 5

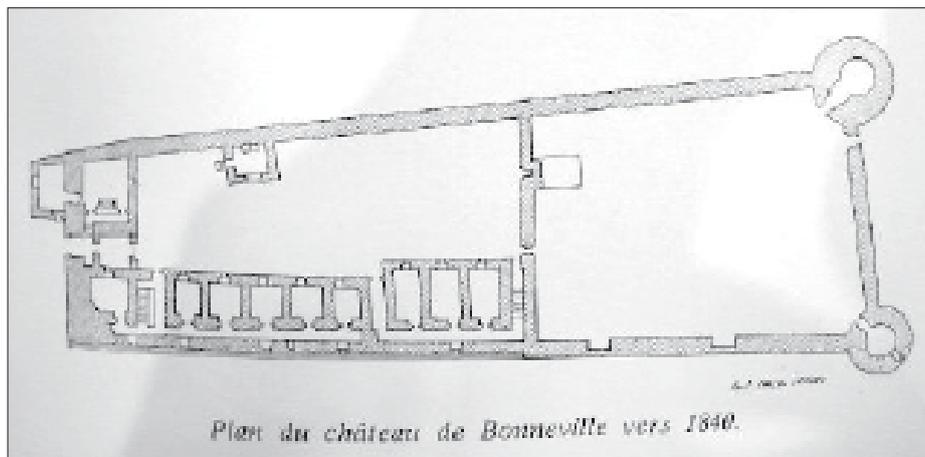


fig. 6

Fig. 5 – Château et ville de Bonneville
Dessin L. BLONDEL ; Blondel 1956, p. 249

Fig. 6 – Plan du château de Bonneville en 1840
Publié dans Paniouchkina, Tudor 2004.

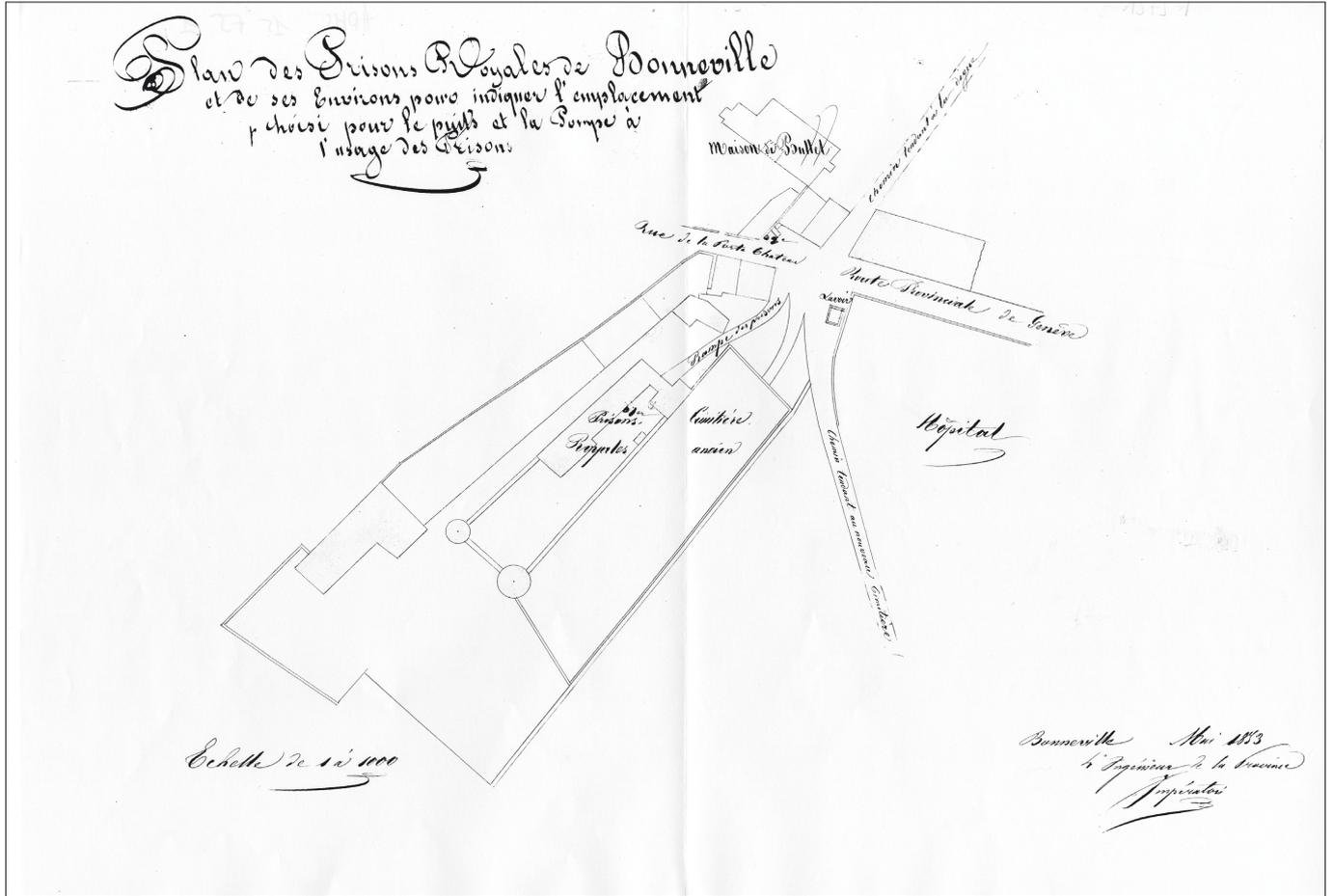


fig. 7

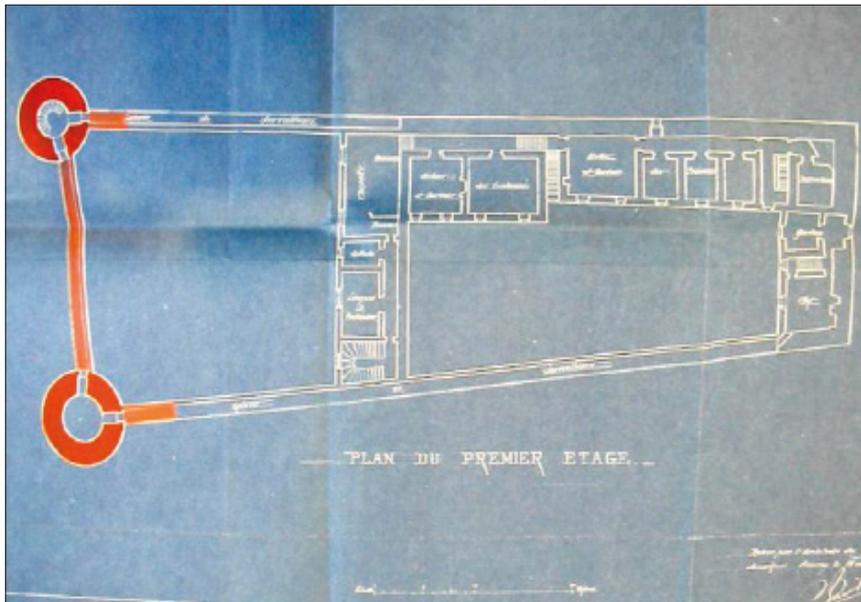


fig. 8

Fig. 7 – Plan des prisons royales de Bonneville, 1853

Archives départementales de Haute-Savoie, 15 FS 1. Base de données AVER – des montagnes de châteaux, réf. 74042_01_IN_018

Fig. 8 – Plan du premier étage, 1908

Médiathèque du Patrimoine, dossier de demande de classement



fig. 9



fig. 10

Fig. 9 – Le front d'attaque oriental et les deux tours rondes
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014

Fig. 10 – La tour nord-est vue du sud
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 11



fig. 12

Fig. 11 – Intérieur de la tour nord-est
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014

Fig. 12 – La tour nord-est vue du nord-est
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014



fig. 13



fig. 14

Fig. 13 – La tour nord-est vue du sud-ouest
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014

Fig. 14 – Tour nord-est, détail d'une baie à double ébrasement
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014



fig. 15

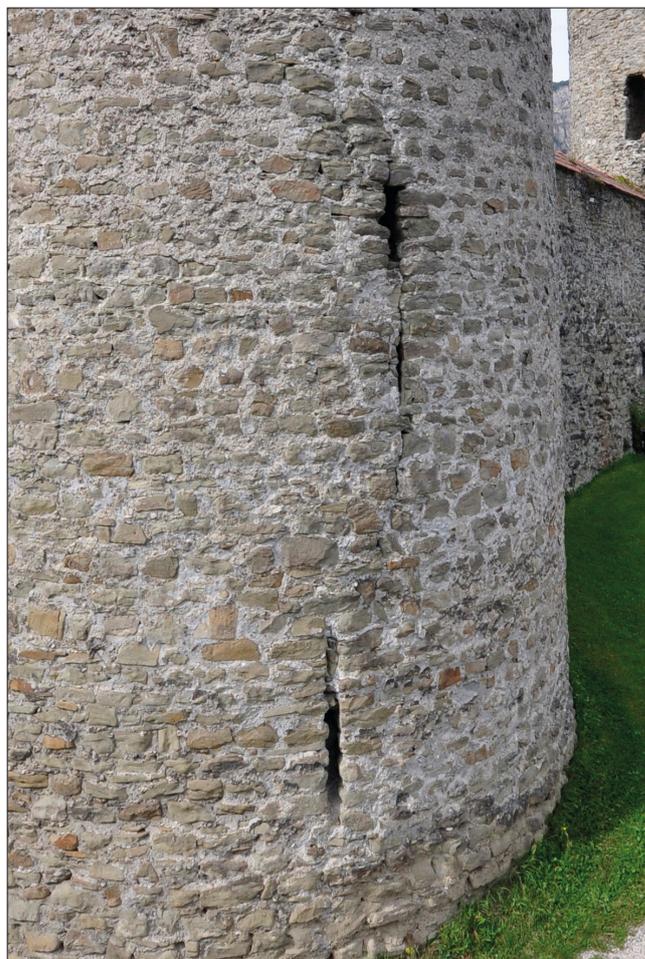


fig. 16

Fig. 15 – Les deux tours rondes vues du sud-est
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 16 – Tour sud-est, archères bouchées
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 17



fig. 18

Fig. 17 – Tour sud-est vue du nord-ouest
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 18 – La courtine orientale et la tour sud-est
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

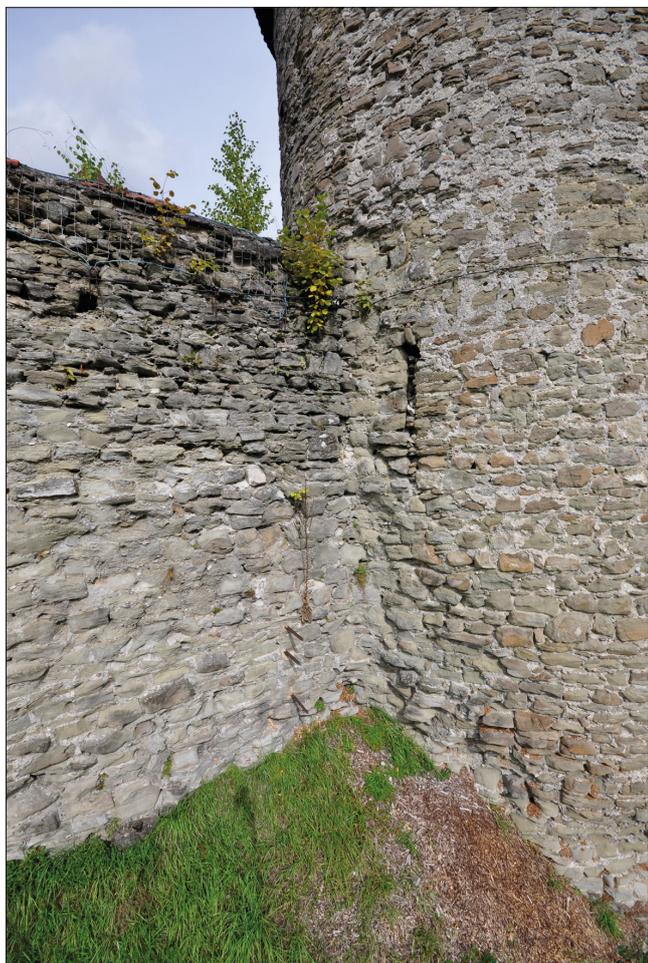


fig. 19



fig. 20

Fig. 19 – Liaison entre la courtine sud et la tour sud-est
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 20 – Baie bouchée dans la courtine sud
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 21



fig. 22

Fig. 21 – Ancienne baie de la courtine sud
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 22 – Vue d'ensemble de la courtine sud au niveau des bâtiments des prisons
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 23



fig. 24

Fig. 23 – Fenêtres en calcaire des prisons percées dans la courtine sud
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 24 – Baie en calcaire à chanfreins bouchée au niveau de la courtine sud
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 25



fig. 26

Fig. 25 – Vestige de bâtiment accolé contre l'angle nord-est du château
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 26 – Vue d'ensemble du château depuis le nord avant les travaux
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 27



fig. 28

Fig. 27 – Le château de Bonneville vu depuis le nord au milieu du XXe siècle
 Cliché de F. BOISSONNAS, publié dans BLONDEL 1956, pl. IX. Base de données AVER – des montagnes de châteaux, réf. 74042_01_IN_022

Fig. 28 – La courtine nord au niveau de la cour orientale ; traces d'arrachement du mur sur le parement de la tour nord-est
 Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 29



fig. 30

Fig. 29 – La cour orientale et les tours
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 30 – Façade ouest de l'ancienne prison des femmes, logis du gardien
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 31



fig. 32

Fig. 31 – La cour ouest avant les travaux, vue de l'ouest
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 32 – La cour ouest avant les travaux, vue de l'est
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 33



fig. 34

Fig. 33 – La poterne percée dans la courtine orientale
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 34 – La courtine sud et la fausse braie, en direction de l'ouest
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 35



fig. 36

Fig. 35 – La cortine sud et la fausse braie, en direction de l'est
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 36 – Parement sud de la cortine nord avant les travaux
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 37



fig. 38

Fig. 37 – La brèche dans la courtine nord avant les travaux
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 38 – Vue d'ensemble du chantier de la courtine nord, depuis le nord
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

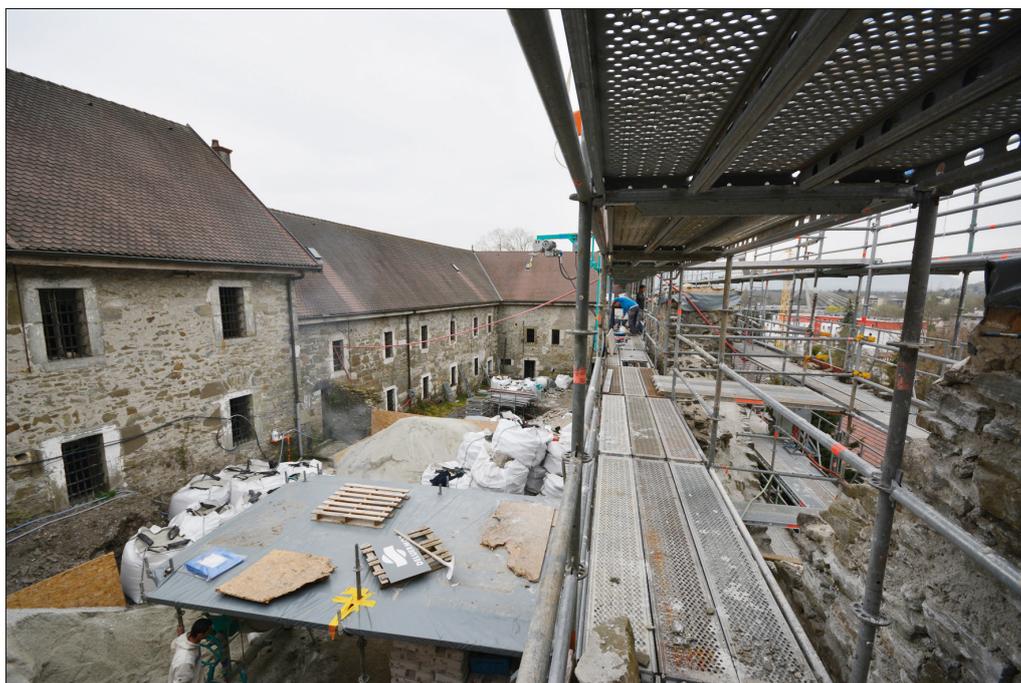


fig. 39



fig. 40

Fig. 39 – La cour ouest pendant le chantier
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014

Fig. 40 – La cour ouest pendant le chantier
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 41



fig. 42

Fig. 41 – Effondrement partiel du parement sud de la courtine nord pendant le chantier
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 42 – Tranchée de drainage le long du parement sud de la courtine nord
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 43

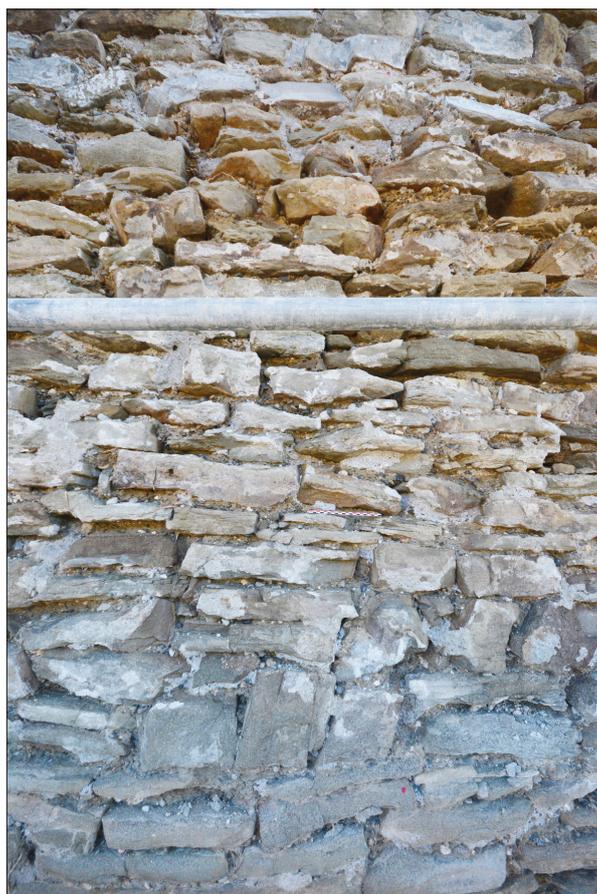


fig. 44

Fig. 43 – Courtine nord, parement nord, fondation de l'USC 1014 sur le substrat de molasse
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 44 – Détail de l'appareil de l'USC 1001
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 45



fig. 46

Fig. 45 – Détail du mortier de l'USC 1001
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 46 – Ancienne archère bouchée dans l'USC 1001 (USC 1011)
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 47



fig. 48

Fig. 47 – Détail de l'appareil de l'USC 1002
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 48 – Détail du mortier de l'USC 1002
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

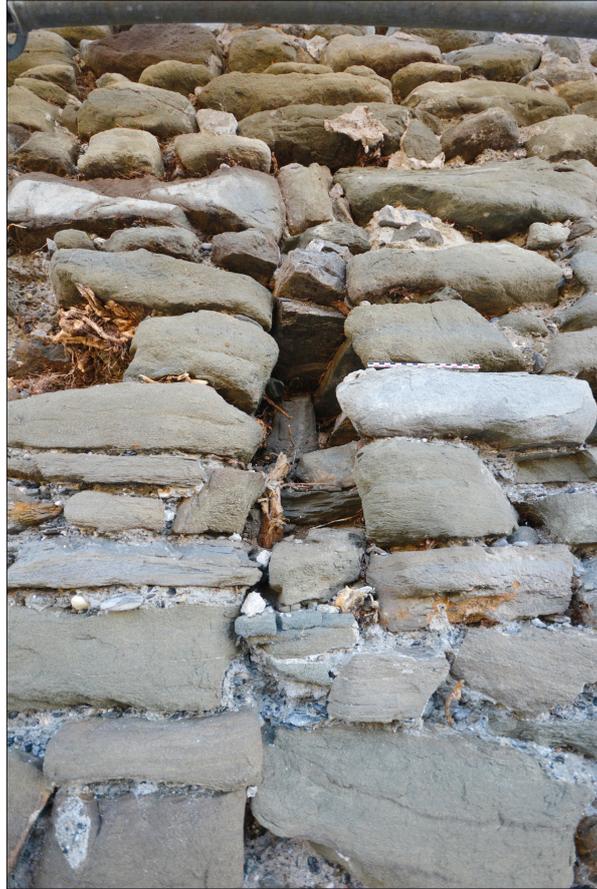


fig. 49



fig. 50

Fig. 49 – Archère bouchée dans l'USC 1002 (USC 1008)
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 50 – Arrachement des trois consoles d'une échauguette dans l'angle nord-est du château
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 51



fig. 52

Fig. 51 – Liaison entre le merlon USC 1021 et le bouchage d'un créneau USC 1020
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 52 – Liaison entre le bouchage USC 1020 et le merlon USC 1019
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

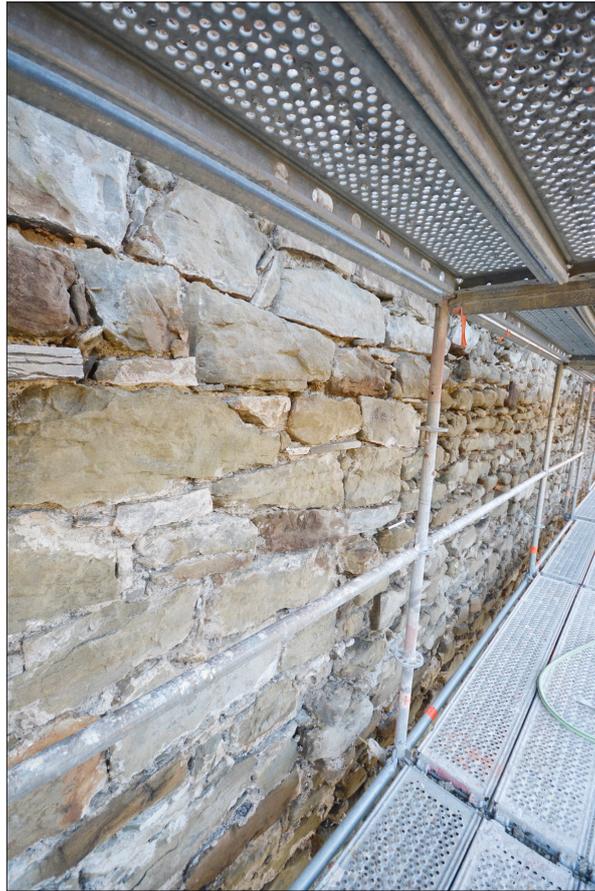


fig. 53

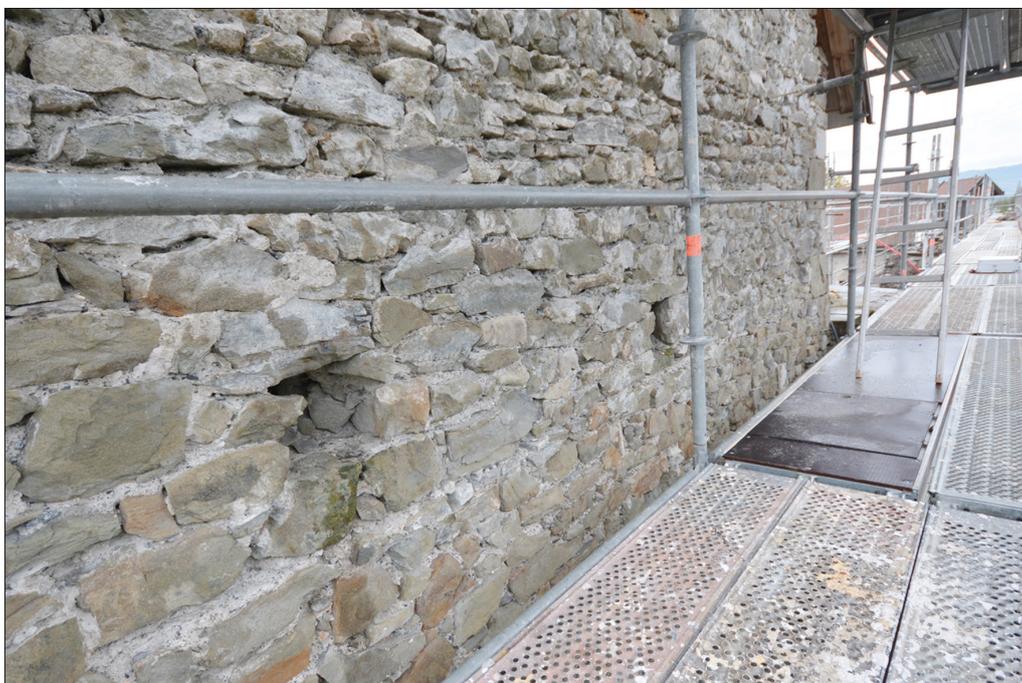


fig. 54

Fig. 53 – Liaison entre les parements USC 1003 au droit du bâtiment central et USC 1002
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 54 – Liaison entre le parement USC 1003 et la construction du pignon nord du bâtiment central (USC 1004)
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 55



fig. 56

Fig. 55 – Vestiges des dalles du chemin de ronde des prisons, contemporaines du pignon du bâtiment central
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 56 – Rambarde métallique du chemin de ronde des prisons et vestige du parapet sur cour
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 57



fig. 58

Fig. 57 – Porte du deuxième étage du bâtiment central ouvrant sur le chemin de ronde des prisons
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 58 – Rehaussement des rampants de toiture u bâtiment central (USC 1005)
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

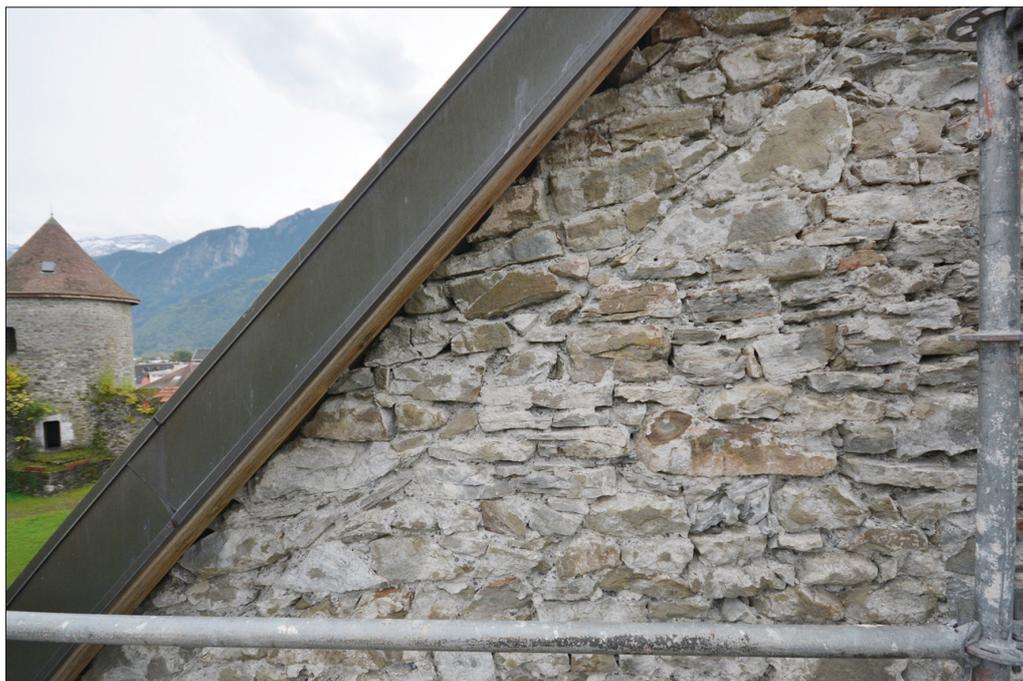


fig. 59

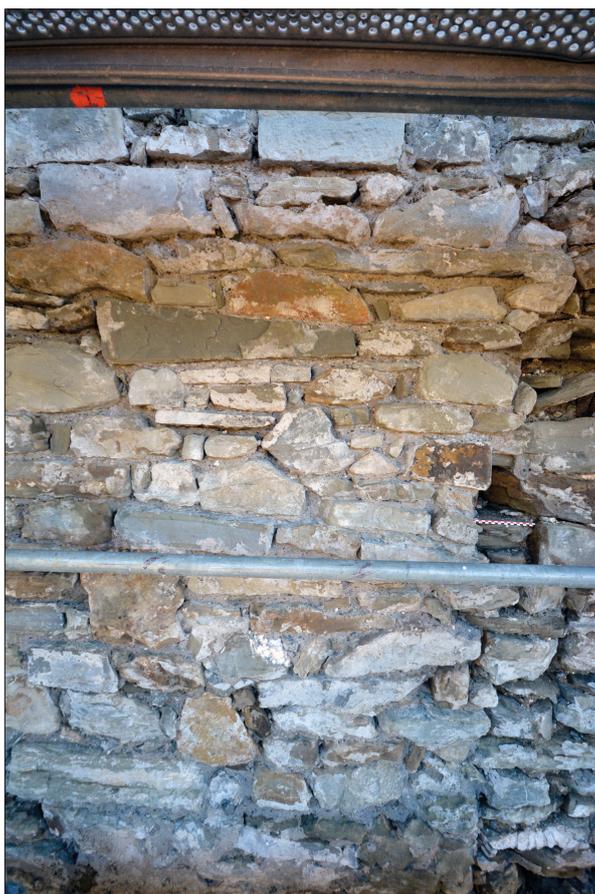


fig. 60

Fig. 59 – Détail du rehaussement de la toiture du bâtiment central (USC 1005)
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 60 – Détail du parement USC 1013
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 61



fig. 62

Fig. 61 – Détail du mortier de ciment du parement USC 1013 (à gauche) et de sa liaison avec le mortier de la courtine USC 1014
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 62 – La cour ouest au début des travaux, état du parement sud de la courtine nord
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 63



fig. 64

Fig. 63 – Effondrement d'une partie du parement sud de la courtine nord en cours de chantier
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 64 – La tranchée de drainage au niveau de la liaison avec le bâtiment central ; escalier aménagé au XIXe siècle
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



fig. 65



fig. 66

Fig. 65 – Remblais des XIXe et XXe siècles dans la cour ouest
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 66 – Détail du parement USC 1023 (le parement a reçu un gobetis de consolidation au fur et à mesure de son nettoyage)
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014



fig. 67



fig. 68

Fig. 67 – Moyen appareil de molasse USC 1024
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014

Fig. 68 – Latrine USC 1026
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

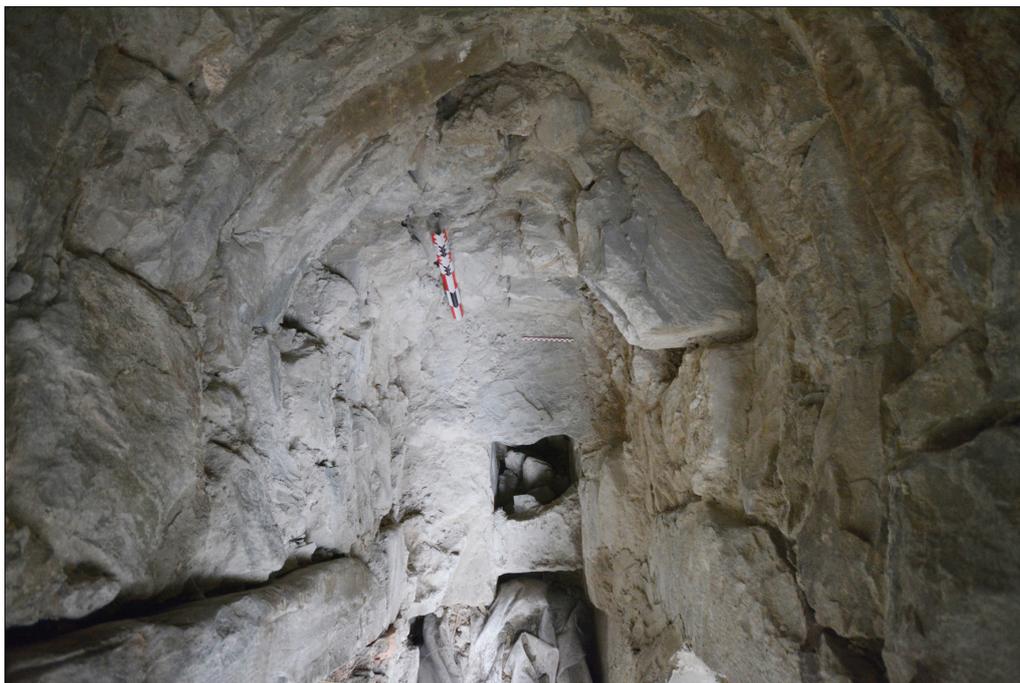


fig. 69



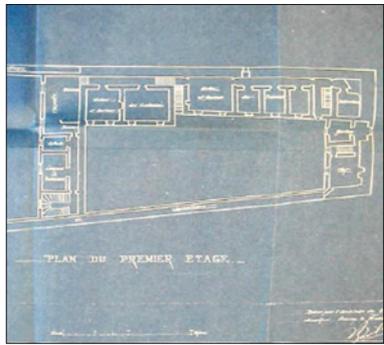
fig. 70

Fig. 69 – Latrine USC 1026, détail de la tablette de pierre et de la canalisation passant sous le sol
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013

Fig. 70 – Latrine USC 1026, détail de la tablette de pierre
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2013



Fig. 71 – Détail du parement USC 1025
Cliché de L. D'AGOSTINO, Hadès, 2014



PLANCHES

BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Code INSEE : 74042

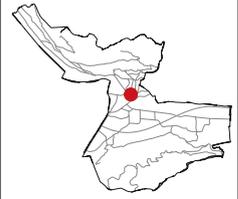
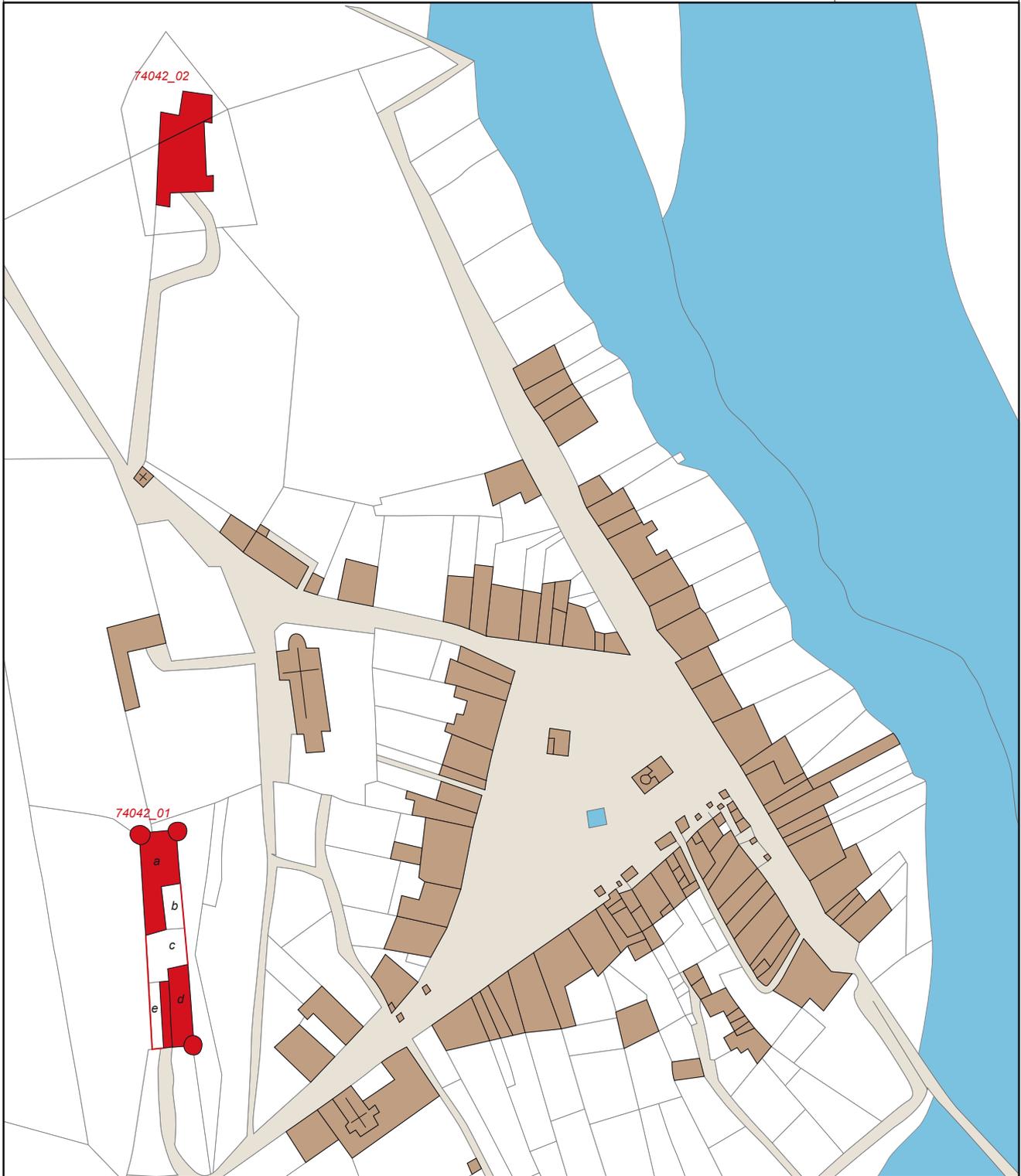


Planche 2 : Le Château de Bonneville dans les années 1730, d'après la mappe sarde

DAO : M. Chevalier (Service Départemental d'Archéologie de la Haute-Savoie) - Avril 2012
 Fond de plan : Mappe sarde, Bonneville (n° 208) , 1733 (Archives départementales de la Haute-Savoie)
 Référence du fichier : 74042_01_GN_003.ai

0 1km



Echelle : 1/2500^{ème}

0 50 100 m

■ résidence seigneuriale cadastrée

--- forme parcellaire pouvant indiquer une emprise fossilisée

■ bâti

□ parcelle

■ réseau viare

■ réseau hydrographique

Dénomination(s) :

74042_01 - Château de Bonneville

a - "Masure" appartenant à Sa Majesté Royale

b - "Jardin" (même propriétaire)

c - "Cour" (même propriétaire)

d - "Prison" (même propriétaire)

e - "Jardin" (même propriétaire)

74042_02 - Pressy

"Maison" appartenant à Monsieur le marquis de la Pierre



BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Code INSEE : 74042

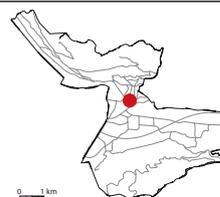
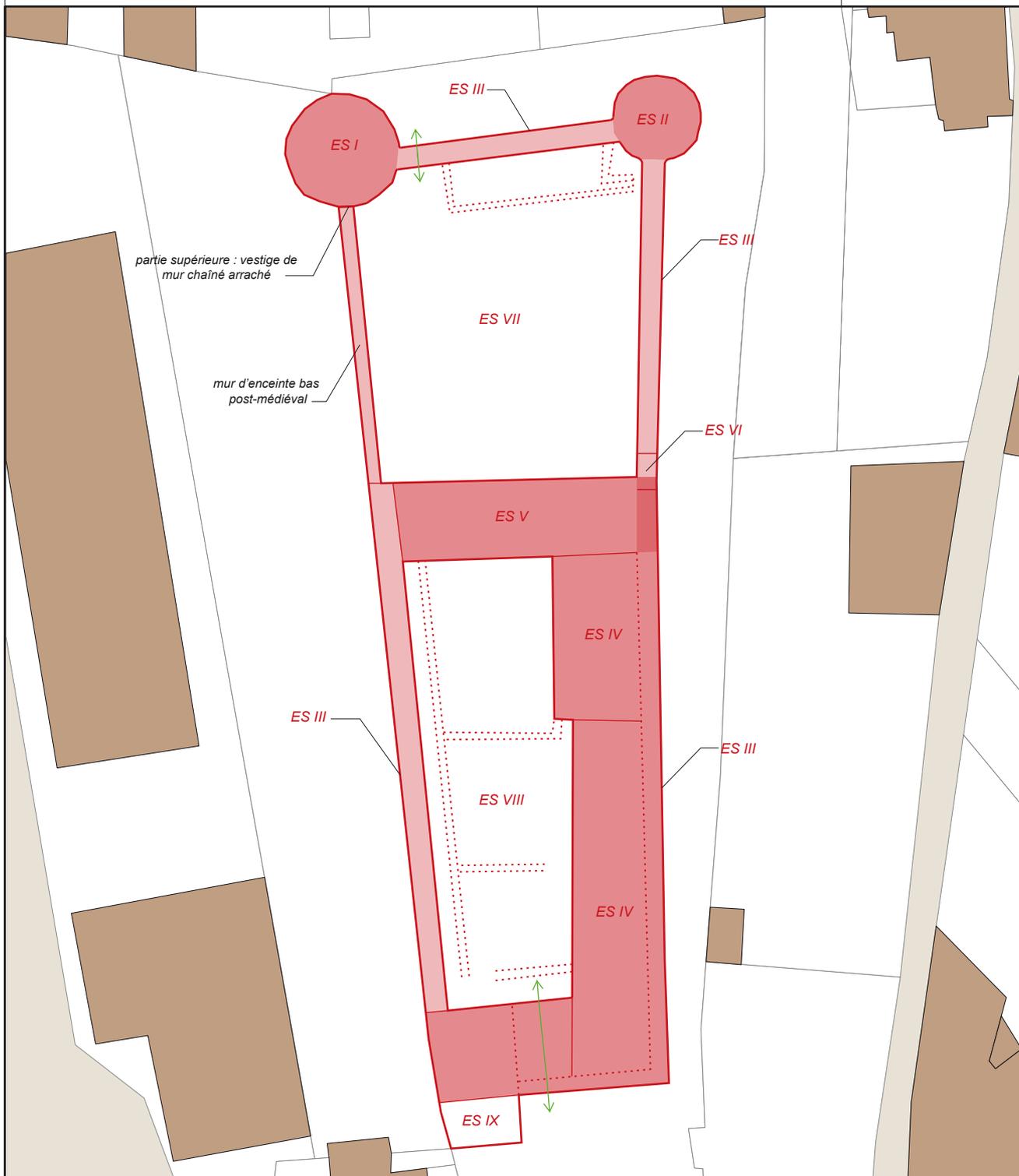


Planche 3 : Schéma du Château de Bonneville dans le cadastre actuel : distinction des différents espaces

DAO : M. Chevalier (Service Départemental d'Archéologie de la Haute-Savoie) - Septembre 2011
 Fond de plan : Cadastre, croquis de terrain : C. Guffond, J. Brunet (SDAHS)
 Référence du fichier : 74042_01_GN_005.ai



Echelle : 1/500^{ème}



résidence seigneuriale :

- tracé d'après le cadastre
- tracé d'après croquis de terrain, photographie aérienne ou photogrammétrie
- blocage de mur
- couverture conservée

- A prélèvement de mortier
- limite entre deux espaces
- ← ouverture
- rupture de pente

- tracé supposé
- emprise schématique (approximative)
- bâti
- parcelle

- réseau viarie
- réseau hydrographique
- chemin d'accès non cadastré
- sondages clandestins

Identification des espaces :

- ES I - Tour maîtresse
- ES II - Tour
- ES III - Enceinte
- ES IV - Bâtiment utilitaire (prison)
- ES V - Logis
- ES VI - Logis ? (ouverture bouchée)
- ES VII - Cour
- ES VIII - Cour non cadastré
- ES IX - Logis

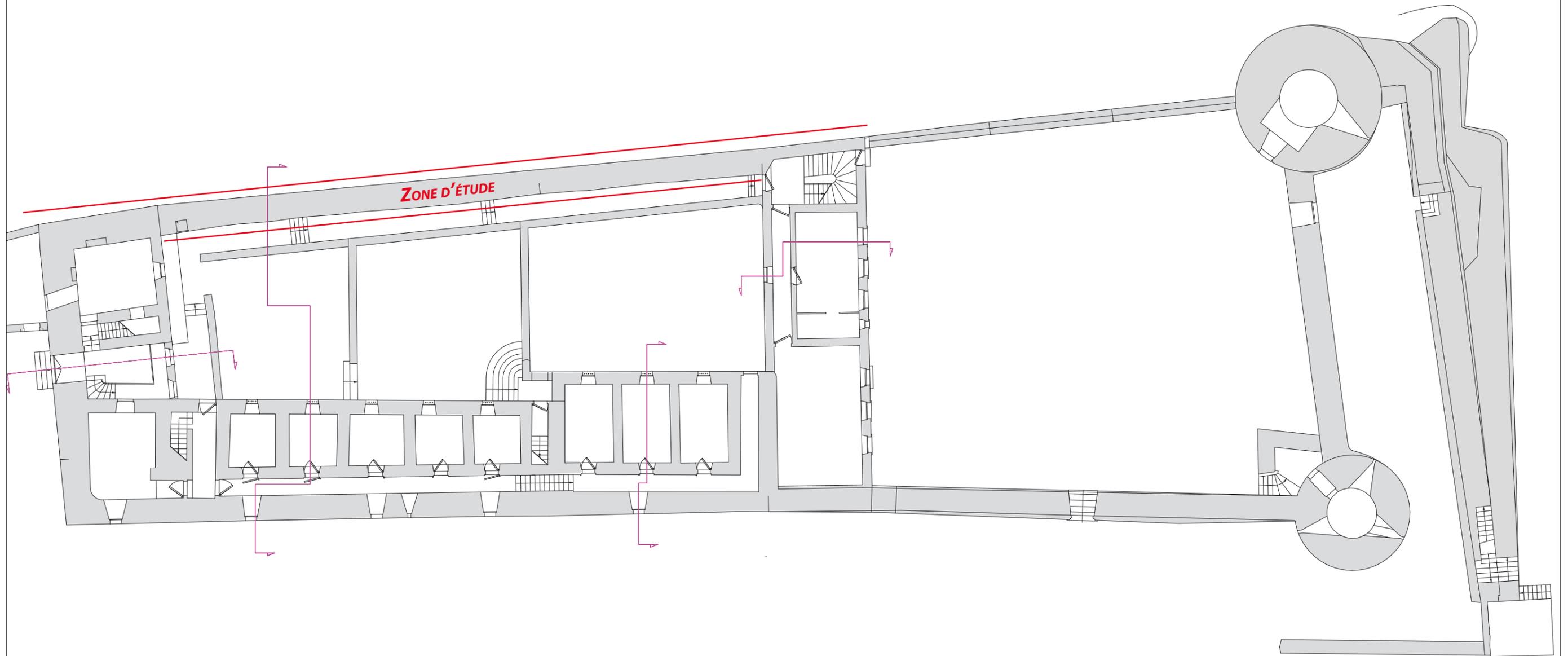




CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 4 : Plan du rez-de-chaussée.

Mai 2014. Echelle : 1/250
Relevé et topographie : V. Paniouchkina, A. Tudor
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès

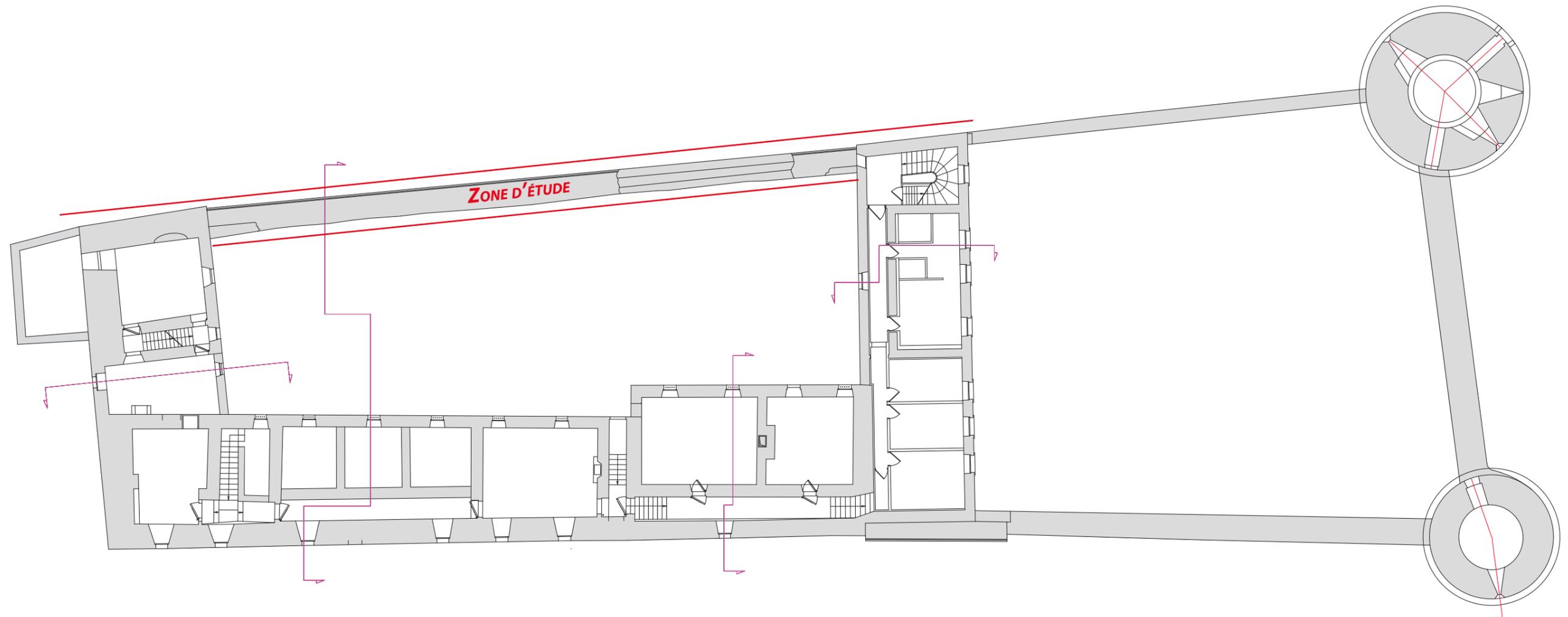


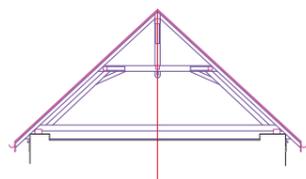


CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 5 : Plan du premier étage.

Mai 2014. Echelle : 1/250
Relevé et topographie : V. Paniouchkina, A. Tudor
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès

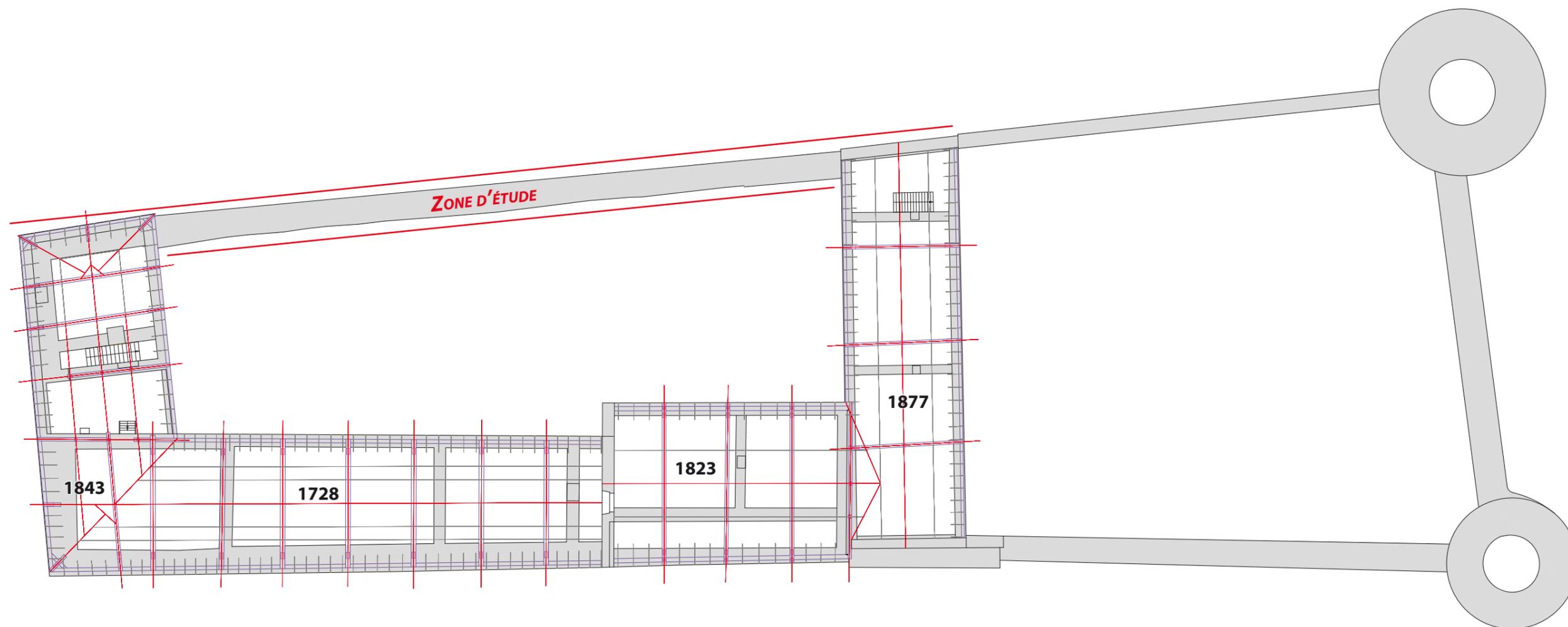


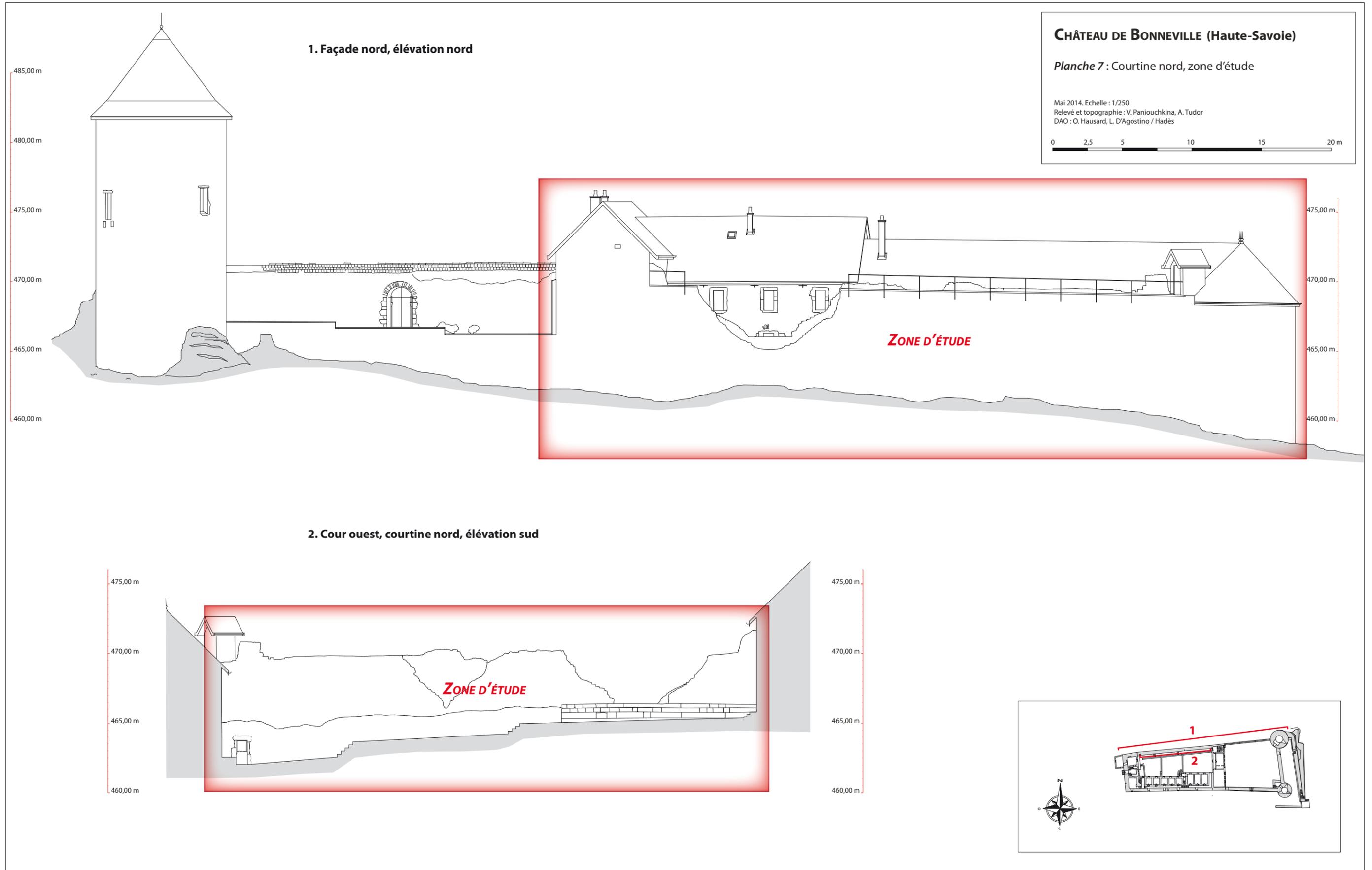


CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

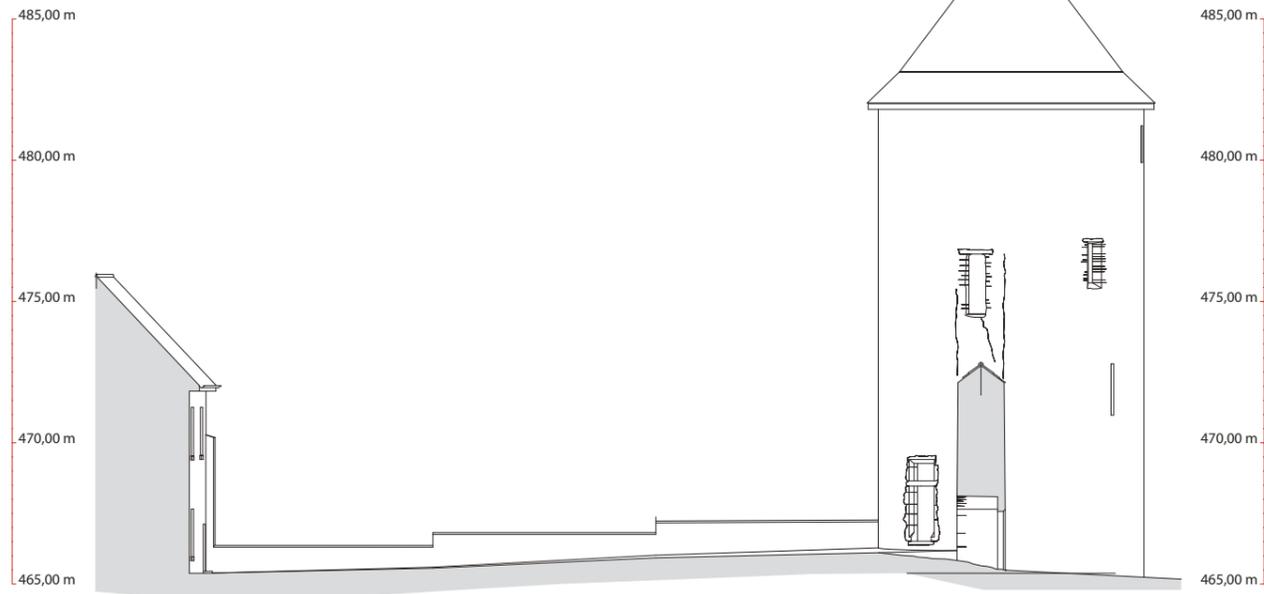
Planche 6 : Plan du deuxième étage et des charpentes.
Datation dendrochronologique des charpentes

Mai 2014. Echelle : 1/250
Relevé et topographie : V. Paniouchkina, A. Tudor. Datations : Archéolabs 2002.
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès

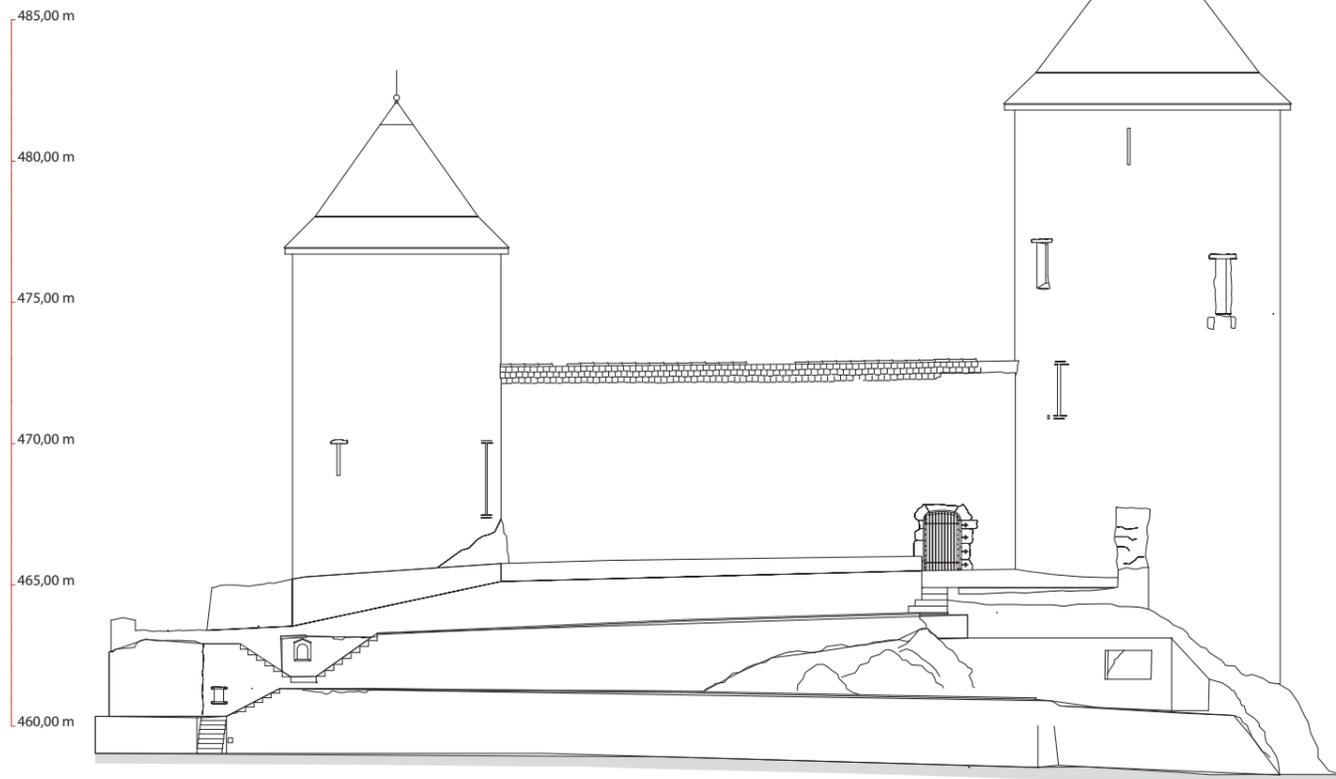




1. Cour est, courtine nord et tour nord-est, élévation sud



2. Façade est, élévation est



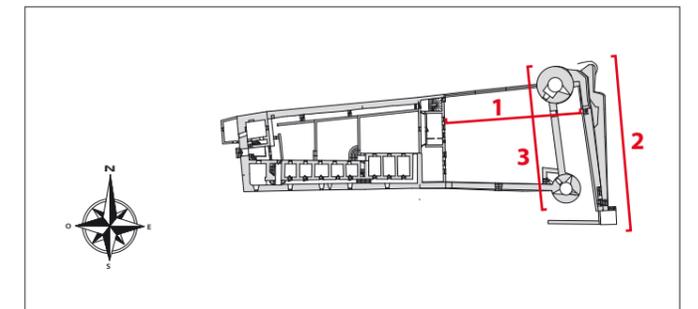
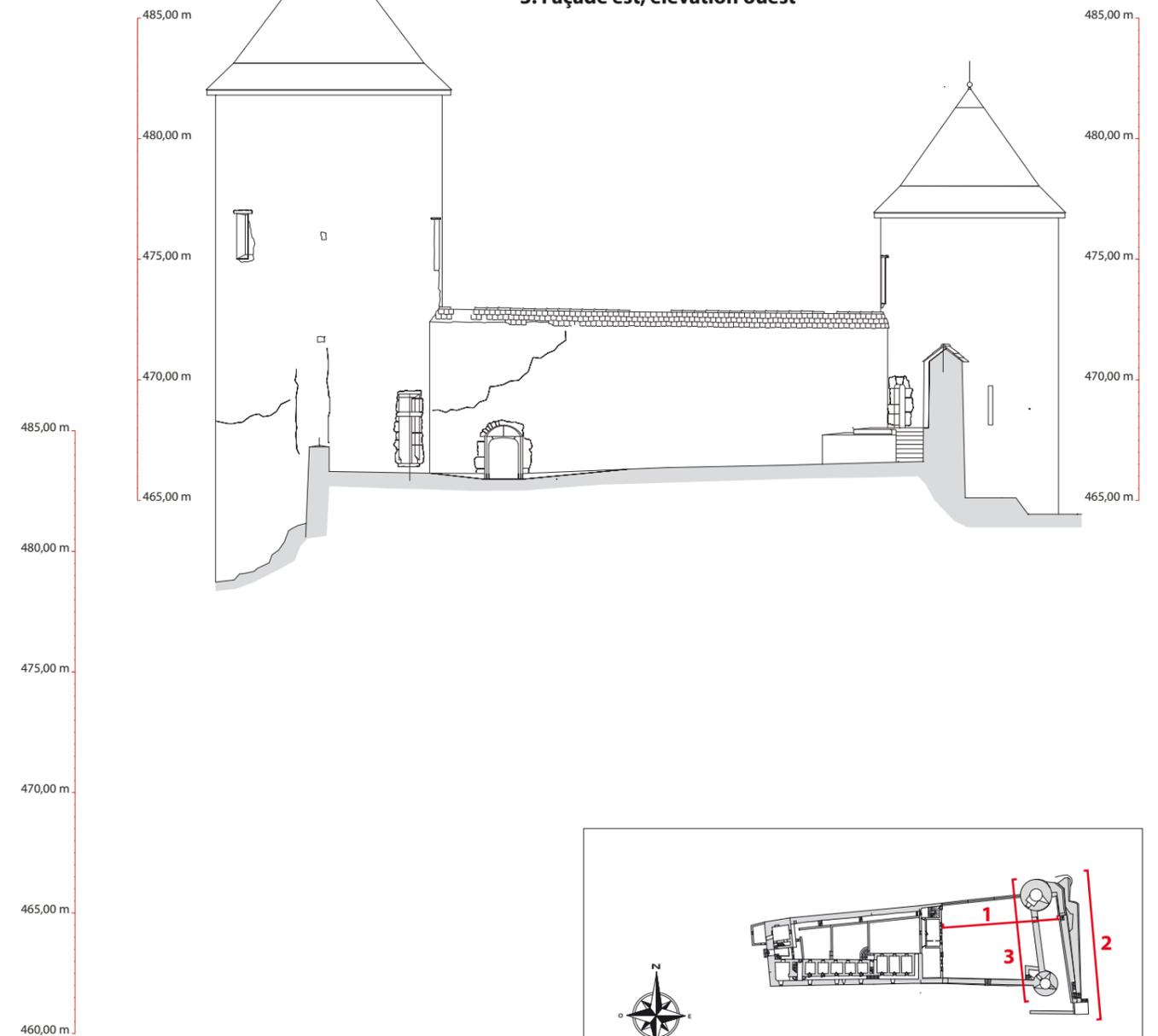
CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 8 : Coupes et élévations du château.

Mai 2014. Echelle : 1/250
Relevé et topographie : V. Paniouchkina, A. Tudor
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès



3. Façade est, élévation ouest



1. Cour est, bâtiment ouest, élévation est



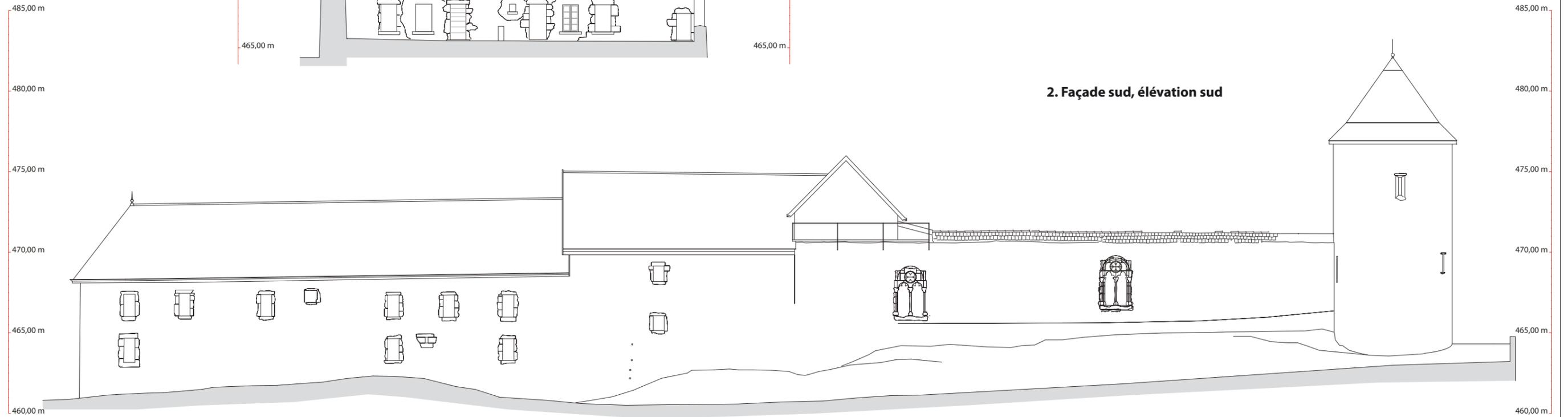
CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 9 : Coupes et élévations du château.

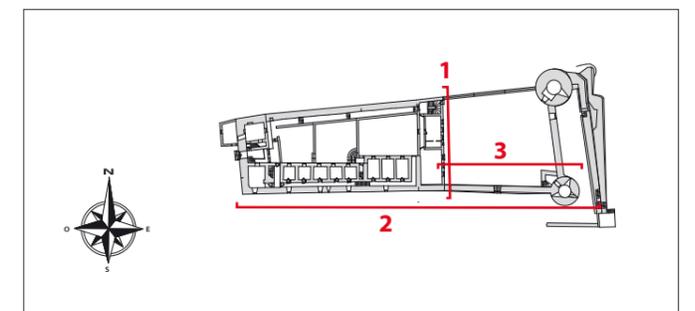
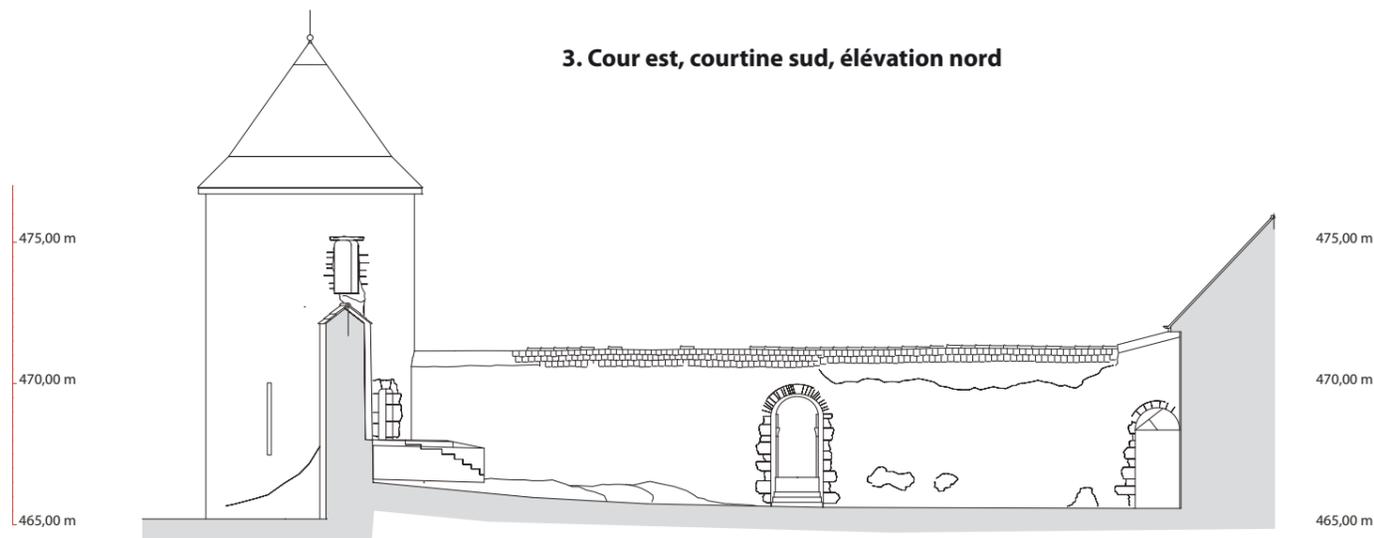
Mai 2014. Echelle : 1/250
Relevé et topographie : V. Paniouchkina, A. Tudor
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès



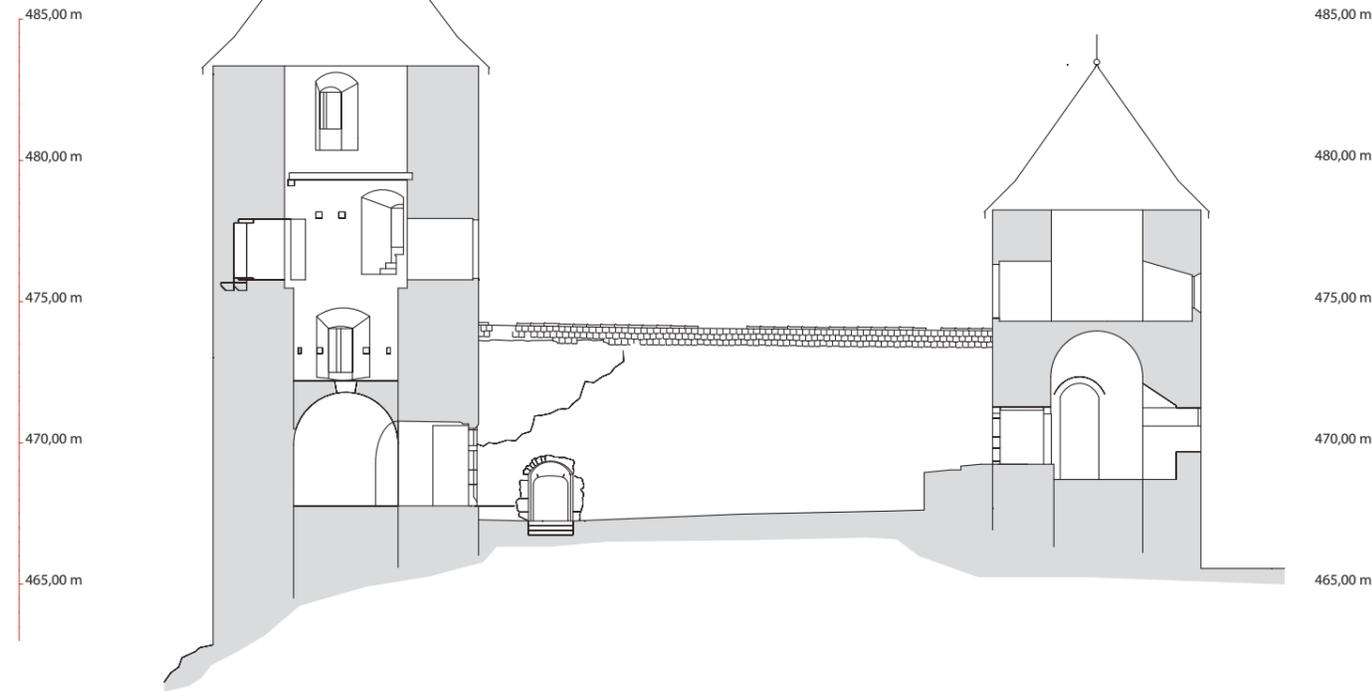
2. Façade sud, élévation sud



3. Cour est, courtine sud, élévation nord



1. Façade est, coupe nord/sud au niveau des tours



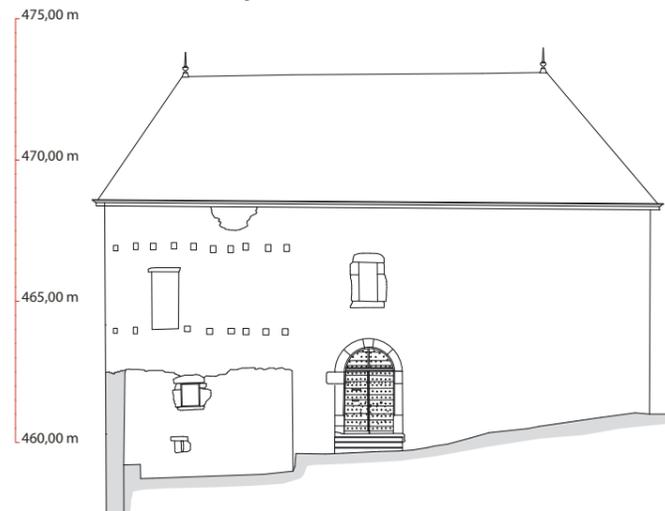
CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 10 : Coupes et élévations du château.

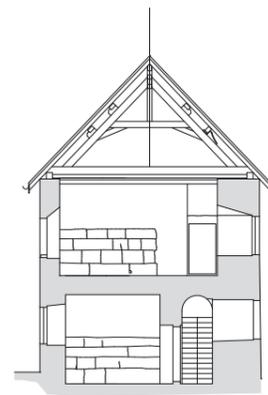
Mai 2014. Echelle : 1/250
Relevé et topographie : V. Paniouchkina, A. Tudor
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès



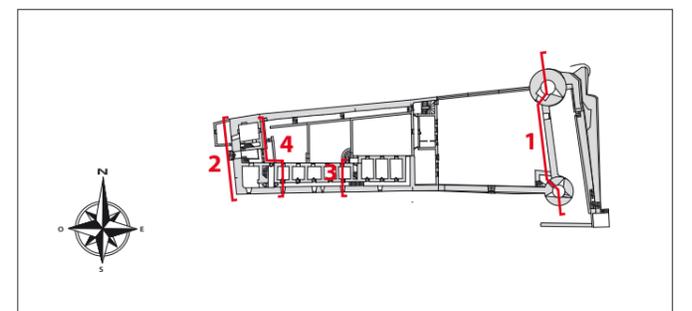
2. Façade ouest, élévation ouest



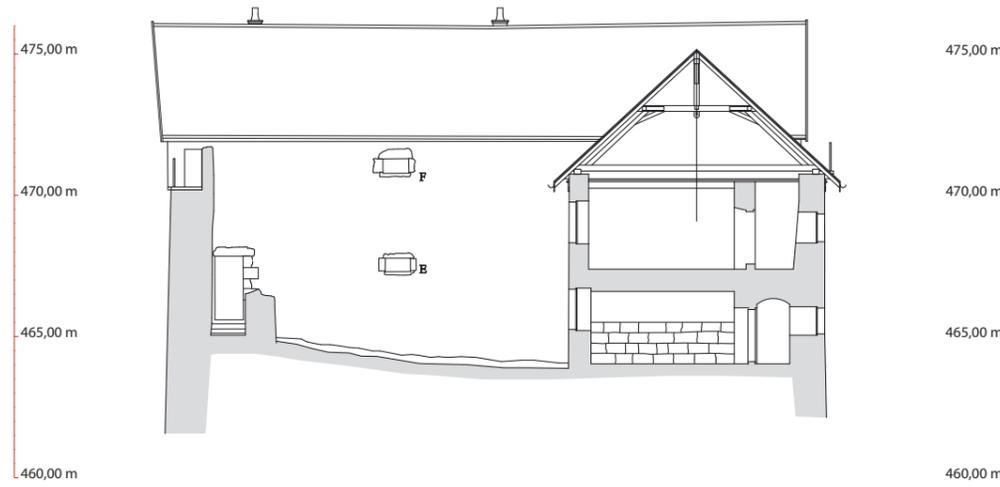
3. Cour ouest, bâtiment sud, coupe nord/sud



4. Cour ouest, coupe sud/nord



1. Cour ouest, coupe nord/sud



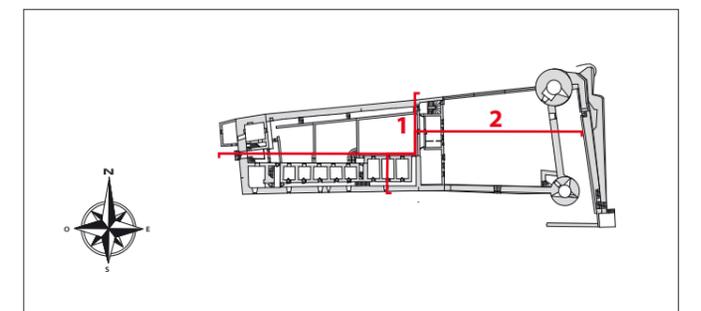
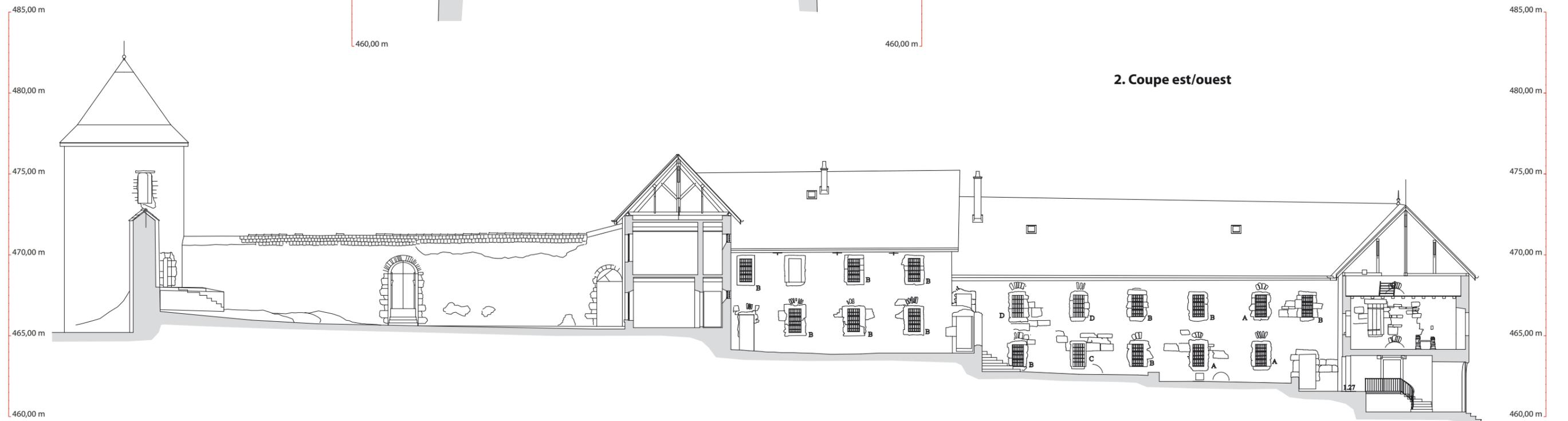
CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 11 : Coupes et élévations du château.

Mai 2014. Echelle : 1/250
Relevé et topographie : V. Paniouchkina, A. Tudor
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès



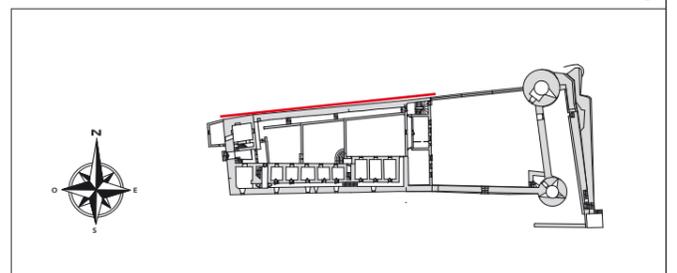
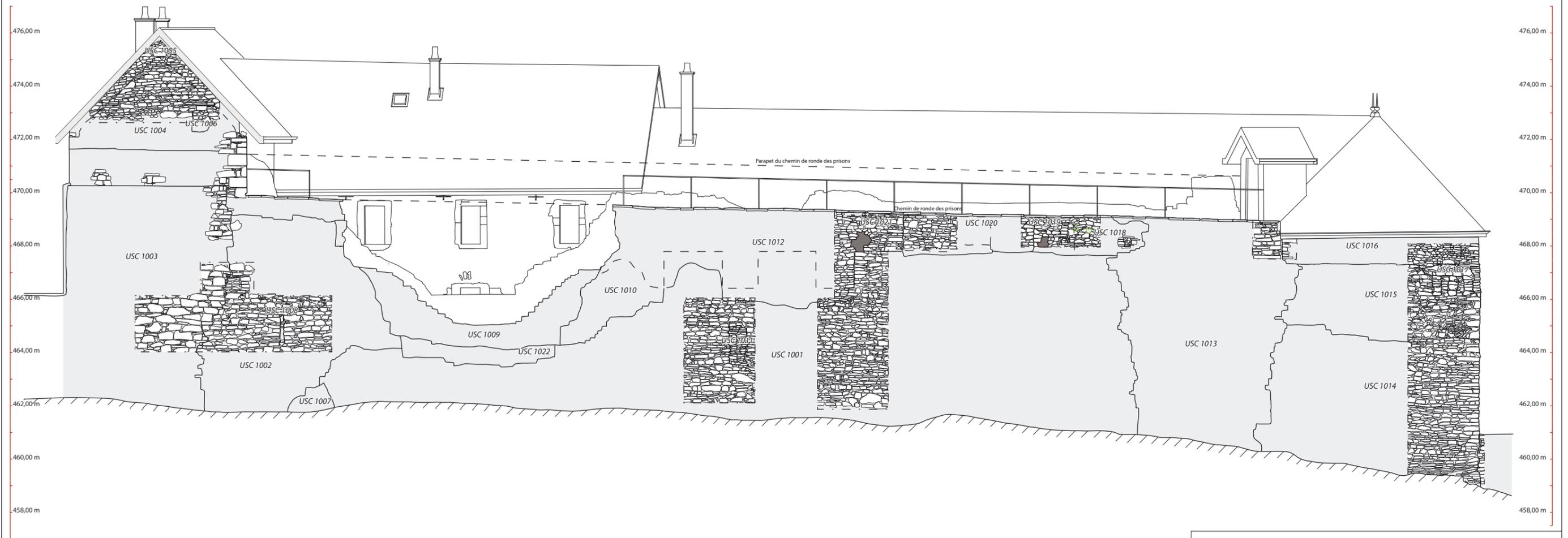
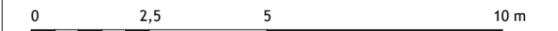
2. Coupe est/ouest

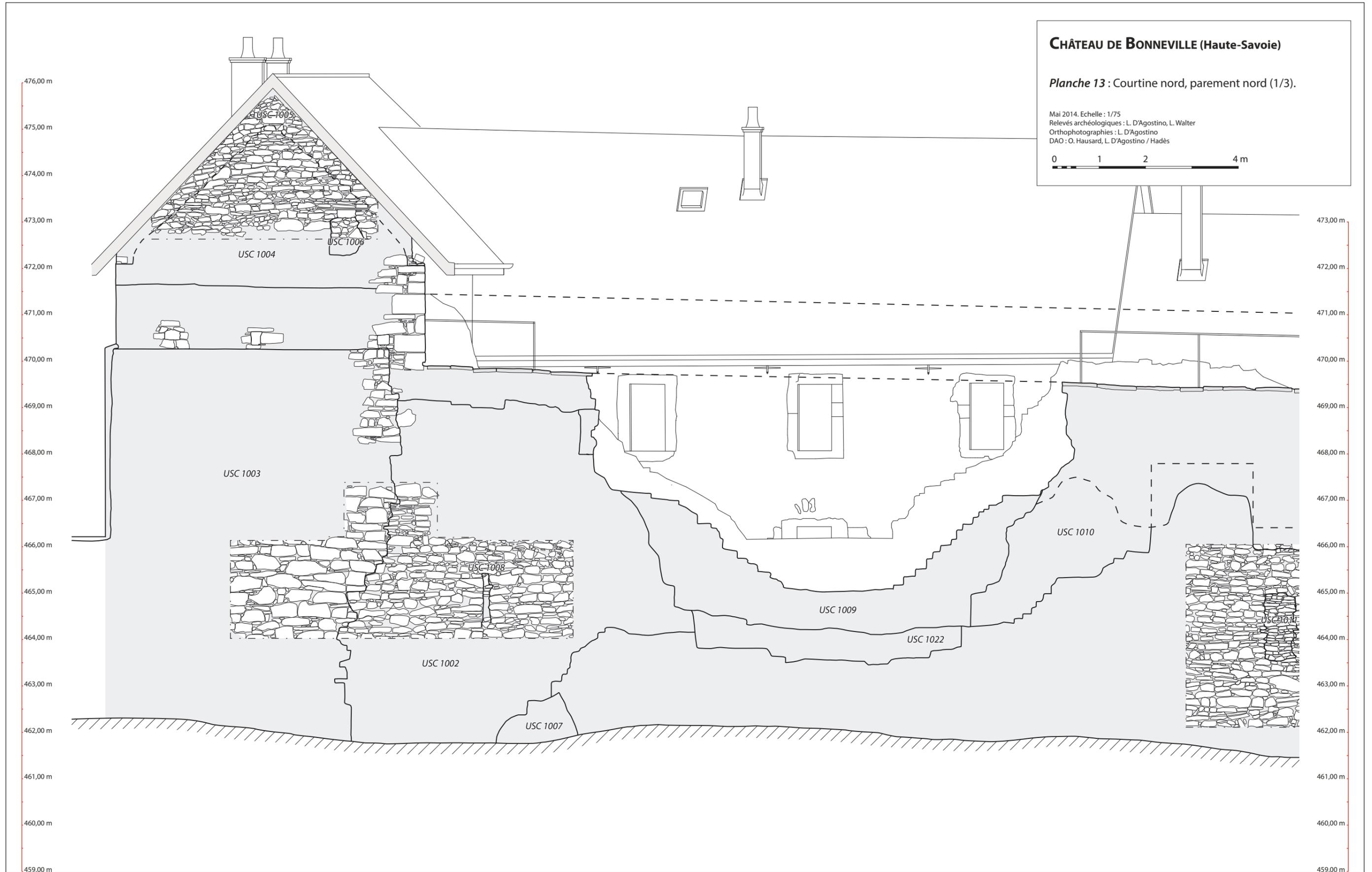


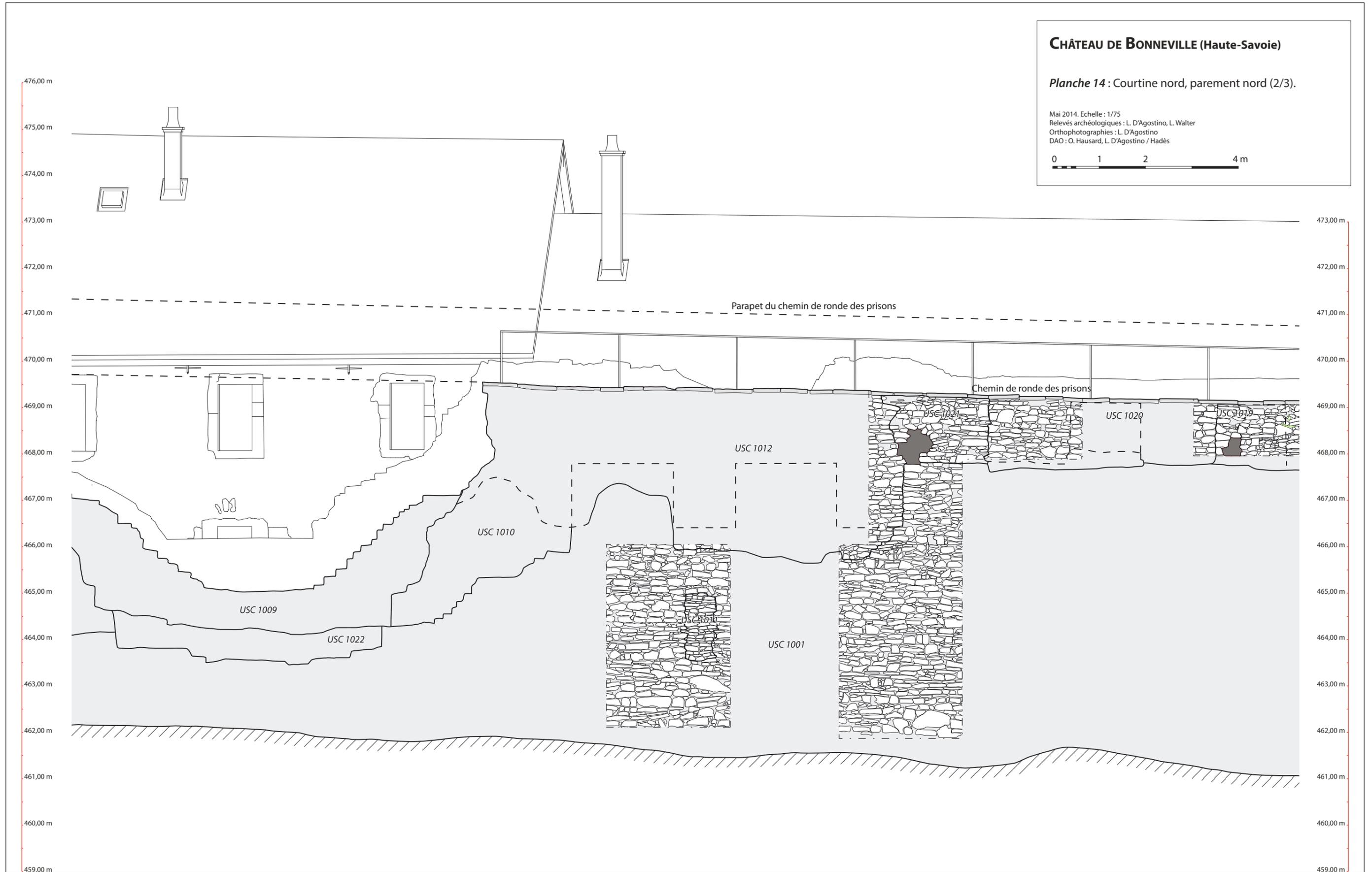
CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

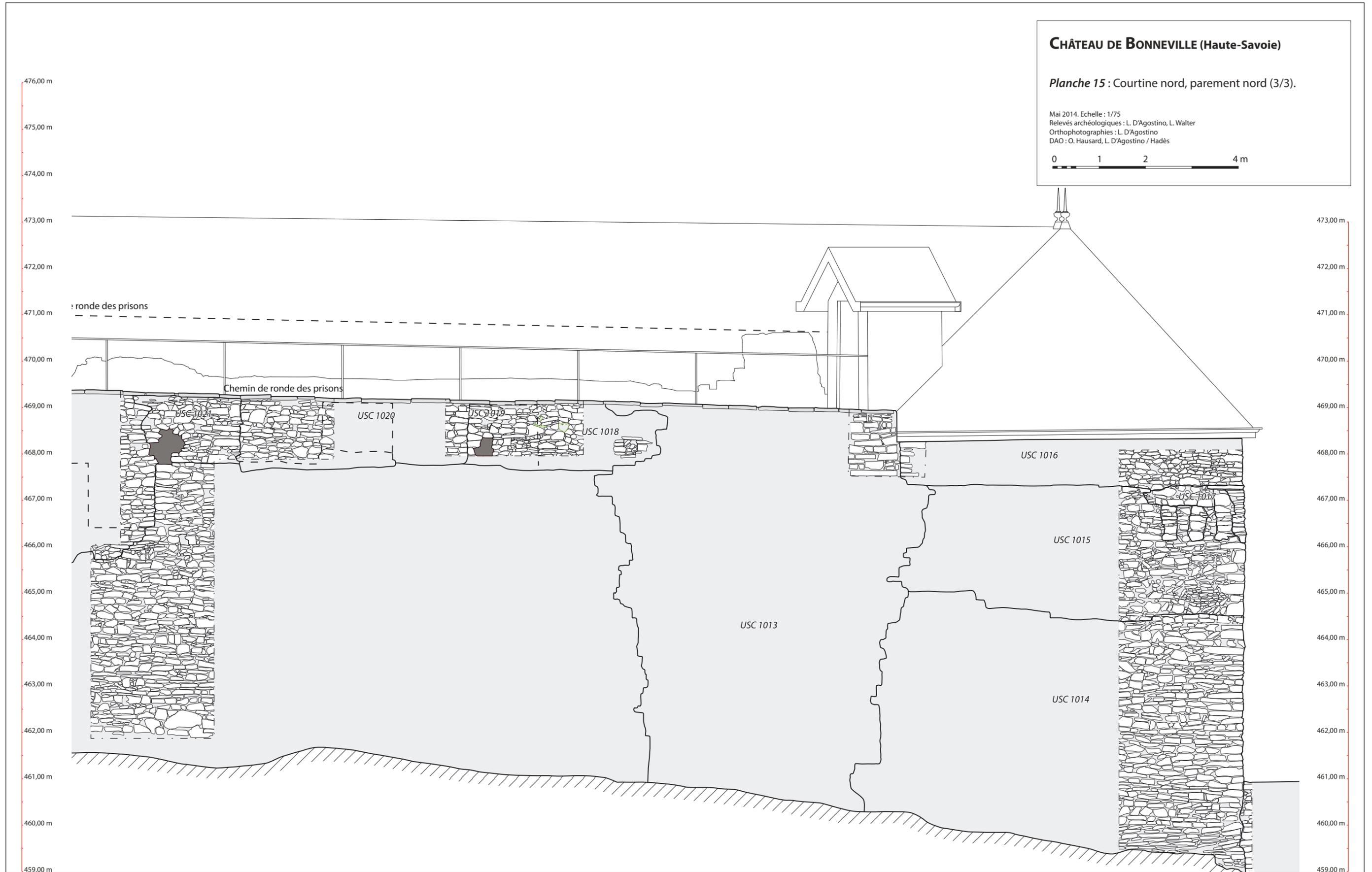
Planche 12 : Courtine nord, parement nord

Mai 2014 - Août 2016. Echelle : 1/150
Relevés archéologiques : L. D'Agostino, L. Walter
Orthophotographies : L. D'Agostino
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès





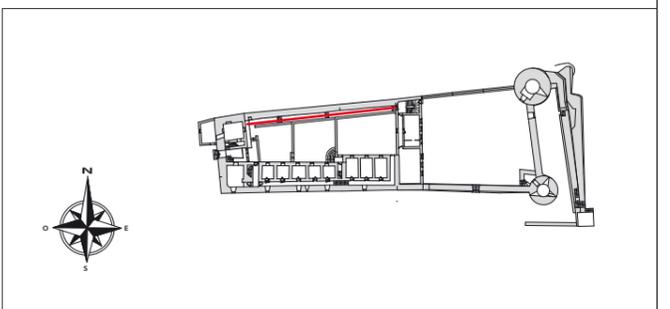
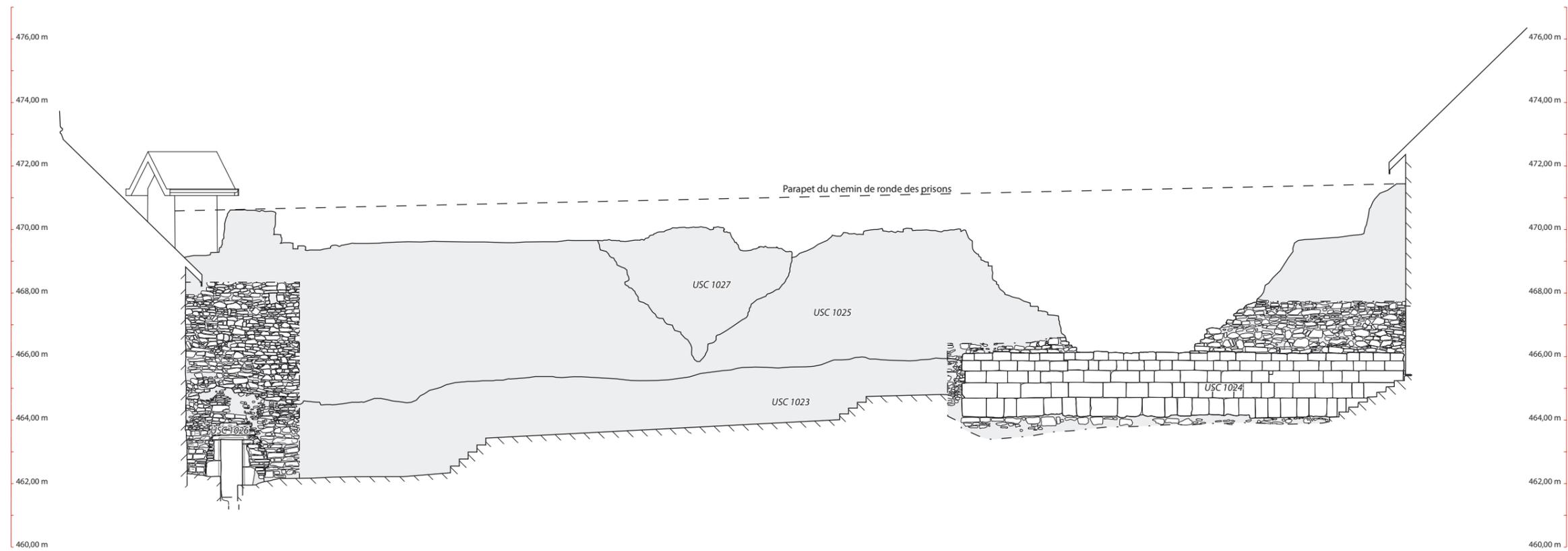




CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 16 : Courtine nord, parement sud.

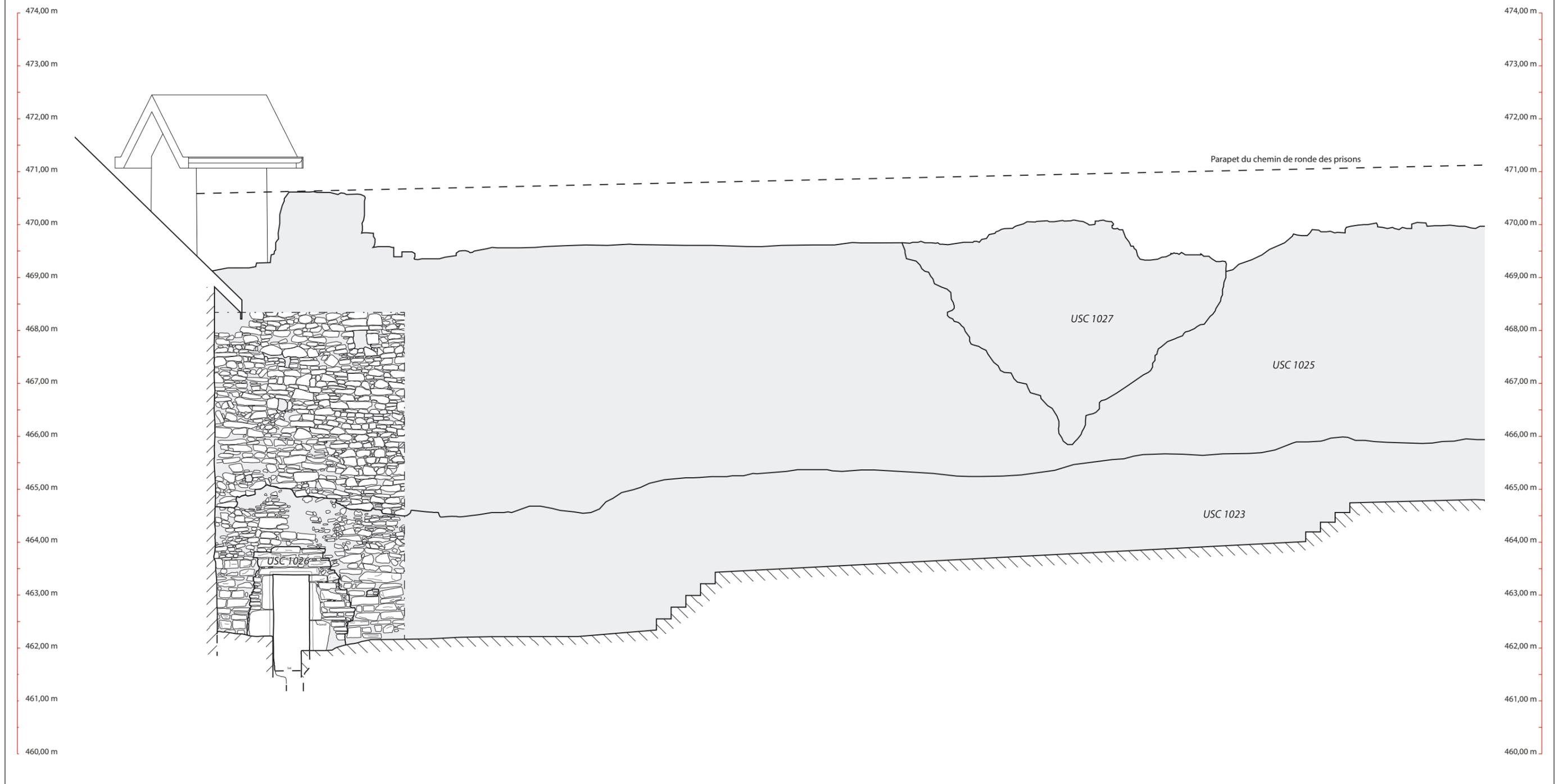
Mai 2014. Echelle : 1/150
Relevé : L. D'Agostino et L. Walter
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès



CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 17 : Courtine nord, parement sud (1/2)

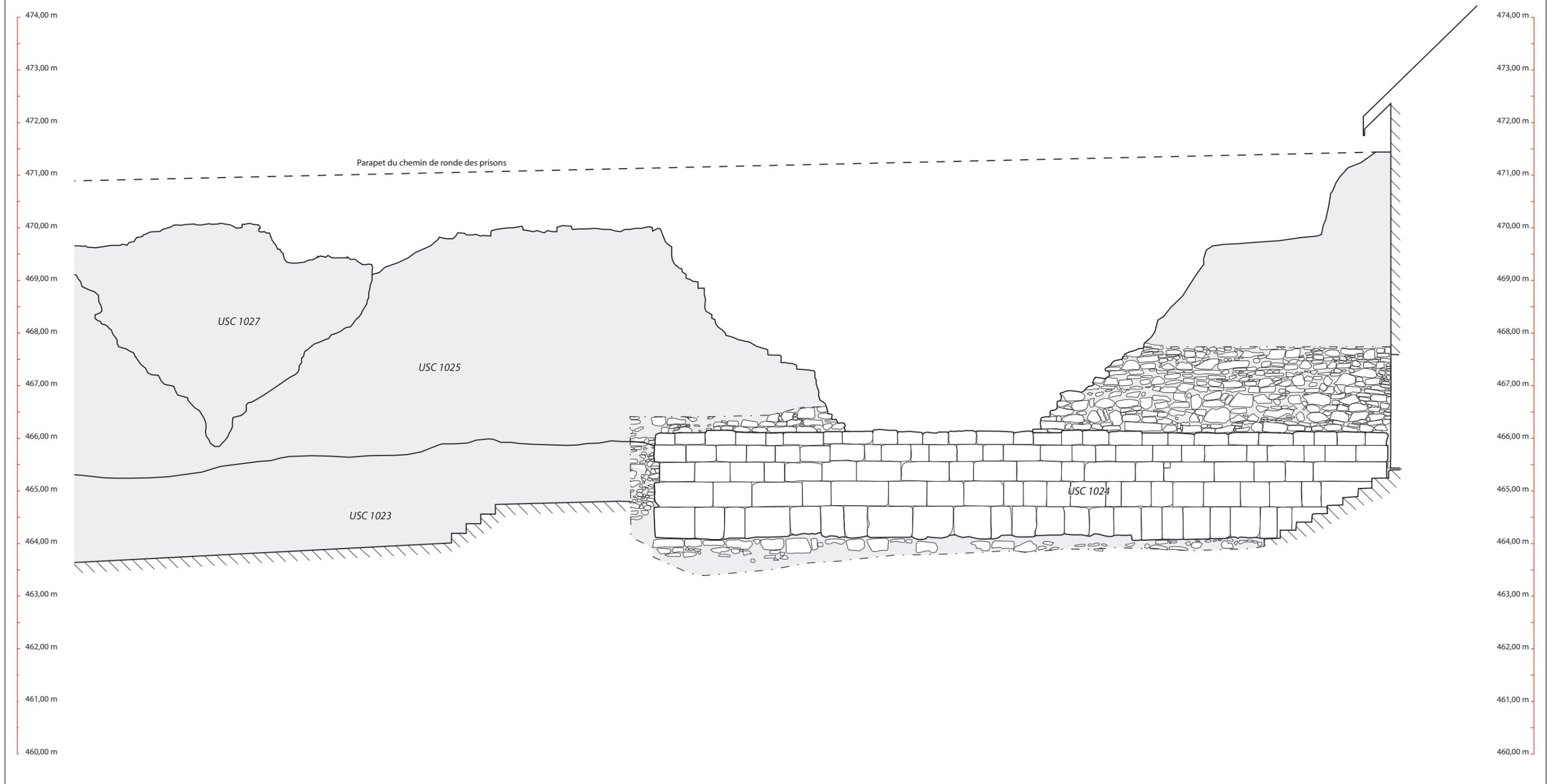
Mai 2014. Echelle : 1/75
Relevé : L. D'Agostino et L. Walter
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès

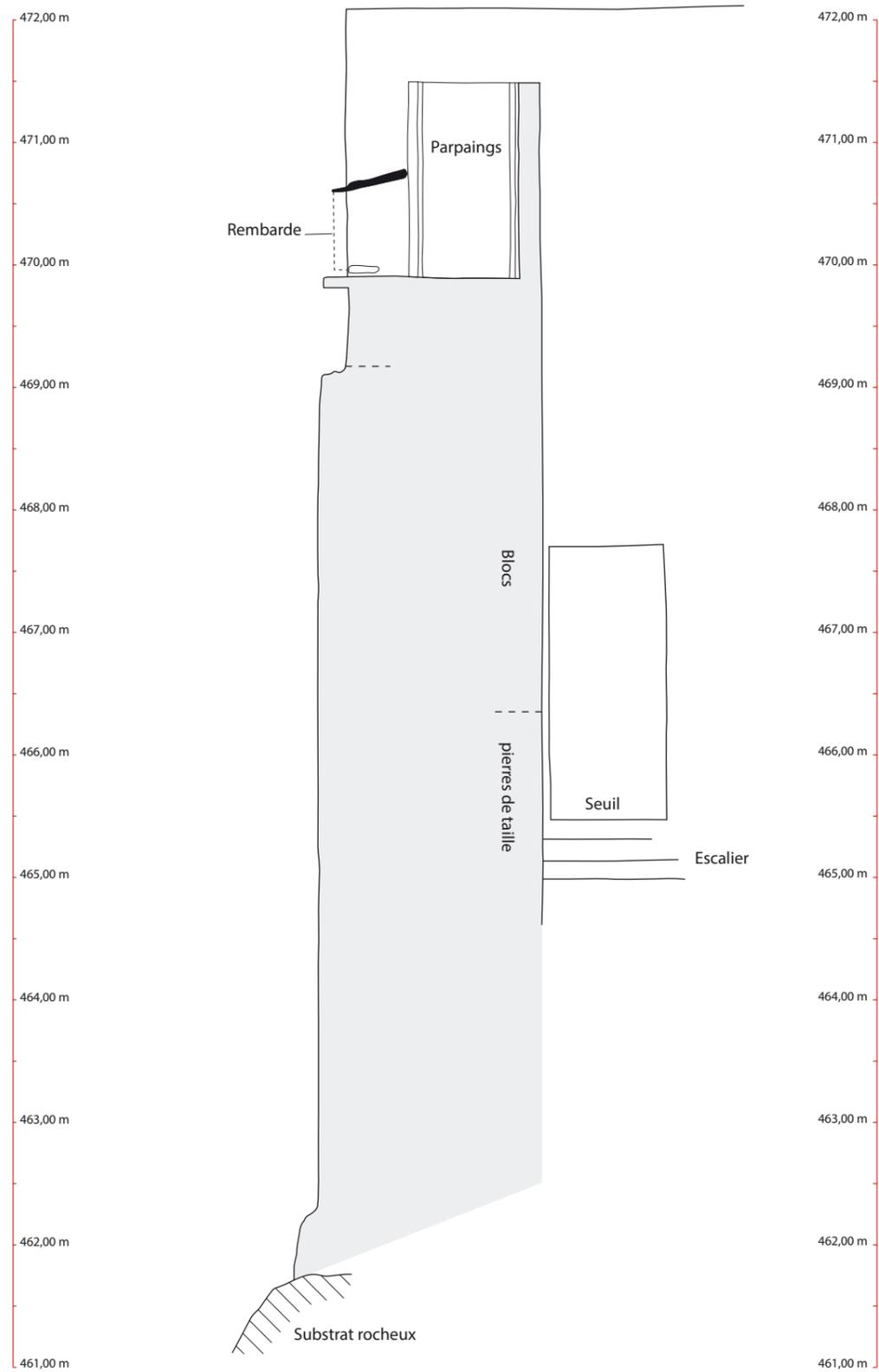


CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 18 : Courtine nord, parement sud (2/2)

Mai 2014. Echelle : 1/75
Relevé : L. D'Agostino et L. Walter
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès

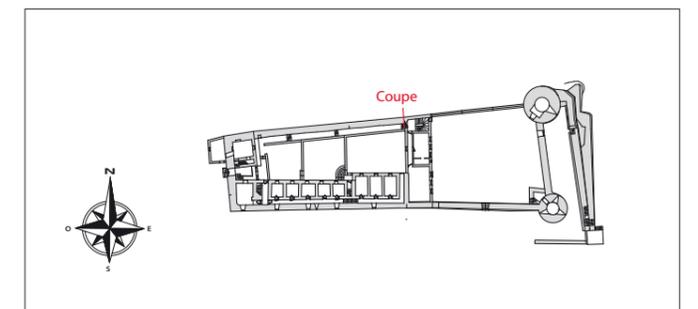


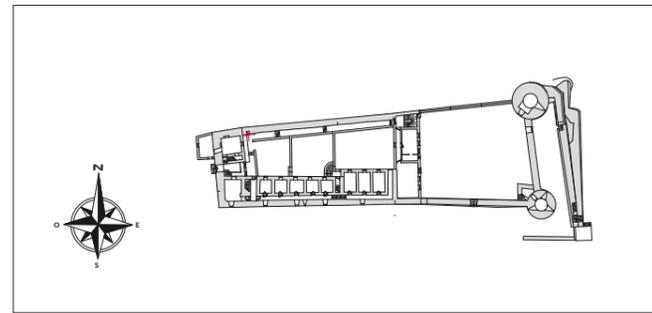
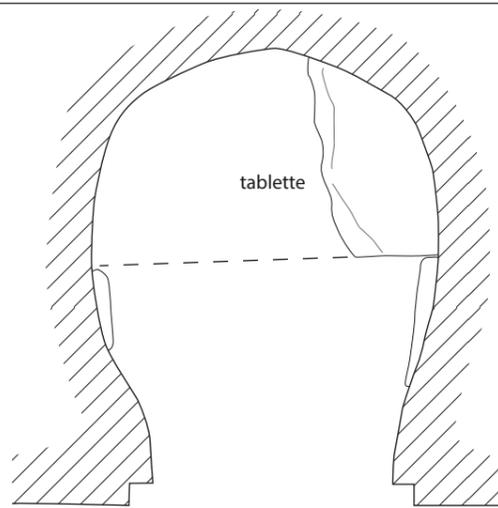


CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 19 : Courtine nord, coupe nord/sud

Mai 2014. Echelle : 1/50
Relevé : L. D'Agostino
DAO : O. Hausard / Hadès

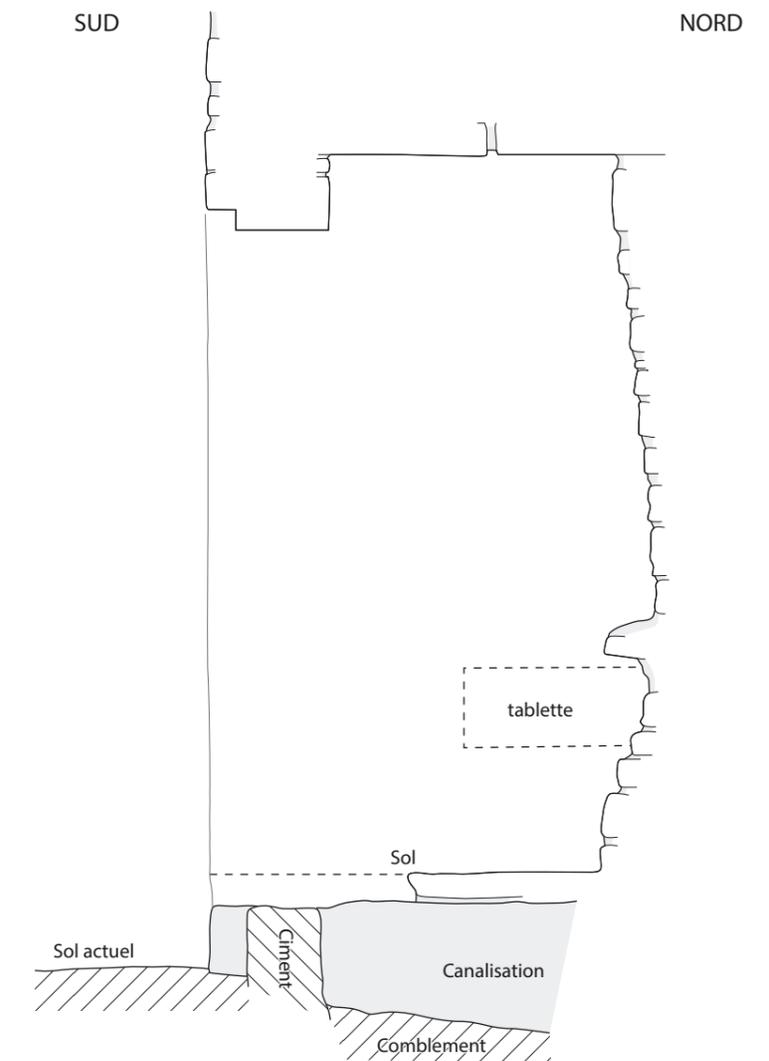
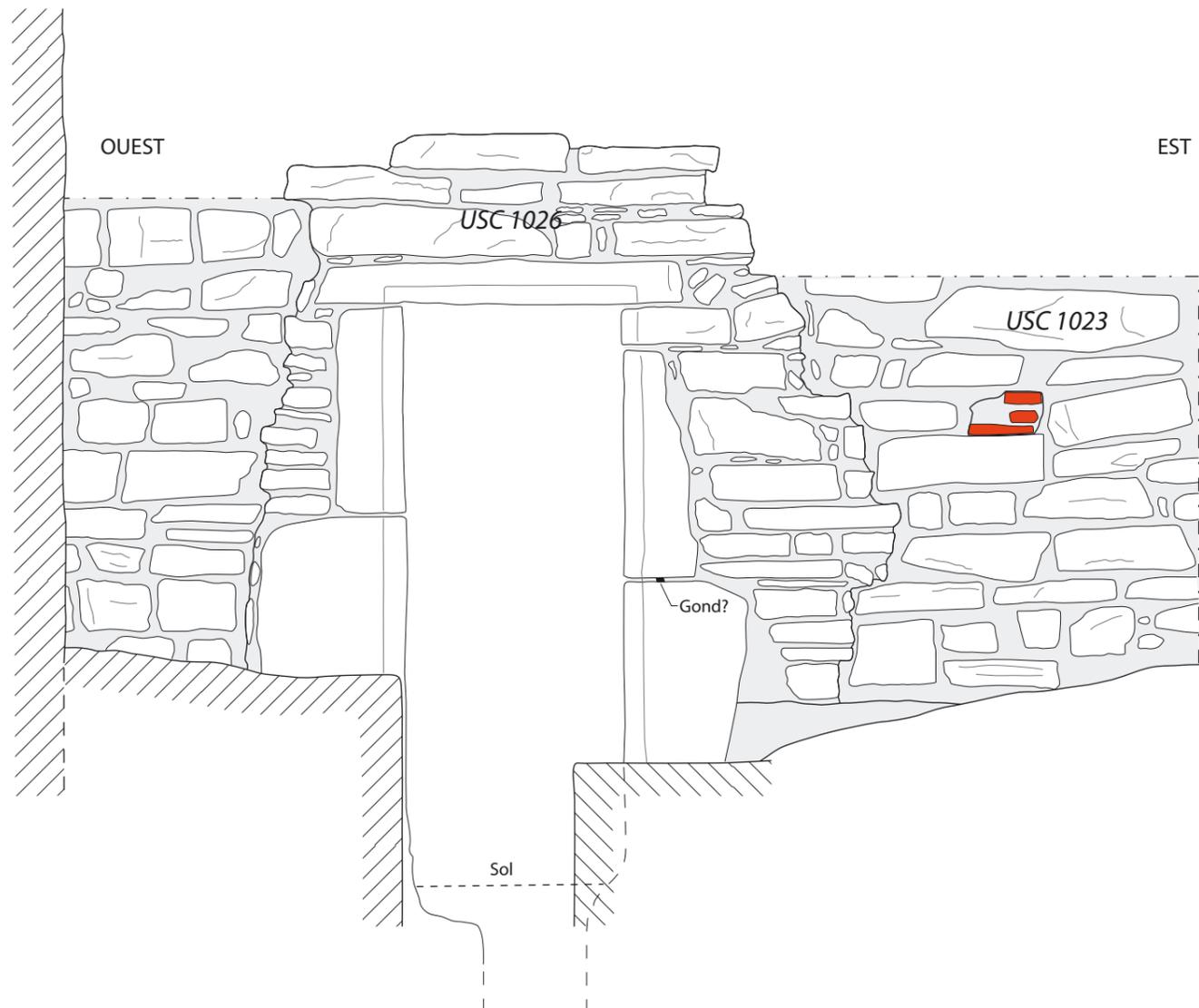
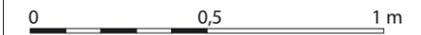




CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 20 : Courtine nord, parement sud.
Détails de la latrine USC 1026

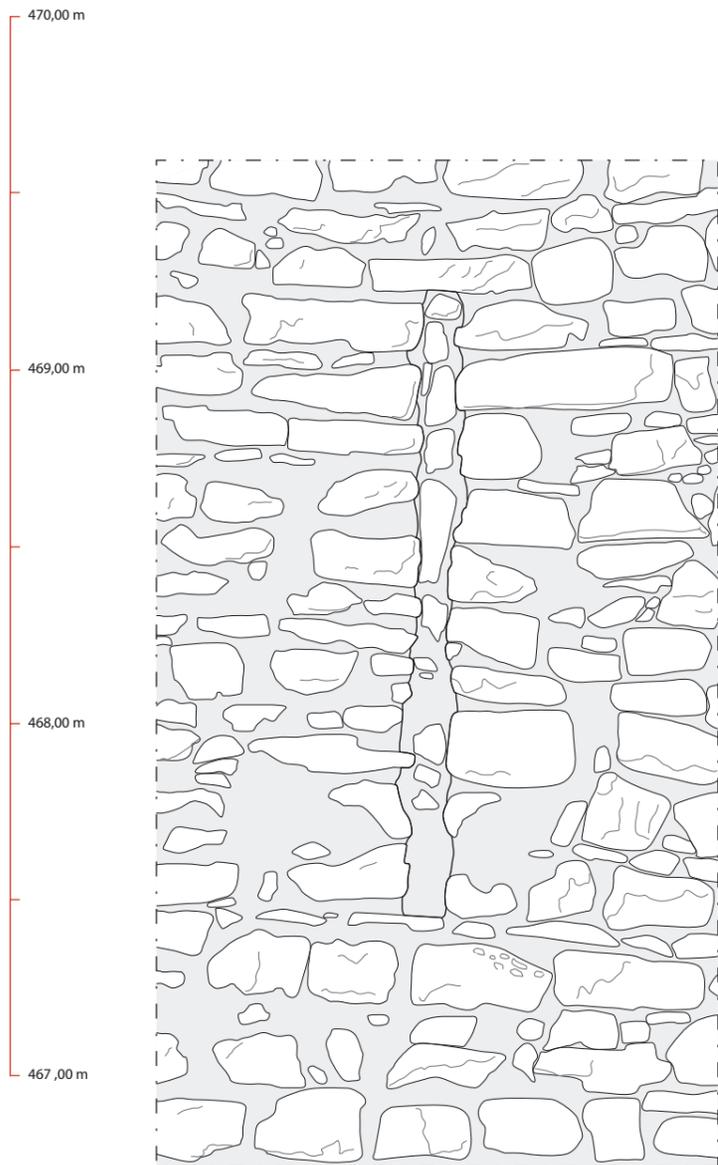
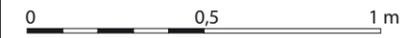
Mai 2014. Echelle : 1/20
Relevés archéologiques : L. D'Agostino, L. Walter
DAO : O. Hausard / Hadès



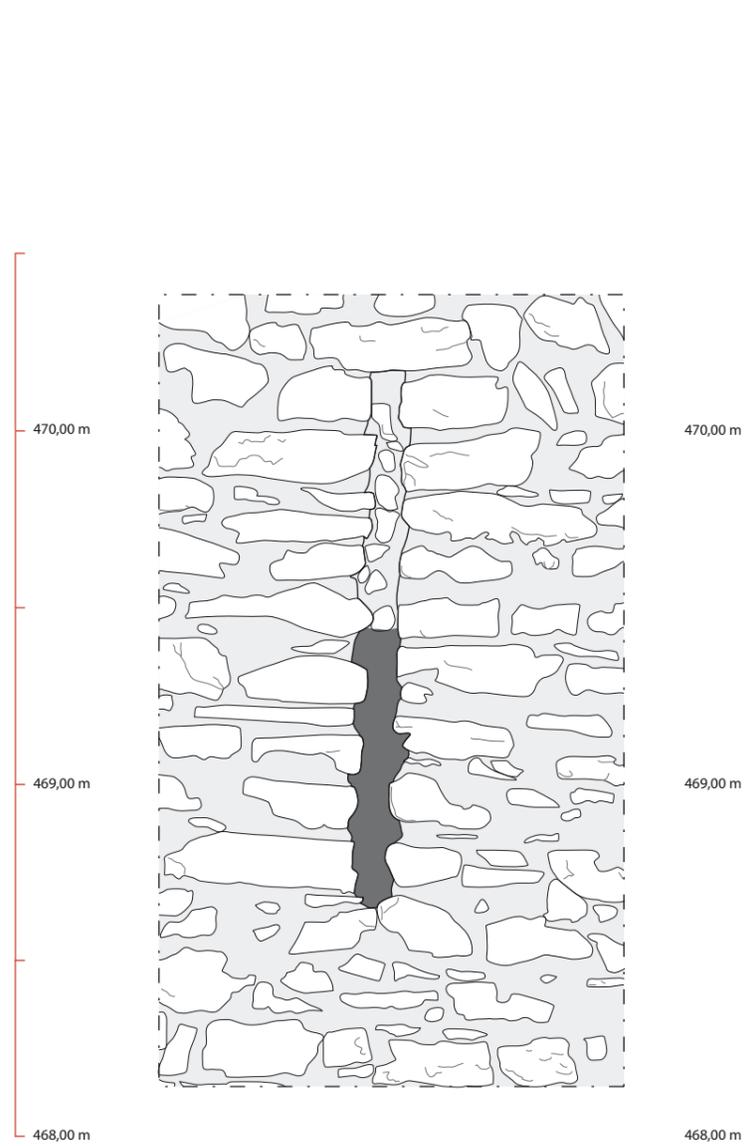
CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 21 : Archères du rez-de-chaussée de la tour sud-est.

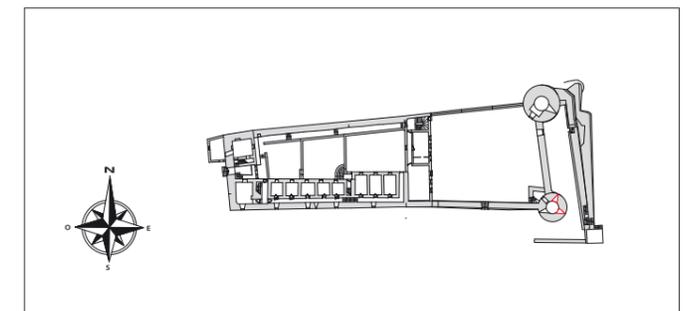
Mai 2014. Echelle : 1/20
Orthophotographies : L. D'Agostino, E. Chauvin-Desfleurs
DAO : O. Hausard / Hadès



Archère nord-est de la tour sud-est



Archère sud-est de la tour sud-est

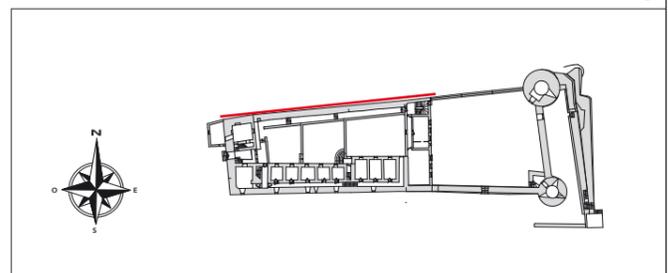
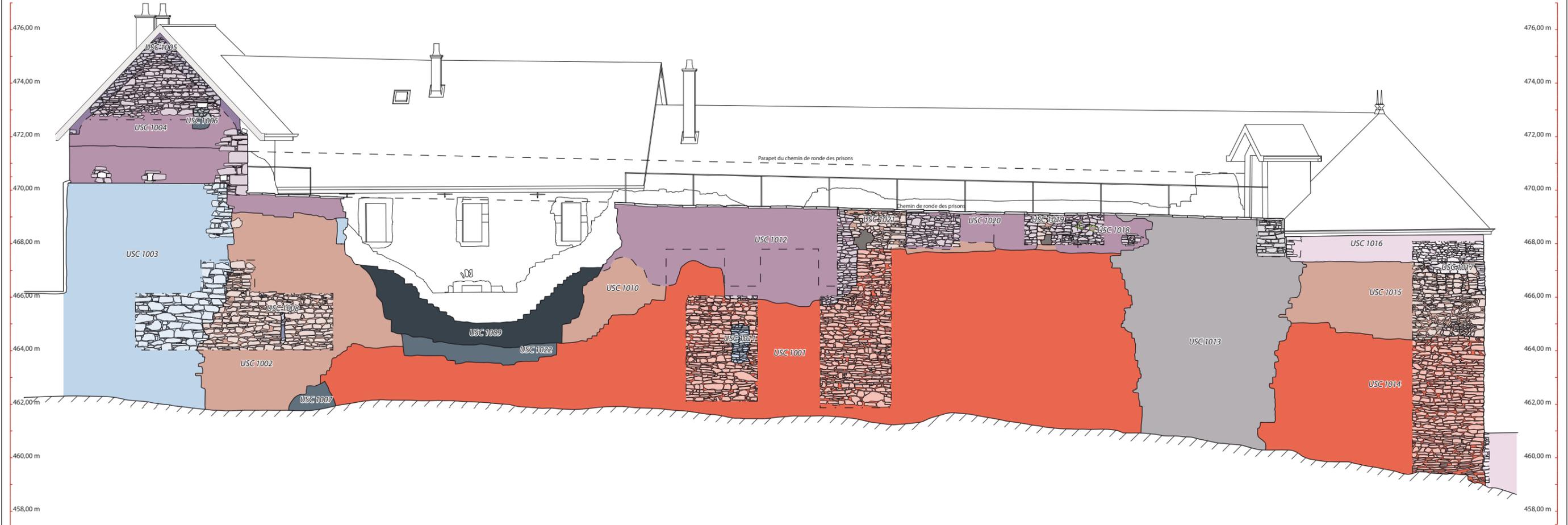


Phase 1 : XIIIe siècle	Phase 3 : Fin du Moyen Âge, époque moderne ?	Phase 4 : XIXe siècle	Phase 5 : XXe siècle
■	■ Etat 3a	■ Etat 4a	■ Etat 5a
Phase 2 : XIIIe - début XIVe siècle ?	■ Etat 3b	■ Etat 4b	■ Etat 5b
■	■ Etat 3c	■ Etat 4c	■ Etat 5c

CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 22 : Courtine nord, parement nord.
Phases de construction

Mai 2014 - Août 2016. Echelle : 1/150
Relevés archéologiques : L. D'Agostino, L. Walter
Orthophotographies : L. D'Agostino
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès

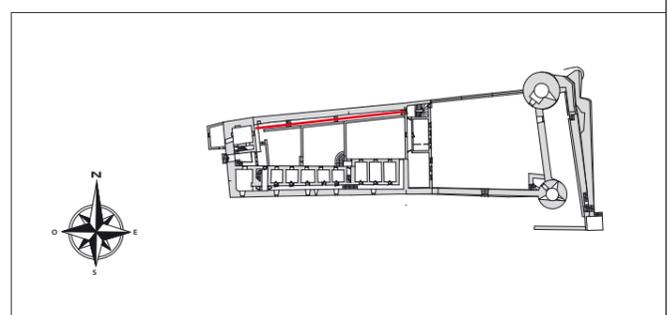
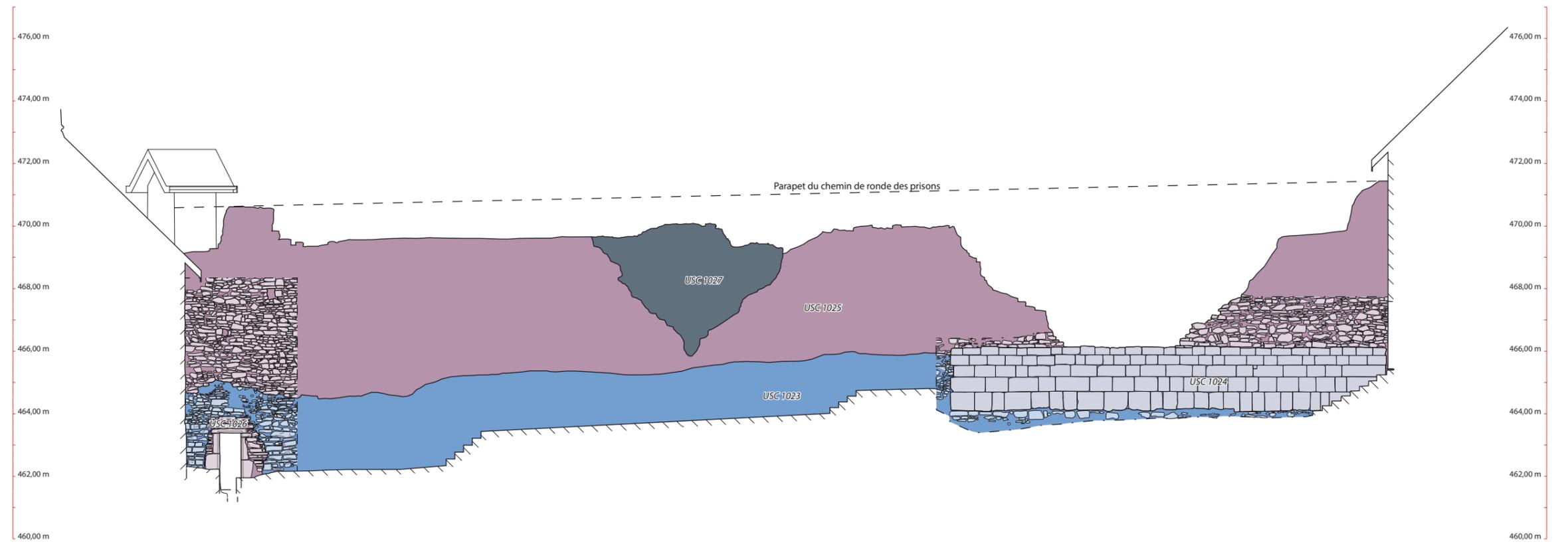


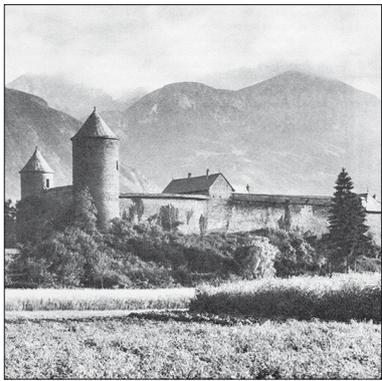
Phase 1 : XIIIe siècle ■	Phase 3 : Fin du Moyen Âge, époque moderne ? ■ Etat 3a ■ Etat 3b ■ Etat 3c	Phase 4 : XIXe siècle ■ Etat 4a ■ Etat 4b ■ Etat 4c	Phase 5 : XXe siècle ■ Etat 5a ■ Etat 5b ■ Etat 5c
------------------------------------	--	---	--

CHÂTEAU DE BONNEVILLE (Haute-Savoie)

Planche 23 : Courtine nord, parement sud.
Phases de construction

Mai 2014. Echelle : 1/150
Relevé : L. D'Agostino et L. Walter
DAO : O. Hausard, L. D'Agostino / Hadès





ANNEXES

ANNEXE 1

DESCRIPTION DU CHÂTEAU DE BONNEVILLE DANS L'ENQUÊTE DELPHINALE DE 1339

CARRIER, DE LA CORBIÈRE 2005, P. 2-15

[fol. 206] Le ... avril 1339, fut transmise la présente information aux susdits seigneurs comme ci-dessus, au sujet des droits et appartenances dudit château, par le procureur delphinal souvent mentionné.

[description du château]

Et premièrement ledit château, ou donjon, est situé sur un molarde rocheux et ledit château est presque carré. Et dans un angle de ce château est bâtie une grande tour à quatre planchers, celui du bas est formé d'une voûte en pierre et les trois autres sont garnis de grandes poutres en chêne ; et elle est couverte de hourds ; atteignant 16 toises de hauteur, excepté les hourds, 18 toises de largeur dans sa circonférence. Et le mur a 9 pieds d'épaisseur au sommet.

Juste après, est adjacente à ladite tour une cave, ou grotte voûtée en pierre, de 20 toises de longueur, 4 toises de hauteur et 3,5 toises de largeur. Et le mur a 8 pieds d'épaisseur. Et au-dessus de cette cave, ou grotte, il y a la chapelle dudit château et une grande salle de 24 toises de longueur, 3,5 toises de largeur et 6 toises de hauteur. Et les murs ont 8 pieds d'épaisseur.

S'ensuit, à l'entrée de ladite cave, une chambre voûtée en pierre, ayant un fourneau ; et elle atteint 9 toises de longueur, 3,5 toises de largeur et 3,5 toises de hauteur. Et le mur a 8 pieds d'épaisseur. Et au-dessus de cette chambre et au-dessus de ladite salle il y a une autre chambre avec un fourneau et deux baies, l'une d'elles a des barreaux ; atteignant la longueur [et] la largeur de ladite chambre. Et le mur a ladite épaisseur et il a 4 toises de hauteur.

De même derrière ladite salle basse il y a une chambre peinte avec un fourneau, de 8 toises de longueur, 3,5 toises de largeur et 5 toises de hauteur. Et le mur a d'épaisseur, d'une part 4 pieds, et d'autre part 8 pieds.

[fol. 206v] De même est adjacente à ladite chambre une autre chambre appelée « lardier », de 5 toises de longueur, 3,5 toises de largeur et 3,5 toises de hauteur. Et le mur a la même épaisseur que celui de ladite chambre peinte. Et au-dessus de cette chambre il y a un poêle complétée par un fourneau et atteignant 5 toises de hauteur jusqu'au toit. Et le mur a 4 pieds d'épaisseur à la base.

De même dans le deuxième angle dudit donjon, ou château, il y a une tourelle ronde au-dessus des murs, atteignant 2,5 toises de hauteur au-dessus des murs et 6 toises de largeur dans sa circonférence. Et le mur a 1 pied d'épaisseur.

De même dans le troisième angle dudit château, du côté de la grande tour, il y a une autre grande tour ronde à trois planchers garnis de poutre en chêne, atteignant 9 toises de hauteur et 13,5 toises de largeur, son mur compris, et dans sa circonférence. Et le mur a 8 pieds d'épaisseur.

S'ensuit une grande salle avec un fourneau, avec deux baies en pierre de taille, munies de gros barreaux, voûtées, avec une porte construite en pierres de taille, avec un vantail muni de pentures et de tout le nécessaire ; atteignant 15 toises de longueur, 7 toises de largeur et 6 toises de hauteur. Le mur a 9 pieds d'épaisseur du côté intérieur et 8 pieds du côté extérieur.

De même est adjacente à ladite salle une cuisine avec un fourneau, et dans cette cuisine il y a un four en pierre. Et la porte par laquelle on entre dans la grande salle depuis ladite cuisine est construite en pierres de taille ; ladite cuisine atteignant 7 toises de longueur, 4,5 toises de largeur et 3 toises de hauteur.

[fol. 207] S'ensuit l'étable dudit château, de 29 toises de longueur, le mur de la cuisine compris, 4,5 toises de largeur et 3 toises de hauteur.

De même dans le quatrième angle dudit château il y a une tour ronde à trois planchers et elle est crénelée par-dessus ; atteignant 8,5 toises de hauteur et 16 toises de largeur dans sa circonférence. Et le mur a 8 pieds d'épaisseur.

De même le portail dudit château est grand, construit en pierres de taille, avec un vantail muni de pentures en fer et de tout le nécessaire.

De même entre les deux grandes tours il y a une poterne construite en pierres de taille.

Quant aux murs, ou murailles dudit château, ils atteignent 120 toises de longueur et 6,5 toises de hauteur, excepté les merlons. Et les murs ont 7 pieds d'épaisseur, les murs compensés.

De même du côté desdites deux grandes tours il y a un receipt maçonné atteignant 70 toises de longueur et 4 toises de hauteur. Et le mur a 4 pieds d'épaisseur.

De même à l'entrée dudit château, c'est-à-dire du côté de l'Arve, il y a une tour carrée au-dessus du portail dudit château, lequel portail est construit en pierres de taille, muni de pentures en fer et de tout le nécessaire. Cette tour a 9 toises de hauteur et 12 toises de largeur dans son tracé. Et le mur a 5 pieds d'épaisseur.

Et de ladite tour jusqu'au portail il y a un mur de courtine atteignant 47 toises de longueur, en comptant le mur du côté du jardin, et 3 toises de hauteur. Et le mur a 4 pieds d'épaisseur.

De même entre les deux portes il y a un grenier et à côté dudit grenier il y a une place jusqu'à la tour, laquelle est murée sur deux côtés ; le mur atteignant 11 toises de longueur et 1,5 toise de hauteur. Et le mur a 3 pieds d'épaisseur.

[fol. 207v] Tous les bâtiments dudit château sont bien couverts d'escindoles avec des clavins et tout le nécessaire.

ANNEXE 2

PROCÈS-VERBAL DE VISITE DU CHÂTEAU DE BONNEVILLE

16 OCTOBRE 1553

AD HAUTE-SAVOIE, SA 18717, FOL. 40 À 48. TRANSCRIPTION L. D'AGOSTINO

(Fol. 40 v°)

« Visitation faicte au chasteau de la Bonneville

« Au seiziesme jour doctobre mil cinq cens cinquante troys

« [...]

« Et sont transportes du chasteau de Foucigny au lieu de la Bonneville et au chasteau de monseigneur [Illec] estant. Et premierement en **la grande porte** (Fol. 41) **devant dudit chasteau** serrant a cle avec ses espares forrons angons serrures verroux et des ~~a ce necessaires~~ a icelle appertenant en laquelle porte il y a une crosse du battant dycelle qui est [ost] de son siege et est deplace.

« **La seconde porte dudit chasteau** serrant a cle avec ses espares angons serrures des et bares necesseres pour icelle serrer.

« Plus ont trouve **la tour pres le portal dudit chasteau** bien [couverte].

« Et de la sont lesdits sires alles au **grand maysonnement tenant des la cour des galleries** au dessus lequel ont trouve bien et [denement] couvert le maysonnement ou habite communement le chastellain jusques a ladite grande porte bien couvert. Entrant en la **premiere chambre** du [court] **quest du coste du couchant tirant a la tour blanche** ont trouve la porte desangonee dung angon garnye touteffoys de ses espares verroux serrures et des convenantes la traveyson derriere ~~ladite~~ **porte** ladite porte rompue et gastee et par icelle rompure lon peult monter vers le couvert dessus. En **ladite tour blanche** il y a ung trouz ou pertuys a la traveyson par lequel trouz lon descent [des] le membre du milieu ~~dudit~~ de ladite tour blanche au **bas crottoy dycelle tour**. **La grande gallerie dudit chasteau** en bon ordre bien couverte et en bon estat bien soulee et po[tee] comme appertient. Et dicelle sont alle en **la chambre pres et suyvant ladite tour** la quelle ilz ont trouve garny de ses portes (Fol. 42) entree et portes de fenestres le tout avec lames espares angons et serrures des et aultres ferremens necesseres a telles portes. Dans laquelle chambre ont trouve ung buffet de noier ou sont les armoyries de monseigneur serrant a cle avec ses ferremetz necesseres plus deux tables avec leurs treteaux assortissans dont lune est de noier laultre est de sappin plus ung landier de fer. Dillec sont alles **a laultre chambre suyvante** laquelle ilz ont trovee avec ses portes dentrage portes des fenestres postan soub pied le tout bien en ordre lesdites portes avec lames espares verroux angons serrures et ferremens necesseres dans laquelle ont trouve un landier de fer de moyenne grandeur aussy deux grandes [chreneas] de fer a rostir pour soustenir les broches pres le feu plus une grande choudiere de cuyvre. Dudit lieu sont alles **en la garderobe pres ladite chambre** laquelle ilz ont trouve garnye de ses portes et fenestres avec lames serrures et ferremens necesseres le tout en bon ordre dans laquelle ont estes troves deux landiers couchant de fer de asses bone grandeur et grosseur plus deux grandes broches de fer plus deux petits landiers de fer plus deux [casses] de fer afines de petite vailleur plus une table avec ses tricteaux le tout de noier plus deux oulles de metal dasses bone grandeur lune desquelles est esberchee (Fol. 43) au dessus et contiennent environ deux ou troys pots ung eschanscoir a chanter le [luth] que est de cuyvre une pare de fers a enferrer les prisoniers avec la cheville de fer ou y a deux trouz a mettre clavettes plus ung grand armoire de sappin sans serrures ny des forsque les espares une table de sappin avec ses tricteaux le tout de peu de vailleur. Et dudit lieu sont alles **par-dessus la gallerie tirant contre les graniers** laquelle ils ont trouve bien couverte soulee et postee avec ung [parassculiage] de [pors] de sappin **lesdits graniers** bien couverts avec leurs enchastres et separations pour tenir differentz bledz iceux graniers ayant portes a entree et portes aux fenestres le tout bien ferre avec leurs espares angons verroux serrures et des necesseres le tout en bon ordre et bien serant. Dudit lieu allant a **la chambre suyvante** icelle ont trovee avec ses portes et serrures en bon ordre. Plus **une aultre chambre icelle contigue** a laquelle ny a aulcune porte aux fenestres et est ruyne le manteau du fourneau ou chemynee. Plus en **la sale**

pres lesdites chambres ny a aulcunes portes aux fenestres forsque en lune dycelles. Plus **la gallerie par ou soulloyt jadyz estoit la chappelle dudit chasteau** la moytie despotee laultre moytie ~~postee~~ potee et soullee de [pous] noves. Plus une (Fol. 44) **une (sic) chambre pres ladite gallerie** avec la porte serant aux fenestres ny a aulcune porte. Plus **une aultre chambre [illee] contigue** avec les portes des fenestres. Plus **une grande chambre tout illee suyvant et contigue**. Plus **une autre chambre appelée la chambre des dames** en laquelle ny a aulcune porte dentrage les fenestres avec leurs portes et serrures serrant. Plus sortant de ladite chambre allant contre les panes ny a ~~aulcune porte~~ que une espare en la porte et sans aulcune serrure et semblablement **a une aultre porte tirant contre la tour noire** ny que une espare. Plus la derniere dudit [court] [sans] chambre portes ny aux fenestrages ny alentour dycelle et ny a que les angons.

« Et dudit lieu lesdits sieurs **sont alles par la porte de la tour noire tirant au curtil ou jardin derriere ledit chasteau** laquelle porte on trouve serrant avec bonnes espares angons serrures verroux et cle icelle porte bien [fourree] et clouee. Plus ladite tour noire en quelque lieu decouverte ou y a quelques gottieres et est necessere la recouvrir et pour ce fere foudroyt y employer deux journees de charpentier au rapport de Claude Silvestre maitre charpentier dudit lieu. Plus **laultre tour du coste de lesglise** en quelque lieu gottieres et seroyt requis et necessaire les recouvrir et reparer et pour ce fere faudroyt envyron deux ou troys journees de charpentier foudroyt aussi (Fol. 45) des tavaillons et clavins pour ce fere et pourroyt le tout costire envyron huict florins et pour ledit pris [soy offre] le fere. Plus **les prisons du coste de la ville** bien serrantes doublees et bien ferrees avec leurs espares angons serrures verroux et cle le tout comme appertient. Plus ung scel de boys avec ses ferrementz ~~necessaires~~ dung coste seullement de peu de velleur. Plus **au jardin pres ledit chasteau** et par-dessus la ville [viguie/vignie] des hores de feu monsseigneur le juge milliet entre icelluy [...] et ladite vignie ou **il y a une murallie** laquelle est ruynee envyron une bone toyse. Dudit lieu lesdits sires sont alles en **la grand sale basse** ou ilz ont trouve la traveyson du dessus du coste [pendant] contre la grand porte la moytie gastee et despotee aussi pres la et a lendroict de la porte dycelle sale est ~~aussy~~ despotee et presque tout pourris et gaste. Dudit lieu lesdits sires sont alles en **la grande cuysine** laquelle il ont trouve sans aulcune porte ny serrure dans icelle ont trouve ung grand armoire avec sa porte et serrure serrant a cle en la traveyson de ladite cuysine ont trouve ung grand trouz ou pertuys du dessus par lequel lon [vaict] au gallatas pres le toy du dessus. Iceux membres sale et cuysine bien couver du coste de la ville de lautre coste il y a plusieurs gottieres et au rapport des [ovres] est necessere (Fol. 46) le recouvrir tout a neuf le court **un bastiment pres la grand porte ou habitent les chastellains** tout bien couvert et en bon ordre avec bones portes et serrures serrant a cle la plupart des lieux. Et dudit lieu les dessus nommes seigneurs sont alles **en la grande [cave]** laquelle ont trouve serrant a cle avec aussy une porte de [dedarayses] de boys faicte a jour dans laquelle il i a six tonneaux ou bossot chascun tonneau tenant envyron de neuf a dix chevallees.

« Successivement ce sont les susdits sires transportes des ledit chasteau **en la mayson en laquelle est le tribunal ou siege de la jugerie de Foucigny** laquelle ils ont trovee decouverte en plusieurs lieux la porte dudit tribunal serrant a cle avec espares et ferrementz necessaires plus ont trouve le siege du sieur juge de Foucigny avec ses banc table et tricteaux pour les greffiers le tout bien en ordre forsque lesdits couvertines qui est presque ruynee. A quoy nont ~~faict~~ lesdits sieurs quant audit tribunal rien ordonne ains ont remys le tout a la dicression ~~de~~ dudit sieur juge a ce present et assistant. Et dudit lieu sont descendus lesdicts sieurs au **moullin de mondit seigneur pres la bonneville**. Lequel ils ont trouve bien couvert tout a neuf la porte serrant a cle avec ses espares angons [convenablement] necessere. Plus bones chenees pour conduyre leau sur les roues icelles roues bones et en bon ordre icelluy moullin bien moullant (Fol. 47) avec ses bones pierres fers rouetz ferremeas et aultres aurnementz necesseres le tout en bon ordre et presque neuf aultre chose na este faicte audit lieu.

« Ce faict auroyent les susnommes sires faict appeler Ayme donne de Bellegarde escuyer jadyz chastellain dudit lieu lequel a este cherche et ne peu estre trove pour ce que lon dict Icelly avoyr [absout] le lieu et estre fugitif. Et pour ce na [...] ny choses y comprises et nomme lesdits edifices en lestat quil devoyt.

« [...] ».

ANNEXE 3

INVENTAIRE DES UNITÉS STRATIGRAPHIQUES (US)

US	Identification	Description / Interprétation	Chronologie relative	Liée au(x) Fait(s)
1001	Parement	<p>Courtine nord, partie du parement nord.</p> <p>Un premier état de construction (USC 1001/1014) est observable en partie basse du mur sur 43 m de longueur à partir de l'angle nord-ouest du château. Le parement est fondé sur le rocher, sans aménagement apparent de celui-ci, et présente une mise en œuvre assez irrégulière. Les blocs de molasse qui le composent, bruts ou grossièrement équarris, pour certains débités en plaquettes, sont de modules très variés allant de 13 cm de longueur par 8 cm de hauteur à 80 cm par 35 cm ; ils sont disposés en suivant par moment des assises relativement réglées mais sans aucune régularité, les assises allant de 6 cm à 26 cm de hauteur. Les blocs sont liés d'un mortier de chaux et sable de grosse granulométrie et de couleur beige jaune qui l'identifie assez clairement. Ce parement est observable sur une hauteur très variable : à l'ouest, il monte depuis le substrat rocheux autour de 459,00 m jusqu'à la cote 464,50 m, soit 5,50 m en moyenne ; le parement est interrompu par une large reprise de maçonnerie (USC 1013) au droit de la façade orientale de l'aile ouest puis il est observable à nouveau sur une hauteur de 6,50 m environ jusqu'à la cote 467,80 m qui a pu constituer sa hauteur d'origine. En effet, en partie supérieure de ce parement, un chaînage vertical haut de 1,35 m est bien observable au milieu de la longueur du mur ; ce chaînage a pu former le piédroit d'une baie, en envisageant que le parement se poursuivait plus haut, ou plus vraisemblablement un créneau. Cette hypothèse est toutefois mal assurée, même si un autre fragment de parement situé plus à l'est et large de 2,20 m a pu correspondre à un merlon entre deux de ces créneaux. Toujours est-il que cette hypothèse ne permet pas d'envisager une série de créneaux continus au sommet du mur, mais seulement dans sa partie centrale, du moins dans la partie conservée. Car en allant vers l'est, le parement s'abaisse progressivement sur une longueur de 12,80 m jusqu'au rocher, témoignant de l'arasement de ce premier mur. En termes d'aménagements architectoniques, la première courtine en est relativement dépourvue et seule une petite portion de parement (USC 1011) de forme rectangulaire, haute de 1,40 m et large de 0,66 m, liée d'un mortier gris différent du parement USC 1001 peut témoigner de la position d'une archère aujourd'hui bouchée et dont l'encadrement a disparu.</p>	<p>Ant. à : 1002, 1011, 1021, 1019, 1007, 1022</p> <p>Post. à :</p> <p>Sync. avec : 1014</p>	M1

US	Identification	Description / Interprétation	Chronologie relative	Liée au(x) Fait(s)
1002	Parement	<p>Courtine nord, partie du parement nord.</p> <p>À partir des probables merlons et créneaux couronnant le premier état du mur et en allant vers l'est, le premier mur a été reconstruit selon les mêmes principes et sur une longueur d'au moins 4,40 m à partir de l'extrémité orientale du parement USC 1001. Ce nouveau parement (USC 1002) est lui aussi construit en blocs de molasse irréguliers de gabarits similaires au parement USC 1001 mais disposés en assises plus soigneusement réglées malgré de très nombreuses cales et liées d'un mortier de chaux et sable grossier mais gris ; la liaison entre les deux mortiers est ainsi parfaitement lisible dans les parements. Les blocs bruts ou grossièrement équarris varient de 18 cm de longueur par 7 cm de hauteur à 62 cm par 23 cm, avec une moyenne autour de 40 cm par 14 cm ; les hauteur d'assises varient quant à elles de 12 cm à 20 cm. Cette reprise est identifiée de manière discontinue, mais avec un même mortier, au centre du mur (USC 1010) et à son extrémité ouest (USC 1015). En effet, bien que perturbé par les reprises, démolitions et restaurations postérieures, cet ensemble de maçonneries forme une architecture défensive cohérente. À l'est, au sein du parement USC 1002, une archère bouchée (USC 1008), dont la fente de tir était haute de 1,16 m et large de 0,12 m, est bien visible dans le parement approximativement à la même hauteur que l'archère du parement USC 1001 ; l'appui de la fente de tir est situé à la cote 464,28 m. À l'ouest en revanche, au-dessus du parement USC 1014, le parement USC 1015 montre la présence de l'arrachement d'une structure occupant la partie sommitale de l'angle du château ; trois séries de blocs de molasse disposés verticalement les uns au-dessus des autres semblent boucher trois arrachements hauts de 80 à 110 cm et larges de 32 à 35 cm. L'arrachement situé le plus à l'ouest, haut de 1,10 m, semble le seul témoin complet de la structure, comme le suggère la présence d'une longue dalle plate posée au sommet de cet arrachement. Cet ensemble correspond de notre point de vue à l'emplacement de trois consoles en encorbellement qui soutenaient selon toute vraisemblance une échiffe en bois ou une échauguette d'angle en pierre. L'absence d'étude sur le mur de façade ouest ne permet pas d'identifier son emprise complète, mais l'échauguette pouvait mesurer 1,80 m de largeur côté nord.</p>	<p>Ant. à : 1022, 1003, 1008</p> <p>Post. à : 1001</p> <p>Sync. avec : 1011, 1010, 1021, 1019</p>	M1
1003	Parement	<p>Courtine nord, partie du parement nord.</p> <p>À l'extrémité est de la zone d'étude, la courtine USC 1002 est interrompue par un fort coup de sabre vertical au droit de l'angle nord-ouest du bâtiment ES V qui sépare les deux cours. Toute liaison stratigraphique est ainsi perdue au niveau de la courtine nord entre les deux cours. Un premier état de construction du bâtiment ES V (USC 1003) est bien identifié sur une hauteur de 8,10 m, jusqu'à la cote 470,26 m ; il est construit en gros blocs de molasse irréguliers pouvant atteindre 90 cm de longueur par 32 cm de hauteur et disposés en opus incertum avec de nombreuses petites plaquettes de molasse en calage. Il est encore délicat d'affirmer que ce parement correspond à l'édification du bâtiment ES V, car on observe à la limite orientale de l'édifice un arrachement consolidé par du ciment, qui semble correspondre à la hauteur de l'ancienne courtine ; par ailleurs, le parement USC 1003 s'interrompt par une arase bien horizontale, ce qui ne correspond vraisemblablement pas à la hauteur finie du bâtiment ES V, mais tout au plus à une étape de chantier ; enfin, cette reprise ne correspond pas à la position de la façade ouest actuelle de l'édifice, mais est située en retrait vers l'est. Le parement USC 1003 a donc pu constituer une reconstruction partielle de la courtine nord antérieure à l'édification du bâtiment séparant les deux cours, utilisé comme prison des femmes au XIX^e siècle.</p>	<p>Ant. à : 1004</p> <p>Post. à : 1002</p> <p>Sync. avec :</p>	M1

US	Identification	Description / Interprétation	Chronologie relative	Liée au(x) Fait(s)
1004	Parement	<p>Courtine nord, partie du parement nord.</p> <p>La partie haute du pignon nord de l'édifice central séparant les deux cours est bien marquée, à partir de la reprise située à la cote 470,26 m. Une série de trois trous de boulins d'environ 20 cm de largeur par 30 cm de hauteur marque la reprise du chantier et la pose d'un échafaudage suspendu pour la construction du pignon ; le parement USC 1004 en opus incertum de petits blocs de molasse est délimité par de fortes chaînes d'angle en pierres de taille elles aussi de molasse, dont les dimensions varient de 34 cm par 18 cm à 70 cm par 40 cm. Cette reconstruction est délimitée en partie haute par deux rampants de toiture antérieurs à la toiture actuelle ; dont le faitage culminait à 475,08 m. Cette construction du bâtiment séparant les deux cours se poursuit en direction de l'ouest au sommet de la courtine de la cour occidentale, pour former le chemin de ronde encore visible au moment des travaux. Dans la partie ouest du mur, l'édification de ce chemin de ronde a entraîné une démolition partielle des anciens merlons de la courtine et un nivellement de l'ensemble de la maçonnerie comblant les vides des anciens créneaux (USC 1012, USC 1020, USC 1018). Ce chemin de ronde était formé d'une part par une série de dalles de molasse formant le sol de circulation, d'autre part par un parapet situé non pas à l'aplomb du parement externe nord de la courtine mais du côté de la cour et, enfin, par un garde-corps métallique situé sur le flanc nord de la courtine. Ce dispositif, dont les défenses étaient tournées vers l'intérieur de la cour et non vers l'extérieur du château, caractérise bien les transformations liées aux prisons de l'époque moderne et du XIXe siècle. Le chemin de ronde des prisons, démonté lors des travaux de restauration du fait de son mauvais état, allait de la cote 469,90 à l'est et descendait jusqu'à la cote 469,00 à l'ouest. Au moment de son aménagement, il fonctionnait clairement avec le bâtiment central séparant les deux cours, comme en témoignent non seulement la continuité de la construction des deux structures à l'est, mais aussi la présence d'une porte desservant le chemin de ronde au troisième étage du bâtiment.</p>	<p>Ant. à : 1005, 1006</p> <p>Post. à : 1003</p> <p>Sync. avec : 1012, 1020, 1018, 1025 (?)</p>	M1
1005	Parement	<p>Courtine nord, partie du parement nord.</p> <p>L'aménagement du bâtiment central séparant les cours est marqué par un léger rehaussement de la toiture bien marqué au niveau du pignon nord (USC 1005), coïncidant avec la mise en place de la charpente actuelle. Cette dernière, qui a fait l'objet de datations dendrochronologiques, semble installée peu après 1877.</p>	<p>Ant. à :</p> <p>Post. à : 1004</p> <p>Sync. avec :</p>	M1
1006	Parement	<p>Courtine nord, partie du parement nord.</p>	<p>Ant. à :</p> <p>Post. à : 1004</p> <p>Sync. avec :</p>	M1
1007	Parement	<p>Courtine nord, parement nord.</p> <p>Consolidation du parement USC 1002 au ciment gris, reprise des joints de surface.</p>	<p>Ant. à :</p> <p>Post. à : 1001</p> <p>Sync. avec : 1022</p>	M1
1008	Parement	<p>Courtine nord, partie du parement nord.</p> <p>Archère bouchée visible au sein du parement USC 1002, dont la fente de tir était haute de 1,16 m et large de 0,12 m</p>	<p>Ant. à : 1024</p> <p>Post. à : 1002</p> <p>Sync. avec :</p>	M1
1009	Parement	<p>Courtine nord, partie du parement nord.</p> <p>Consolidation de la brèche au ciment prompt beige jaune.</p>	<p>Ant. à :</p> <p>Post. à : 1022</p> <p>Sync. avec : 1007</p>	M1

US	Identification	Description / Interprétation	Chronologie relative	Lié au(x) Fait(s)
1010	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Voir USC 1002	Ant. à : 1012, 1022 Post. à : Sync. avec : 1011, 1002, 1021, 1019	M1
1011	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Petite portion de parement de forme rectangulaire, haute de 1,40 m et large de 0,66 m, liée d'un mortier gris différent du parement USC 1001 pouvant témoigner de la position d'une archère aujourd'hui bouchée et dont l'encadrement a disparu.	Ant. à : 1023 Post. à : 1001 Sync. avec : 1002, 1010, 1021, 1019	M1
1012	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Voir USC 1004.	Ant. à : Post. à : 1010 Sync. avec : 1004, 1020, 1018, 1025 (?)	M1
1013	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Deux grands coups de sabre verticaux délimitent une brèche large de 4,40 m à 6,20 m, depuis le rocher jusqu'au chemin de ronde des prisons (USC 1013). La reconstruction liée de joints fins de ciment gris met en œuvre des éléments variés de molasse, de calcaire, mais aussi quelques fragments de pierres de taille visiblement en remploi, dont la morphologie d'origine ne peut être définie. La cause de cette reconstruction ne peut pas être précisée sans une recherche documentaire poussée qui était hors de propos ici ; sans doute est-elle liée à un mauvais état de la courtine. En revanche, cette reconstruction a respecté le chemin de ronde sommital des prisons, qui a été remis en place.	Ant. à : Post. à : 1018, 1016 Sync. avec :	M1
1014	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Voir USC 1001	Ant. à : 1015 Post. à : Sync. avec : 1001	M1
1015	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Voir USC 1002	Ant. à : 1017 Post. à : 1014 Sync. avec : 1019, 1021, 1010, 1011, 1002	M1
1016	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Rehaussement du mur dans l'emprise du bâtiment ouest (USC 1016), large de 7,40 m ; cette maçonnerie d'assez médiocre qualité est constituée d'un opus incertum de petits blocs de molasse avec quelques éléments en calcaire et en tuf.	Ant. à : 1013 Post. à : 1017 Sync. avec :	M1
1017	Parement	Courtine nord, partie du parement nord.	Ant. à : 1016 Post. à : 1015 Sync. avec :	M1

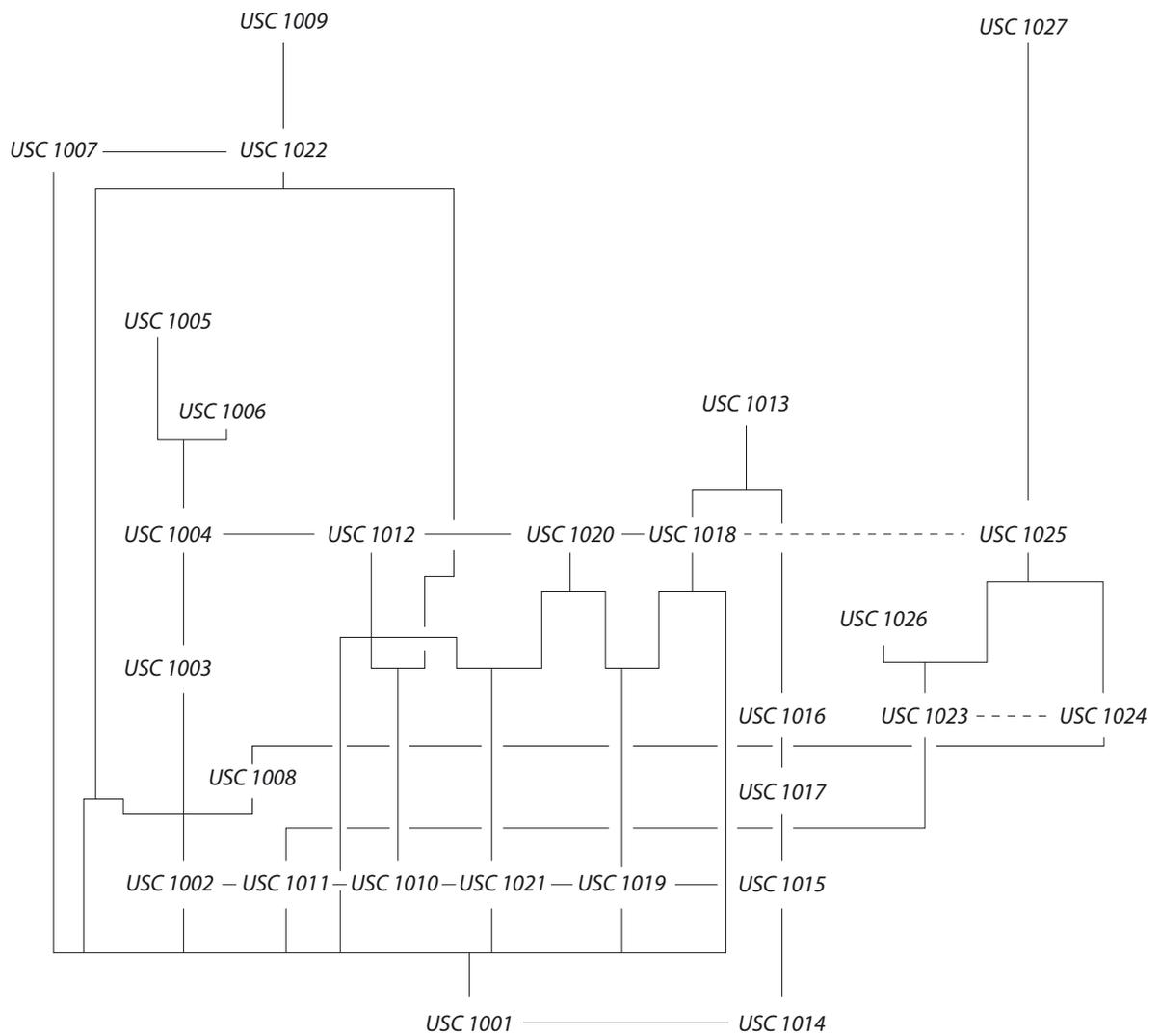
US	Identification	Description / Interprétation	Chronologie relative	Liée au(x) Fait(s)
1018	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Voir USC 1004.	Ant. à : 1013 Post. à : 1001, 1019 Sync. avec : 1020, 1012, 1004, 1025 (?)	M1
1019	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Trois lambeaux de parement délimités par des chaînages verticaux en partie centrale du mur ; ces trois restes de maçonneries discontinus (USC 1021 et USC 1019) peuvent être interprétés comme des restes de merlons séparés de créneaux. Les créneaux peuvent être restitués à une largeur de 1,60 m, tandis que les merlons varient de 1,60 m (merlon central) à environ 2 m de largeur (merlon est) ; une rupture verticale au sommet du parement USC 1002 à l'est de la zone d'étude pourrait coïncider avec ces observations et indiquer une continuité de ces merlons sur au moins 28 m de longueur, peut-être 40 m si l'on envisage qu'ils se poursuivaient jusqu'à l'échauguette ouest mais cette hypothèse est incertaine. Vers l'est en revanche, ce système de couronnement de la courtine nord du château ne semblait pas se poursuivre, puisque, à l'approche du bâtiment central séparant les deux cours, les merlons et créneaux ne sont plus observables.	Ant. à : 1020, 1018 Post. à : 1001 Sync. avec : 1021, 1010, 1011, 1002, 1015	M1
1020	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Voir USC 1004	Ant. à : Post. à : 1021, 1019 Sync. avec : 1004, 1012, 1018, 1025 (?)	M1
1021	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Voir USC 1019	Ant. à : 1012, 1020 Post. à : 1001 Sync. avec : 1002, 1011, 1010, 1019, 1015	M1
1022	Parement	Courtine nord, partie du parement nord. Consolidation de la brèche au ciment gris.	Ant. à : 1009 Post. à : 1001, 1002, 1010 Sync. avec : 1007	M1

US	Identification	Description / Interprétation	Chronologie relative	Liée au(x) Fait(s)
1023	Parement	Courtine nord, partie du parement sud. La partie nord du parement sud de la courtine nord est constituée pour sa partie la plus ancienne (USC 1023) d'un parement composé de blocs de molasse bruts ou grossièrement équarris, de dimensions très variables allant de 4 cm de hauteur par 10 cm de largeur à 20 par 80 cm, disposés en assises relativement réglées de 12 à 16 cm de hauteur. Les assises sont toutefois mal suivies et de fréquents dédoublements sont observables. Seule la partie ouest du parement montre bien ce dispositif, malgré les enduits très couvrants et la plupart du temps piquetés seulement de manière superficielle et ragrés immédiatement lors de l'opération. Ce parement semble constituer toute la longueur de la partie basse du mur en face sud, jusqu'à la cote supérieure 465,95 m au maximum. La partie supérieure de ce parement est irrégulière et s'interrompt brutalement au 2/3 de la longueur observée par un coup de sabre vertical et l'apparition d'un parement en moyen appareil irrégulier de molasse (USC 1024).	Ant. à : 1025, 1026 Post. à : 1011 Sync. avec : 1024 (?)	M1
1024	Parement	Courtine nord, partie du parement sud. parement en moyen appareil irrégulier de molasse (USC 1024) dont les assises vont en diminuant de 0,60 m de hauteur en partie basse à 0,20 m de hauteur en partie haute. Ce parement, dont les pierres de taille présentent des modules de 23 cm de hauteur par 30 cm de longueur à 37 cm par 140 cm, s'interrompt lui aussi à la cote supérieure 466,14 m, proche de celle du parement USC 1023.	Ant. à : 1025, 1008 Post. à : 1025 Sync. avec : 1023 (?)	M1
1025	Parement	Courtine nord, partie du parement sud. La moitié supérieure du mur est intégralement constituée d'un parement en opus incertum de molasse et de calcaire liés d'un mortier en très mauvais état de conservation (USC 1025) ; ce parement est homogène sur toute la hauteur à partir de l'arase des parements USC 1023 et 1024, jusqu'au parapet du chemin de ronde des prisons, conservé à l'état de lambeaux au début de l'opération et entièrement démonté pendant les travaux. Seule une large reprise d'enduit au ciment (USC 1027) vient perturber ce parement de très médiocre qualité.	Ant. à : 1027 Post. à : 1023, 1024 Sync. avec :	M1
1026	Parement	Courtine nord, partie du parement sud. À l'ouest, le seul aménagement particulier observable est creusé dans le parement USC 1023 et lui est donc postérieur : une petite niche (USC 1026) de 1,20 m de profondeur, 1,00 m de largeur et 2,00 m de hauteur au maximum est accessible par une porte donnant sur la cour actuelle. La porte est dotée d'une feuillure sur le parement externe et fermait donc par un vantail ouvrant vers l'extérieur. En outre, un lambeau de sol en dalles de calcaire est conservé, indiquant qu'il se trouvait à la cote 461,54 m. Une dalle de calcaire épaisse de 20 cm engagée dans le parement indique qu'une sorte de tablette située à environ 55 cm au-dessus du sol occupait la moitié de l'espace interne de la niche. Ce dispositif suggère spontanément une latrine dotée d'une fosse ou d'un conduit intra-mural avec évacuation sur le parement externe, avec une dalle servant de siège percé ; mais le dispositif est mal conservé seule la présence d'une canalisation maçonnée dans le sol de la niche permet d'envisager cette hypothèse. Le canal maçonné devait initialement recueillir les eaux de ruissellement de la cour et les évacuer à travers le mur, lavant par la même occasion cette latrine. a été réutilisée dans la seconde moitié du XXe siècle pour faire passer un drain en ciment ressortant sur le parement nord.	Ant. à : Post. à : 1023 Sync. avec :	M1
1027	Parement	Courtine nord, partie du parement sud. Reprise d'enduit au ciment dans le parement USC 1025.	Ant. à : Post. à : 1025 Sync. avec :	M1

ANNEXE 4

DIAGRAMME STRATIGRAPHIQUE

DIAGRAMME STRATIGRAPHIQUE



ANNEXE 5

INVENTAIRE DES MINUTES DE RELEVÉ

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur(s)
2211346	G	001	Doc. graphique	Calque polyester	Courtine nord, parement nord. Croquis général sans échelle. 1 feuille A3	L. D'Agostino, L. Walter
2211346	G	002	Doc. graphique	Calque polyester	Courtine nord, parement nord. Relevé d'ensemble au 1/20. Relevé pierre-à-pierre partiel et points de calage des relevés photogrammétriques complémentaires. 16 feuilles A3	L. D'Agostino, L. Walter
2211346	G	003	Doc. graphique	Calque polyester	Courtine nord, parement sud. Relevé en plan coupe et élévation au niveau de l'aménagement du placard ou latrine (?) ouest. 1/20, 1 feuille A3	L. D'Agostino, L. Walter
2211346	G	004	Doc. graphique	Calque polyester	Courtine nord, coupe nord/sud au niveau de l'extrémité est de la cour ouest. 1/50, 1 feuille A3	L. D'Agostino
2211346	G	005	Doc. graphique	Calque polyester	Courtine nord, parement sud. Relevé des points de calage photogrammétriques à l'extrémité ouest de la cour ouest. 1/20, 1 feuille A3	L. D'Agostino
2211346	G	006	Doc. graphique	Calque polyester	Plan du rez-de-chaussée. Observations sur les reprises et chaînages	L. D'Agostino, L. Walter
2211346	G	007	Doc. graphique	Calque polyester	Plan du premier étage. Observations sur les reprises et chaînages	L. D'Agostino, L. Walter

ANNEXE 6

INVENTAIRE DES PHOTOGRAPHIES NUMÉRIQUES

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur
2211346	PN	001	Photo numérique	JPEG	Etat des lieux, cour des prisons vue de l'est	L. D'A
2211346	PN	002	Photo numérique	JPEG	Etat des lieux, cour des prisons vue de l'est	L. D'A
2211346	PN	003	Photo numérique	JPEG	Bâtiment sud de la cour des prisons, cellule du RDC	L. D'A
2211346	PN	004	Photo numérique	JPEG	Bâtiment sud de la cour des prisons, 1 ^{er} étage	L. D'A
2211346	PN	005	Photo numérique	JPEG	Bâtiment sud de la cour des prisons, 1 ^{er} étage	L. D'A
2211346	PN	006	Photo numérique	JPEG	Bâtiment sud de la cour des prisons, 1 ^{er} étage	L. D'A
2211346	PN	007	Photo numérique	JPEG	Cour des prisons vue de l'ouest et courtine nord	L. D'A
2211346	PN	008	Photo numérique	JPEG	Cour des prisons vue de l'ouest et courtine nord	L. D'A
2211346	PN	009	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, extrémité est	L. D'A
2211346	PN	010	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, extrémité est	L. D'A
2211346	PN	011	Photo numérique	JPEG	Cour des prisons, bâtiment est	L. D'A
2211346	PN	012	Photo numérique	JPEG	Cour des prisons, bâtiment sud	L. D'A
2211346	PN	013	Photo numérique	JPEG	Cour des prisons, bâtiment sud	L. D'A
2211346	PN	014	Photo numérique	JPEG	Cour des prisons, bâtiment sud	L. D'A
2211346	PN	015	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et courtine est	L. D'A
2211346	PN	016	Photo numérique	JPEG	Courtine sud et baie bouchée	L. D'A
2211346	PN	017	Photo numérique	JPEG	Courtine sud et baie bouchée	L. D'A
2211346	PN	018	Photo numérique	JPEG	Chemin d'accès ouest	L. D'A
2211346	PN	019	Photo numérique	JPEG	Façade est du château et parking	L. D'A
2211346	PN	020	Photo numérique	JPEG	Façade est du château	L. D'A
2211346	PN	021	Photo numérique	JPEG	Vue générale depuis le nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	022	Photo numérique	JPEG	Vue générale depuis le nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	023	Photo numérique	JPEG	Vue générale depuis le nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	024	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	025	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	026	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	027	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	028	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	029	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	030	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	031	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	032	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	033	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	034	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur
2211346	PN	035	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	036	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	037	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	038	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	039	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	040	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	041	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	042	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	043	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	044	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	045	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	046	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	047	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	048	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	049	Photo numérique	JPEG	Vue de détail de la courtine nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	050	Photo numérique	JPEG	Vue générale depuis le nord avant travaux	L. D'A
2211346	PN	051	Photo numérique	JPEG	Bonneville et le château vus du nord-est	L. D'A
2211346	PN	052	Photo numérique	JPEG	Bonneville et le château vus du nord-est	L. D'A
2211346	PN	053	Photo numérique	JPEG	Bonneville et le château vus du nord-est	L. D'A
2211346	PN	054	Photo numérique	JPEG	Bonneville et le château vus du nord-est	L. D'A
2211346	PN	055	Photo numérique	JPEG	Bonneville et le château vus du nord-est	L. D'A
2211346	PN	056	Photo numérique	JPEG	Bonneville et le château vus du nord-est	L. D'A
2211346	PN	057	Photo numérique	JPEG	Bonneville et le château vus du nord-est	L. D'A
2211346	PN	058	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et archère bouchée	L. D'A
2211346	PN	059	Photo numérique	JPEG	Archère nord-est de la tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	060	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	061	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	062	Photo numérique	JPEG	Détail d'une ouverture de tir de la tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	063	Photo numérique	JPEG	Détail du parement et des archères de la tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	064	Photo numérique	JPEG	Intérieur de la tour sud-est, RDC, archère bouchée	L. D'A
2211346	PN	065	Photo numérique	JPEG	Intérieur de la tour sud-est, RDC, archère bouchée	L. D'A
2211346	PN	066	Photo numérique	JPEG	Intérieur de la tour sud-est, RDC, archère bouchée	L. D'A
2211346	PN	067	Photo numérique	JPEG	Intérieur de la tour sud-est, RDC, archère bouchée	L. D'A
2211346	PN	068	Photo numérique	JPEG	Intérieur de la tour sud-est, RDC, voûte	L. D'A
2211346	PN	069	Photo numérique	JPEG	Intérieur de la tour sud-est, RDC, archère bouchée	L. D'A
2211346	PN	070	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est vue du sud-ouest	L. D'A
2211346	PN	071	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est, détail de la porte donnant sur la courtine est	L. D'A
2211346	PN	072	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est, détail de la porte donnant sur la courtine est	L. D'A
2211346	PN	073	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est, intérieur	L. D'A
2211346	PN	074	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est, intérieur	L. D'A
2211346	PN	075	Photo numérique	JPEG	Façade est et tours	L. D'A
2211346	PN	076	Photo numérique	JPEG	Façade est et tours	L. D'A
2211346	PN	077	Photo numérique	JPEG	Façade est et tours	L. D'A

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur
2211346	PN	078	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est vue du nord-est	L. D'A
2211346	PN	079	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est, vue de la porte du deuxième étage	L. D'A
2211346	PN	080	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est, vue de la porte du deuxième étage	L. D'A
2211346	PN	081	Photo numérique	JPEG	Détail de la tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	082	Photo numérique	JPEG	Détail de la tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	083	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est et courtine est	L. D'A
2211346	PN	084	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est et courtine est	L. D'A
2211346	PN	085	Photo numérique	JPEG	Arrachement au niveau de la face est de la tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	086	Photo numérique	JPEG	Arrachement au niveau de la face est de la tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	087	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	088	Photo numérique	JPEG	Détail de la tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	089	Photo numérique	JPEG	Liaison entre la tour nord-est et la courtine est	L. D'A
2211346	PN	090	Photo numérique	JPEG	Poterne dans la courtine est	L. D'A
2211346	PN	091	Photo numérique	JPEG	Poterne dans la courtine est	L. D'A
2211346	PN	092	Photo numérique	JPEG	Courtine est	L. D'A
2211346	PN	093	Photo numérique	JPEG	Courtine est et tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	094	Photo numérique	JPEG	Courtine est et tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	095	Photo numérique	JPEG	Détail de la liaison entre la courtine est et la tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	096	Photo numérique	JPEG	Détail de la liaison entre la courtine est et la tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	097	Photo numérique	JPEG	Panorama tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	098	Photo numérique	JPEG	Panorama tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	099	Photo numérique	JPEG	Panorama tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	100	Photo numérique	JPEG	Panorama tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	101	Photo numérique	JPEG	Panorama tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	102	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et liaison avec la courtine sud	L. D'A
2211346	PN	103	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et liaison avec la courtine sud	L. D'A
2211346	PN	104	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et liaison avec la courtine sud	L. D'A
2211346	PN	105	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et liaison avec la courtine sud	L. D'A
2211346	PN	106	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et liaison avec la courtine sud	L. D'A
2211346	PN	107	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et liaison avec la courtine sud	L. D'A
2211346	PN	108	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est et liaison avec la courtine sud	L. D'A
2211346	PN	109	Photo numérique	JPEG	Courtine sud	L. D'A
2211346	PN	110	Photo numérique	JPEG	Courtine sud	L. D'A
2211346	PN	111	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la baie est	L. D'A
2211346	PN	112	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la baie géminée	L. D'A
2211346	PN	113	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la baie géminée	L. D'A
2211346	PN	114	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	115	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	116	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	117	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	118	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	119	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	120	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur
2211346	PN	121	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	122	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	123	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, détail de la construction et des baies	L. D'A
2211346	PN	124	Photo numérique	JPEG	Courtine est, détail de la construction et archère bouchée	L. D'A
2211346	PN	125	Photo numérique	JPEG	Courtine est et tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	126	Photo numérique	JPEG	Courtine est et tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	127	Photo numérique	JPEG	Courtine est et tour nord-est	L. D'A
2211346	PN	128	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	129	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est	L. D'A
2211346	PN	130	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est pour panoramique	L. D'A
2211346	PN	131	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est pour panoramique	L. D'A
2211346	PN	132	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est pour panoramique	L. D'A
2211346	PN	133	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est, détail du parement et archères	L. D'A
2211346	PN	134	Photo numérique	JPEG	Tour sud-est, liaison avec la courtine sud	L. D'A
2211346	PN	135	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, baie orientale	L. D'A
2211346	PN	136	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, baie en molasse bouchée	L. D'A
2211346	PN	137	Photo numérique	JPEG	Courtine sud, baie en molasse bouchée	L. D'A
2211346	PN	138	Photo numérique	JPEG	Courtine sud	L. D'A
2211346	PN	139	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est depuis l'est	L. D'A
2211346	PN	140	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est, détail de l'arrachement du mur de la fausse braie et consolidation en béton du rocher sous la tour	L. D'A
2211346	PN	141	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est depuis le nord	L. D'A
2211346	PN	142	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est depuis le nord	L. D'A
2211346	PN	143	Photo numérique	JPEG	Détail de la liaison entre la tour nord-est et la courtine nord	L. D'A
2211346	PN	144	Photo numérique	JPEG	Détail de la liaison entre la tour nord-est et la courtine nord	L. D'A
2211346	PN	145	Photo numérique	JPEG	La zone d'étude depuis le nord-est	L. D'A
2211346	PN	146	Photo numérique	JPEG	Le château vu du nord et zone d'étude	L. D'A
2211346	PN	147	Photo numérique	JPEG	Le château vu du nord et zone d'étude	L. D'A
2211346	PN	148	Photo numérique	JPEG	Cour orientale et tours	L. D'A
2211346	PN	149	Photo numérique	JPEG	Tour nord-est vue de l'ouest	L. D'A
2211346	PN	150	Photo numérique	JPEG	Cour orientale et tours	L. D'A
2211346	PN	151	Photo numérique	JPEG	Cour orientale et tours	L. D'A
2211346	PN	152	Photo numérique	JPEG	Cour orientale et tours	L. D'A
2211346	PN	153	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier	L. D'A
2211346	PN	154	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier (panoramique)	L. D'A
2211346	PN	155	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier (panoramique)	L. D'A
2211346	PN	156	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier (panoramique)	L. D'A
2211346	PN	157	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier (panoramique)	L. D'A
2211346	PN	158	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier (panoramique)	L. D'A
2211346	PN	159	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier (panoramique)	L. D'A
2211346	PN	160	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier (panoramique)	L. D'A
2211346	PN	161	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier	L. D'A
2211346	PN	162	Photo numérique	JPEG	Cour ouest en début de chantier	L. D'A

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur
2211346	PN	163	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, tranchée de drainage côté cour	L. D'A
2211346	PN	164	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, tranchée de drainage côté cour	L. D'A
2211346	PN	165	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, tranchée de drainage côté cour	L. D'A
2211346	PN	166	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, tranchée de drainage côté cour	L. D'A
2211346	PN	167	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, tranchée de drainage côté cour	L. D'A
2211346	PN	168	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, tranchée de drainage côté cour	L. D'A
2211346	PN	169	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, USC 1024 en cours de nettoyage	L. D'A
2211346	PN	170	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, USC 1024 en cours de nettoyage	L. D'A
2211346	PN	171	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, USC 1024 en cours de nettoyage	L. D'A
2211346	PN	172	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, USC 1024 en cours de nettoyage	L. D'A
2211346	PN	173	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, USC 1024 en cours de nettoyage	L. D'A
2211346	PN	174	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, liaison entre USC 1023 et USC 1024	L. D'A
2211346	PN	175	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, liaison entre USC 1023 et USC 1024	L. D'A
2211346	PN	176	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, liaison entre USC 1023 et USC 1024	L. D'A
2211346	PN	177	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, latrine USC 1026	L. D'A
2211346	PN	178	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, latrine USC 1026	L. D'A
2211346	PN	179	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, latrine USC 1026	L. D'A
2211346	PN	180	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, latrine USC 1026	L. D'A
2211346	PN	181	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, latrine USC 1026	L. D'A
2211346	PN	182	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, latrine USC 1026	L. D'A
2211346	PN	183	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, latrine USC 1026	L. D'A
2211346	PN	184	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1021 et USC 1020	L. D'A
2211346	PN	185	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1021 et USC 1020	L. D'A
2211346	PN	186	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1021 et USC 1020	L. D'A
2211346	PN	187	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1021 et USC 1020	L. D'A
2211346	PN	188	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1018 et USC 1013	L. D'A
2211346	PN	189	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1018 et USC 1013	L. D'A
2211346	PN	190	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1013	L. D'A
2211346	PN	191	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1013	L. D'A
2211346	PN	192	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1013	L. D'A
2211346	PN	193	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1013	L. D'A
2211346	PN	194	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1016	L. D'A
2211346	PN	195	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1016	L. D'A
2211346	PN	196	Photo numérique	JPEG	Chemin de ronde des prisons, partie est à la liaison avec le bâtiment central	L. D'A

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur
2211346	PN	197	Photo numérique	JPEG	Chemin de ronde des prisons, partie est à la liaison avec le bâtiment central	L. D'A
2211346	PN	198	Photo numérique	JPEG	Chemin de ronde des prisons, partie est à la liaison avec le bâtiment central	L. D'A
2211346	PN	199	Photo numérique	JPEG	Chemin de ronde des prisons, partie est à la liaison avec le bâtiment central	L. D'A
2211346	PN	200	Photo numérique	JPEG	Chemin de ronde des prisons, partie est à la liaison avec le bâtiment central	L. D'A
2211346	PN	201	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central USC 1004	L. D'A
2211346	PN	202	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central USC 1004	L. D'A
2211346	PN	203	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central USC 1004	L. D'A
2211346	PN	204	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central USC 1004	L. D'A
2211346	PN	205	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central USC 1004	L. D'A
2211346	PN	206	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central USC 1004	L. D'A
2211346	PN	207	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central USC 1004	L. D'A
2211346	PN	208	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central USC 1004	L. D'A
2211346	PN	209	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central reprise du rampant de toiture USC 1005	L. D'A
2211346	PN	210	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central reprise du rampant de toiture USC 1005	L. D'A
2211346	PN	211	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central reprise du rampant de toiture USC 1005	L. D'A
2211346	PN	212	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, pignon nord du bâtiment central reprise du rampant de toiture USC 1005	L. D'A
2211346	PN	213	Photo numérique	JPEG	Vue d'ensemble du chantier depuis l'est	L. D'A
2211346	PN	214	Photo numérique	JPEG	Vue d'ensemble du chantier depuis l'est	L. D'A
2211346	PN	215	Photo numérique	JPEG	Vue d'ensemble du chantier depuis l'est	L. D'A
2211346	PN	216	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, effondrement du parement USC 1027 en cours de chantier	L. D'A
2211346	PN	217	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, effondrement du parement USC 1027 en cours de chantier	L. D'A
2211346	PN	218	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, effondrement du parement USC 1027 en cours de chantier	L. D'A
2211346	PN	219	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, effondrement du parement USC 1027 en cours de chantier	L. D'A
2211346	PN	220	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, effondrement du parement USC 1027 en cours de chantier	L. D'A
2211346	PN	221	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, effondrement du parement USC 1027 en cours de chantier	L. D'A
2211346	PN	222	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement sud, effondrement du parement USC 1027 en cours de chantier	L. D'A
2211346	PN	223	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1014	L. D'A
2211346	PN	224	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1014	L. D'A
2211346	PN	225	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1014	L. D'A
2211346	PN	226	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1014	L. D'A
2211346	PN	227	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1014	L. D'A

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur
2211346	PN	228	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1014	L. D'A
2211346	PN	229	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1014	L. D'A
2211346	PN	230	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1014	L. D'A
2211346	PN	231	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1014	L. D'A
2211346	PN	232	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1014	L. D'A
2211346	PN	233	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1013 et USC 1014	L. D'A
2211346	PN	234	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1013	L. D'A
2211346	PN	235	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1013	L. D'A
2211346	PN	236	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1001	L. D'A
2211346	PN	237	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1001	L. D'A
2211346	PN	238	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1001	L. D'A
2211346	PN	239	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1001	L. D'A
2211346	PN	240	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1010 et USC 1001	L. D'A
2211346	PN	241	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1010 et USC 1001	L. D'A
2211346	PN	242	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1010 et USC 1001	L. D'A
2211346	PN	243	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1010 et reprises au ciment USC 1022 et USC 1009	L. D'A
2211346	PN	244	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1010 et reprises au ciment USC 1022 et USC 1009	L. D'A
2211346	PN	245	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1010 (mortier gris) et USC 1001 (mortier beige jaune)	L. D'A
2211346	PN	246	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1010 (mortier gris) et USC 1001 (mortier beige jaune)	L. D'A
2211346	PN	247	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1010 (mortier gris) et USC 1001 (mortier beige jaune)	L. D'A
2211346	PN	248	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1010 (mortier gris) et USC 1001 (mortier beige jaune)	L. D'A
2211346	PN	249	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1002 et les reprises au ciment USC 1009 et USC 1022	L. D'A
2211346	PN	250	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1002 et les reprises au ciment USC 1009 et USC 1022	L. D'A
2211346	PN	251	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1002 et les reprises au ciment USC 1009 et USC 1022	L. D'A
2211346	PN	252	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1002 et les reprises au ciment USC 1009 et USC 1022	L. D'A
2211346	PN	253	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1002 et les reprises au ciment USC 1009 et USC 1022	L. D'A

Code opération	Code support	N° d'inventaire	Type de documentation	Type de support	Description	Auteur
2211346	PN	254	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, archère bouchée USC 1008 dans USC 1002	L. D'A
2211346	PN	255	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, archère bouchée USC 1008 dans USC 1002	L. D'A
2211346	PN	256	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1003 au niveau du pignon du bâtiment central	L. D'A
2211346	PN	257	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1003 au niveau du pignon du bâtiment central	L. D'A
2211346	PN	258	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1003 et USC 1002	L. D'A
2211346	PN	259	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1003 et USC 1002	L. D'A
2211346	PN	260	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1003 et USC 1002	L. D'A
2211346	PN	261	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, liaison entre USC 1003 et USC 1002	L. D'A
2211346	PN	262	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1002	L. D'A
2211346	PN	263	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1002	L. D'A
2211346	PN	264	Photo numérique	JPEG	Courtine nord, parement nord, USC 1002	L. D'A
2211346	PN	265	Photo numérique	JPEG	Vue générale du chantier	L. D'A
2211346	PN	266	Photo numérique	JPEG	Vue générale du chantier	L. D'A
2211346	PN	267	Photo numérique	JPEG	Vue générale du chantier	L. D'A
2211346	PN	268	Photo numérique	JPEG	Porte d'accès au bâtiment central depuis la cour ouest et liaison avec la courtine nord	L. D'A
2211346	PN	269	Photo numérique	JPEG	Porte d'accès au bâtiment central depuis la cour ouest et liaison avec la courtine nord	L. D'A
2211346	PN	270	Photo numérique	JPEG	Vue générale du chantier	L. D'A

CHÂTEAU DES SIRES DE FAUCIGNY – BONNEVILLE



Le château de Bonneville est à l'origine du développement de la ville du même nom, au cœur de la vallée de l'Arve en Haute-Savoie. Si l'attribution de sa construction à Pierre II de Savoie avant 1269 ou à sa fille Béatrix de Faucigny vers 1280 reste débattue, le château est un enjeu majeur pour contrôler ce territoire durant la guerre delphino-savoyarde et devient la capitale de la Baronnie de Faucigny au XIV^e siècle.

L'opération d'archéologie préventive réalisée dans le cadre de la sécurisation de la courtine nord du château en 2013 et 2014 a permis de documenter de manière plus approfondie la chronologie et les modes de construction de cette courtine, jusqu'à présent peu lisible et globalement méconnue.

Mots clefs : Moyen Âge, époque moderne, période contemporaine, château, fortification



Le système de management de la qualité d'Hadès a été certifié ISO 9001 par SOCOTEC Certification pour la réalisation de fouilles et d'expertises archéologiques préventives et programmées dans les périodes allant de la Protohistoire à l'époque contemporaine.

Siège social : 9 rue Vidailhan – 31130 BALMA – Tél. 05 61 00 49 85 – Télécopie : 05 61 00 93 73

MIDI-PYRÉNÉES – LIMOUSIN – LANGUEDOC-ROUSSILLON : 9 rue Vidailhan - 31130 BALMA – Tél. 05 61 00 49 85 – Télécopie : 05 61 00 93 73
AQUITAINE – POITOU-CHARENTES – DOM-TOM – PAYS DE LA LOIRE : 60/64 rue Cité Reinettes - 33100 BORDEAUX – Tél. 05 56 40 22 53 – Télécopie : 05 56 40 26 88
AUVERGNE – RHÔNE-ALPES : 74 avenue du Midi - 63800 COURNON D'AUVERGNE – Tél. 04 73 78 00 78 – Télécopie : 04 73 78 48 29
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : 1381 chemin de la Plaine - 06250 MOUGINS – Tél. 04 93 75 00 01 – Télécopie : 04 92 99 03 91

www.hades-archeologie.com

SAS AU CAPITAL DE 37000 € – RCS TOULOUSE B 394 785 034 – APE 7112 B